Quatre-vingt-septième année – N° 4640 29 rejeb 1419 (19 novembre 1998)

ISSN 0851 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

EDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 10 DH

EDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT			ABONNEMENT
	AU MAROC		A L'ETRANGER	IMPRIMERIE OFFICIELLE
	6 mois	1 an		RABAT - CHELLAH
Edition générale	250 DH	400 DH	A destination de l'étranger, par voies ordinaire, aérienne ou de la poste rapide internationale, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.	Tél. : 76.50.24 - 76.50.25 - 76.54.13
Edition des débats de la Chambre des Représentants	—	200 DH		Compte n° 4314 ouvert à la Trésorerie Générale du Royaume à Rabat
Edition des débats de la Chambre des Conseillers	—	200 DH		
Edition des annonces légales, judiciaires et administratives	250 DH	300 DH		
Edition de traduction officielle	150 DH	200 DH		

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Pages

Bank Al-Maghrib. – Rapport sur l'exercice 1997.

Rapport sur l'exercice 1997 présenté à Sa Majesté le Roi par monsieur Mohamed Seqat, gouverneur de Bank Al-Maghrib..... 758

Dépositaire central. – Intermédiaires financiers habilités à tenir des comptes titres.

Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1968-98 du 23 joumada II 1419 (15 octobre 1998) habilitant les intermédiaires financiers à tenir des comptes titres..... 845

Semences céréalières. – Prix subventionnés de rétrocession.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes et du ministre de l'économie et des finances n° 1972-98 du 6 rejeb 1419 (27 octobre 1998) fixant les prix subventionnés de rétrocession des semences céréalières aux agriculteurs par les sociétés grainières..... 845

TEXTES PARTICULIERS

Caisse nationale de crédit agricole. – Autorisation de créer une Société d'investissement à capital variable.

Décret n° 2-98-954 du 12 rejeb 1419 (2 novembre 1998) autorisant la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) à créer une Société d'investissement à capital variable (SICAV) dénommée « SICAV Verte CNCA »..... 846

Transferts d'entreprises publiques au secteur privé.

Décret n° 2-98-956 du 12 rejeb 1419 (2 novembre 1998) décidant le transfert par voie d'attribution directe de l'établissement hôtelier dénommé « Transatlantique » à Casablanca..... 846

Décret n° 2-98-958 du 12 rejeb 1419 (2 novembre 1998) décidant le transfert par voie d'attribution directe de l'établissement hôtelier dénommé « Tinsouline » à Zagora..... 847

Société Wafa immobilier. – Agrément pour effectuer des opérations de crédit foncier et de crédit à la construction.

Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1754-98 du 11 joumada I 1419 (3 septembre 1998) portant agrément de la société Wafa immobilier pour effectuer des opérations de crédit foncier et de crédit à la construction..... 848

AVIS ET COMMUNICATIONS

Extrait des décisions du directeur général des douanes et impôts indirects portant classement tarifaire diffusées durant le mois d'octobre 1998..... 849

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES GÉNÉRAUX

RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1997

présenté à Sa Majesté le Roi

par Monsieur Mohamed S E Q A T

Gouverneur de Bank Al-Maghrib

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1997, trente neuvième exercice de l'Institut d'émission.

L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'économie mondiale a continué d'être favorablement orientée en 1997, malgré la crise financière qui a affecté, à partir du second semestre, les pays du Sud-Est asiatique et la persistance des difficultés de l'économie japonaise. Dans un contexte marqué par une inflation très modérée, la croissance, qui a atteint à nouveau 4,1%, s'est consolidée, en particulier aux Etats-Unis où la poursuite de l'expansion a favorisé une nouvelle appréciation du dollar. Celle-ci a été à l'origine d'une amélioration de la compétitivité des exportations européennes, contribuant ainsi au raffermissement de la reprise dans les principaux pays du continent et à la réduction des décalages conjoncturels entre les économies européennes et celle des Etats-Unis. En outre, la réduction des écarts de taux d'intérêt et les efforts déployés par les pays de l'Union européenne en vue du respect des critères de convergence ont concouru à une plus grande stabilité des cours de change au sein du Système monétaire européen (SME). Le maintien des taux d'intérêt à un niveau bas, du fait du non-resserrement des politiques monétaires durant la majeure partie de l'année, ainsi qu'une rentabilité accrue des entreprises ont eu, par ailleurs, pour effet de stimuler l'activité sur les principaux marchés boursiers occidentaux. Ces derniers ne se sont en définitive que peu ressentis des incidences des perturbations dont ont pâti les places financières de l'Asie. Pour leur part, les pays en transition vers l'économie de marché ont enregistré un redressement de leur production, de même que la situation économique s'est dans l'ensemble améliorée dans les pays en développement en dépit du ralentissement du rythme de l'activité en Afrique et surtout en Asie du Sud-Est.

Dans le monde industrialisé, la croissance s'est établie à 3%. C'est aux Etats-Unis qu'elle a été la plus vigoureuse, atteignant 3,8% grâce au dynamisme de l'investissement privé, conjugué à une productivité en hausse ainsi qu' à une nouvelle progression de la consommation à la faveur de la création de nombreux emplois. De même, la croissance est passée de 1,7% à 2,6% dans l'Union européenne du fait de la fermeté de la demande intérieure au Royaume-Uni et du développement des exportations, notamment en Allemagne et en France. Dans ces deux pays, en effet, la consommation est restée modérée compte tenu de l'ampleur du chômage et des contraintes budgétaires tandis que l'investissement n'a connu un redressement qu'en fin d'année. Au Japon, l'activité économique s'est sensiblement ralentie, son rythme de progression passant en un an de 3,9% à 0,9%, en raison à la fois de l'atonie de la demande interne et des difficultés des secteurs bancaire et financier. L'accroissement de la production dans les pays développés ne s'est néanmoins pas traduit par une diminution significative du taux de chômage, sauf aux Etats-Unis et au Royaume-Uni où il s'est établi respectivement à 4,9% et 5,6%. La situation de l'emploi s'est en revanche détériorée surtout en Allemagne et en France, de sorte que pour l'ensemble de l'Union européenne le chômage a touché plus de 11% de la population active. Au Japon, son taux, estimé à 3,4%, ne s'est guère accru .

Parmi les pays en développement, ceux du Sud-Est asiatique ont subi, à partir du second semestre, l'incidence de la crise financière survenue initialement en Thaïlande et qui s'est rapidement étendue aux autres économies de la région, où la croissance a sensiblement reculé en un an. En revanche, un rythme d'activité soutenu, de près de 8,8%, a encore été enregistré en Chine. La croissance s'est sensiblement raffermie en Amérique latine, s'établissant à 5%, du fait essentiellement de l'expansion observée en Argentine et de la consolidation du redressement constaté au Mexique. Au Moyen-Orient, seuls quelques pays ont connu un infléchissement de leur croissance tandis que, dans les autres économies, celle-ci est demeurée relativement stable si bien qu'au total son taux apparaît en léger repli, revenant de près de 5% à 4,4% environ. En Afrique, l'évolution de la croissance a été contrastée tout en étant orientée à la baisse dans la plupart des principaux pays du continent, au sein duquel elle n'a pas dépassé en moyenne 3,2%. S'agissant des pays en transition, ils ont enregistré, après plusieurs années de récession, une augmentation de leur produit intérieur brut de 1,7% par suite des efforts de restructuration visant leur plus large intégration au système économique et financier mondial. Ils sont néanmoins demeurés confrontés, en particulier, à d'importants déficits budgétaires, au poids de la dette extérieure et à l'ampleur du chômage.

La vigueur de l'économie aux Etats-Unis et la hausse du dollar ont contribué à stimuler les flux commerciaux au sein des pays de l'OCDE, portant la croissance en volume du commerce mondial à 9,6% au lieu de 6,2% en 1996. Les exportations des pays industriels se sont en effet développées de 10,3% et leurs importations de 9,2%. Cette évolution s'est accompagnée d'un renforcement des excédents de la balance commerciale de l'Union européenne et du Japon et, à l'inverse, d'un léger accroissement du déficit aux Etats-Unis. Les pays en développement ont également réalisé à nouveau une progression en volume de leurs échanges, à un rythme de l'ordre de 10,8% pour les exportations et de 10,2% en ce qui concerne les importations. En valeur, les transactions internationales sur marchandises, chiffrées à près de 5.400 milliards de dollars, n'ont cependant progressé que de 3,1%, du fait en partie de l'impact de l'appréciation du dollar sur l'évaluation des échanges commerciaux. La faiblesse relative de cette augmentation reflète également la baisse sensible des cours tant des produits manufacturés que des matières premières, en particulier le pétrole et la plupart des produits agricoles.

De fait, cette évolution des prix mondiaux a contribué à la maîtrise de l'inflation qui est demeurée un acquis partagé par la majorité des pays. Dans les économies industrialisées, la hausse des prix à la consommation est passée à 2,1% environ après s'être ralentie aussi bien au sein de l'Union européenne qu'aux Etats-Unis, où elle s'est située à son niveau le plus bas des trois dernières décennies. De même, les pays en développement et ceux en transition, qui pour la plupart ont continué d'appliquer des programmes d'ajustement, ont enregistré un recul de leur taux d'inflation, revenu respectivement à 8,5% et 28% environ. Les résultats obtenus dans les pays industriels tiennent dans l'ensemble à la modération des augmentations de salaires, au repli des cours des matières premières ainsi qu'aux gains de productivité réalisés dans un contexte de concurrence accrue. Ils sont liés également à la poursuite des efforts de réduction des déficits budgétaires entrepris au début des années 1990. En l'absence de risques immédiats d'une résurgence de l'inflation, les politiques monétaires n'ont pas connu en général de resserrement, favorisant ainsi une relative stabilité des taux d'intérêt à court terme, notamment aux États-Unis. Dans l'Union européenne, les taux sont demeurés bas et n'ont été relevés que légèrement en octobre, d'abord en Allemagne puis en France. La nécessité de satisfaire aux critères requis en vue de leur participation à l'Union économique et monétaire (UEM) en 1999 a amené l'Italie et l'Espagne, pour leur part, à réduire leurs taux. Ces efforts de convergence ont contribué à renforcer la correction des désalignements antérieurs au sein du Système monétaire européen et à neutraliser les risques d'apparition de nouvelles tensions.

Les marchés des changes ont été en effet marqués en 1997 par une relative stabilité des monnaies européennes qui ont ainsi évolué à l'intérieur de marges très étroites n'excédant pas 1% par rapport à leurs cours pivots. Cette convergence a été renforcée par une plus grande crédibilité quant au processus de réalisation de l'UEM. La clarté des engagements des pays membres de l'Union a été concrétisée par l'annonce de la décision de fixer en mai 1998, de façon irrévocable, les taux de change entre les monnaies des pays devant participer à l'euro à partir du premier janvier 1999. Dans le même temps, l'appréciation du dollar, soutenu notamment par la fermeté de la croissance de l'économie américaine et la persistance d'un différentiel de taux d'intérêt en faveur des Etats-

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Unis, s'est poursuivie en 1997. Le dollar s'est ainsi fortement apprécié à l'égard des monnaies du SME, principalement vis-à-vis du mark, enregistrant en moyenne un gain de près de 15%. La monnaie allemande s'est dépréciée à l'encontre des autres devises européennes, notamment à l'égard du franc français. Bénéficiant du recul du mark et des performances de l'économie au Royaume-Uni, la livre sterling, qui demeure en dehors du dispositif de change européen , s'est quant à elle sensiblement raffermie.

L'orientation à la hausse du dollar depuis le milieu de 1995, favorable à la croissance en Europe, a en revanche contribué à éroder la compétitivité des économies des pays du Sud-Est asiatique du fait, en partie, du rattachement de leurs monnaies à la devise américaine. Cette évolution, aggravée par l'affaiblissement concomitant du yen japonais et du yuan chinois, a eu pour effet d'imposer des réajustements de forte amplitude sur leurs marchés des changes. Les remous financiers en Asie ont accentué le mouvement de baisse de la monnaie nippone du fait à la fois d'un revirement de la confiance des investisseurs et d'un retournement défavorable de la conjoncture au Japon. Le yen a ainsi terminé l'année avec une dépréciation de 12% par rapport au dollar, s'établissant à son niveau le plus bas depuis plus de cinq ans.

Les corrections intervenues sur les marchés des changes ont entraîné des modifications sensibles des positions courantes extérieures. Les excédents des paiements courants de l'Union européenne et surtout du Japon se sont renforcés, s'élevant respectivement à 116 milliards et 94 milliards de dollars. A l'inverse, le déficit des Etats-Unis s'est à nouveau élargi, atteignant 166 milliards de dollars, par suite d'une légère aggravation du déséquilibre commercial et d'une diminution du solde positif des opérations invisibles. Considéré globalement, le solde déficitaire des pays en développement a également augmenté, pour s'établir à 82 milliards de dollars. La position débitrice des pays d'Amérique latine s'est en effet creusée par suite de la progression de leurs importations, elle-même imputable au raffermissement de la croissance économique dans la région. Les déficits des comptes courants des pays d'Asie du Sud-Est se sont en revanche allégés du fait à la fois de la contraction de la demande et de l'incidence des fortes dépréciations de leurs monnaies. Quant aux économies en transition, elles ont enregistré une nouvelle aggravation de leur déficit courant, qui s'est chiffré à 26 milliards de dollars.

L'amélioration des soldes courants extérieurs de la plupart des pays dégageant des excédents a contribué en 1997 à l'accroissement des liquidités sur les marchés internationaux des capitaux. Les prêts bancaires, stimulés par l'ampleur des fusions et acquisitions ainsi que par les perspectives économiques favorables dans les pays industrialisés, se sont développés principalement en faveur de ces derniers. Ils ont également augmenté en direction des économies en transition et en développement, à l'exception de celles d'Asie du Sud-Est qui, affectées par la crise, ont vu chuter les flux de capitaux privés dont elles bénéficient.

L'abondance des fonds prêtables, dans un contexte de faible inflation et de baisse des marges d'intermédiation bancaire, a entraîné un repli des taux d'intérêt à long terme. Cette évolution, conjuguée à l'amélioration de la conjoncture aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe, s'est traduite durant la majeure partie de l'année par un essor des grandes places boursières occidentales où les plus-values ont atteint des niveaux exceptionnels. En revanche, la survenance de la crise financière en Asie a provoqué un effondrement généralisé des bourses dans la région, en raison de la défiance des investisseurs qui ont procédé à la réallocation de leurs placements vers les marchés obligataires, américains et européens, réputés plus sûrs.

Après plusieurs années de croissance rapide, fondée sur le dynamisme de l'investissement et du commerce extérieur et soutenue par d'importantes entrées de capitaux, les pays du Sud-Est de l'Asie ont, en effet, été confrontés à une crise sans précédent qui a fait craindre des effets de contagion à l'échelle mondiale. Leurs exportations ont pâti de l'érosion de leur compétitivité alors que leurs importations continuaient de s'accroître, ce qui s'est traduit par une nouvelle détérioration de leurs balances des paiements courants au cours du premier semestre et a engendré des surcapacités de production. Celles-ci ont pesé sur les bilans des entreprises qui, par ailleurs, se sont trouvées davantage exposées au risque de change eu égard au poids de leur endettement à court terme en devises. L'impact déstabilisateur de ces facteurs sur les économies de la région a été aggravé par la fragilité de leurs institutions financières, notamment à la suite de la perte de confiance des déposants vis-à-vis des banques, dont les actifs ont été grevés par le volume excessif des crédits qu'elles ont consentis et, par l'ampleur de leurs créances irrécouvrables ou susceptibles de subir des moins-values notables.

La menace que comporte la volatilité des flux de capitaux pour la stabilité du système financier international a donné lieu à différentes initiatives ayant pour objectif, en particulier, de renforcer la solidité des structures bancaires et d'en prévenir la défaillance. Ces initiatives tendent à s'assurer de l'efficacité des contrôles prudentiels appliqués dans un contexte en mutation rapide et où les innovations financières s'accompagnent de risques nouveaux. De plus, l'évolution des marchés de capitaux devrait marquer un tournant avec l'adhésion de nombreux pays à l'accord sur la libéralisation des services financiers conclu en décembre 1997 sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce.

Tout en appuyant cette orientation, le Fonds monétaire international, face aux conséquences pouvant résulter de l'instabilité des capitaux sur des marchés financiers de plus en plus intégrés, a par ailleurs annoncé lors de la réunion du Comité intérimaire en avril 1997 son intention d'étendre sa mission à la surveillance des mouvements de capitaux. L'élargissement de la compétence du Fonds à la libéralisation des opérations en capital, qui implique un amendement de ses statuts, devra cependant être assorti de dispositions transitoires souples en faveur des pays engagés dans des processus de réformes structurelles.

Les crises de liquidité intervenues au cours de la décennie et les risques de pressions accrues qui peuvent s'exercer sur le compte capital extérieur et les réserves de change des pays membres, à la suite notamment de retraits massifs des investissements étrangers, ont par ailleurs conduit le Fonds monétaire international à créer un nouveau mécanisme de prêt sous la forme d'une facilité de réserve supplémentaire (FRS). Celle-ci, instituée en décembre 1997, est destinée aux pays souhaitant appuyer un programme de rétablissement à court terme de leur balance des paiements. En outre, pour permettre au Fonds de renforcer son assise financière et de faire face aux importants décaissements qu'il consent, les pays membres ont adopté une résolution en vue d'augmenter de 45% leurs quotes-parts dont le total serait ainsi porté à 212 milliards de DTS. Les instances du FMI sont parallèlement parvenues à un accord pour procéder à une allocation spéciale de DTS d'un montant de 21,4 milliards à répartir entre tous les membres participant au Département des DTS de manière à égaliser, proportionnellement aux quotes-parts, les positions des allocations cumulatives individuelles et de satisfaire les nouveaux pays membres ainsi que ceux n'ayant pas bénéficié des allocations effectuées dans le passé.

Les difficultés auxquelles ont été récemment confrontées plusieurs nations d'Asie et les craintes de contagion qu'elles ont suscitées dans d'autres pays ont cependant révélé l'ampleur des risques qui pèsent sur les économies dont les structures restent insuffisamment adaptées aux mouvements de libéralisation et d'intégration des marchés. La poursuite des réformes macro- économiques dans les pays émergents et en développement, pour nécessaire qu'elle soit, doit demeurer sous-tendue par des politiques monétaires et financières vigilantes en vue de parvenir à une croissance durable, tirant profit des avantages potentiels de la mondialisation et mettant l'économie à l'abri des chocs exogènes. Pour prévenir les situations de crise et préserver la confiance des marchés, ces politiques doivent en outre assurer la transparence des comptes du secteur financier et renforcer le contrôle prudentiel des mouvements de capitaux, notamment à court terme.

L'ÉCONOMIE NATIONALE

La situation économique et financière a connu en 1997 une évolution satisfaisante à certains égards, comme en témoigne l'amélioration des paramètres fondamentaux de l'économie, reflétée par la maîtrise de l'inflation et un nouveau renforcement des avoirs extérieurs. Les activités autres que l'agriculture ont en effet enregistré des résultats favorables malgré une importante baisse de la récolte céréalière, qui a fait apparaître un recul du PIB en termes réels. Sous l'impulsion d'une bonne orientation des exportations, des performances ont notamment été réalisées dans la filière des phosphates ainsi que dans les industries de la sous-traitance. Par ailleurs, la reprise de l'investissement, en particulier dans le secteur du bâtiment, a contribué à stimuler la croissance alors que la consommation a plutôt diminué compte tenu de la baisse des revenus agricoles.

Le produit intérieur brut

Après l'expansion de 12,1% observée en 1996 grâce à une excellente campagne agricole, le produit intérieur brut, évalué en termes constants, a accusé en 1997 une baisse de 2%. Exclusion faite du secteur commercial qui a subi l'incidence directe de la contraction de la production agricole, toutes les branches d'activité ont marqué des taux de croissance supérieurs ou comparables à ceux de l'année précédente enregistrant, au total, une hausse de 4,4% au lieu de 2,5% en 1996.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La valeur ajoutée du secteur primaire a de fait régressé cette année de 25,6% en raison surtout de la diminution de 62,7% de la production des trois principales céréales tandis que les autres cultures ont été dans l'ensemble moins affectées par les conditions climatiques. En revanche, dans le secteur de la pêche, la valeur de la production en prix constants s'est accrue de 15,7%. Parallèlement, le secteur secondaire a enregistré une augmentation de 6%, la plus élevée depuis 1990 et à laquelle ont participé toutes les branches, avec des taux de croissance variant entre 3,1% pour l'industrie et 14,4% pour l'extraction minière. Au total, la valeur ajoutée du secteur secondaire a contribué à la formation du PIB à hauteur de 31,2% au lieu de 28,8% en 1996. Les activités tertiaires, y compris les services non marchands fournis par les administrations publiques, ont quant à elles enregistré une hausse de 1,8% seulement, la branche du commerce ayant subi une régression de 3%. Les services liés au tourisme ont, en particulier, accru leur activité de 5,2% au lieu de 1,3% en 1996.

S'agissant du PIB en prix courants, il s'est chiffré à 319,3 milliards de dirhams, accusant ainsi une quasi-stagnation, après une progression de 13,5% en 1996. Cette évolution recouvre toutefois une chute de plus d'un cinquième dans le secteur primaire et une croissance de 4,8% du PIB non agricole. Dans ces conditions, le revenu national brut disponible, qui inclut les revenus extérieurs nets, s'est établi à 330,5 milliards de dirhams, soit un montant légèrement inférieur à celui de 1996.

En regard, la dépense nationale brute, évaluée à 331 milliards de dirhams, n'a guère varié, en raison d'une baisse de la consommation alors que les dépenses d'investissement se sont accrues. Le déficit en biens et services est demeuré en conséquence à son niveau de l'exercice précédent, se chiffrant à 11,7 milliards de dirhams [1].

La consommation

La consommation nationale, qui avait progressé de 11% en 1996, a été estimée cette année à 265,2 milliards de dirhams, accusant un fléchissement de 1,2% consécutif à la contraction de 3,3% de la consommation des ménages, notamment en milieu rural. Quant à la consommation des services fournis par les administrations publiques, elle s'est accrue de 7,4% au lieu de 8,8% un an auparavant.

L'investissement et l'épargne

Évaluée à 66,1 milliards de dirhams en prix courants, la formation brute de capital fixe (FBCF) a augmenté de 6,4% au lieu de 2,8% en 1996. Calculé sur cette base, le taux d'investissement est passé de 19,4% à 20,7%. Cette amélioration est imputable, pour près des deux tiers, aux investissements dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, qui se sont accrus globalement de 9,1% et dont la part dans la FBCF a représenté 48%. Quant à la rubrique "matériel et outillage" qui traduit l'évolution du renouvellement des équipements ou l'extension des capacités de production, elle fait apparaître une reprise de 4,3% après une baisse de 2,9% en 1996. Compte tenu d'une variation à la baisse des stocks, évaluée à 196 millions, l'investissement a atteint en définitive 65,9 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 4,3%.

Dans le même temps, l'épargne nationale, chiffrée à 65,4 milliards de dirhams, s'est accrue de 2,3%, après une expansion de plus de 31% observée en 1996, de sorte que le taux d'épargne s'est élevé à 19,8% au lieu de 19,2% un an auparavant. Son renforcement est dû essentiellement à l'épargne publique alors que celle du secteur privé a connu une baisse modérée. Le besoin de financement extérieur de l'économie a été en définitive limité.

L'évolution financière et monétaire

Reflétant cette évolution, le compte courant de la balance des paiements a dégagé un faible déficit, de 884 millions de dirhams ou 0,3% du PIB. Ce résultat est dû à une réduction du déficit commercial ainsi qu'à un allégement des charges en intérêts de la dette extérieure, les revenus de transferts et les recettes au titre des voyages ayant au contraire fléchi. Par ailleurs, les investissements étrangers ont marqué une progression notable en liaison, pour l'essentiel, avec les opérations de privatisation. Ils ont permis de couvrir le flux négatif laissé par les remboursements de la dette publique extérieure et de renforcer de plus de 5 milliards de dirhams les réserves de change, portées à un niveau équivalant à plus de six mois et demi d'importations.

(1) Voir annexes statistiques I-1 à I-9.

L'amélioration de la situation financière apparaît également à travers les résultats obtenus au titre de l'exécution de la loi de finances 1996-97. L'excédent ordinaire a en effet doublé d'un exercice budgétaire à l'autre, l'accroissement des ressources ayant été plus rapide que celui des charges grâce à un meilleur rendement fiscal ainsi qu'aux recettes de privatisation. Ce surplus a permis de couvrir plus des deux tiers des dépenses d'investissement de l'État lesquelles ont été toutefois réduites de 13,7%. Au total, le déficit budgétaire a été ramené à 1,9% du PIB au lieu de 5% environ à l'issue de l'exercice précédent.

Néanmoins, au cours du second semestre de 1997, la situation des finances publiques a connu une orientation moins favorable dans le cadre de l'exécution de la loi de finances 1997-98. Conjuguée à des règlements d'arriérés pour un montant important et à un élargissement du flux négatif des concours extérieurs, cette évolution s'est traduite par un accroissement du besoin de financement du Trésor qui, en définitive, a dû recourir, pour l'ensemble de l'année 1997, aux concours bancaires plus largement qu'il n'était prévu.

Aussi, le crédit intérieur à caractère monétaire a-t-il marqué une hausse de 9,2%, compte tenu d'un accroissement de 6,7% des concours bancaires à l'économie. Cet élargissement, compte tenu du renforcement des avoirs extérieurs, a donné lieu à une progression de 9,2% de la masse monétaire. Cependant, la création des nouvelles liquidités a été liée aussi bien à l'augmentation, modérée cette année, des transactions sur biens et services qu'à une plus grande constitution d' actifs financiers par les agents économiques. Cette évolution a favorisé la maîtrise de l'inflation, constatée notamment à travers la décélération de la hausse annuelle de l'indice moyen du coût de la vie qui n'a pas dépassé 1%, au lieu de 3% un an auparavant. Le repli de l'inflation, qui a résulté à la fois de la légère baisse observée pour les produits alimentaires et d'une moindre hausse qu'en 1996 des prix des autres biens et services, s'explique non seulement par la modération de la consommation mais également par une diminution des coûts de production.

Principaux indicateurs de l'économie

(Les variations, les soldes et les ratios ont été calculés à partir des montants exprimés en millions de dirhams) [1]

Indicateurs (montants en milliards de dirhams)	1995	1996	1997	Variations en % 1996/1995	Variations en % 1997/1996
Comptes nationaux					
- Produit intérieur brut à prix constants	113,2	126,9	124,3	12,1	- 2,0
. P.I.B. agricole	13,1	23,3	17,3	78,2	-25,6
. P.I.B. non agricole	100,1	103,6	107,0	3,5	3,3
- Produit intérieur brut à prix courants	281,7	319,6	319,3	13,5	- 0,1
- Revenu national brut disponible	290,4	332,2	330,5	14,4	- 0,5
- Consommation nationale	241,7	268,3	265,2	11,0	- 1,2
- Formation brute de capital fixe	60,4	62,1	66,1	2,8	6,4
- Epargne nationale brute	48,7	63,9	65,4	31,3	2,3
Indice du coût de la vie (base 100 en 1989) [2]	143,4	147,7	149,2	3,0	1,0
- Produits alimentaires	153,9	155,0	153,3	0,7	- 1,1
- Produits non alimentaires et services	134,8	141,7	145,8	5,1	2,9
Comptes extérieurs					
- Importations C.A.F.	72,9	72,0	74,9	- 1,2	4,0
- Exportations F.O.B.	40,2	41,4	44,7	2,8	8,0
- Solde des marchandises générales	- 32,6	- 30,6	-30,2	- 6,2	- 1,3
- Solde commercial global [3]	-26,8	-24,6	-23,5	- 8,3	- 4,5
- Balance "voyages"	+ 8,6	+12,1	+10,8	40,5	-10,9
- Solde des transferts courants	+19,8	+22,4	+21,0	12,9	- 6,2
- Solde du compte courant	-9,7	0,8	- 0,9		
- Déficit du compte courant en % du PIB	(- 3,4)	(+ 0,2)	(-0,3)		
- Service global de la dette extérieure publique	30.1	29,1	29,6	- 3,2	1.5
Finances publiques [4]					
- Solde ordinaire	8,3	6,2	12,3	- 25,3	99,2
- Dépenses d'investissement	19,0	21,3	18,4	12,0	-13,7
- Déficit budgétaire	- 10.7	- 15,1	- 6.0	+41,1	-59,9
- Déficit budgétaire en % du PIB	(-3,9)	(-5,0)	(- 1,9)		
Monnaie [5]					
- Masse monétaire	198.3	211,5	231,0	6,7	9,2
- Avoirs extérieurs nets	32,8	35,4	40,6	7,7	14,9
- Crédit intérieur à caractère monétaire	168,3	180,6	197,2	7,3	9,2

(1) Ces données peuvent présenter des différences par rapport à celles qui seraient calculées à partir des valeurs exprimées en milliards de dirhams.
(2) Moyenne annuelle.
(3) Y compris le solde des transactions effectuées sous le régime des admissions temporaires sans paiement.
(4) Les données relatives aux finances publiques se rapportent à l'exercice budgétaire ayant pour terme le mois de juillet de l'année indiquée.
(5) Les données relatives à la monnaie sont issues d'une nouvelle série (voir chapitre sur la monnaie).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE

Après les résultats exceptionnellement élevés de la campagne 1995-96, le secteur agricole s'est ressenti à nouveau de conditions climatiques globalement peu favorables, ce qui a entraîné une chute de la production agricole de plus de 36% en un an. La campagne 1996-97 a en effet connu une alternance de périodes de sécheresse et de fortes averses. Celles-ci, intervenues aux mois de décembre et de janvier, puis au printemps, ont occasionné d'importantes pertes de superficies cultivées qui se sont ajoutées à une baisse quasi générale des rendements. Néanmoins, si les cultures d'automne, céréalières en particulier, ont pâti de la mauvaise répartition des pluies dans le temps, les résultats des cultures plus tardives et de l'arboriculture fruitière se sont avérés, en revanche, assez bons dans l'ensemble à la suite des pluies de printemps. Les précipitations recueillies, excédentaires de plus d'un quart au regard d'une année pluviométrique normale, ont permis par ailleurs d'accroître les réserves d'eau souterraines et d'éviter une diminution du niveau des barrages dont le taux de remplissage s'établissait à fin mai 1997 à plus de 80% en moyenne.

S'agissant des autres activités du secteur primaire, elles ont évolué d'une manière plus satisfaisante. L'effectif du cheptel s'est accru grâce aux mesures de protection et de sauvegarde mises en oeuvre ainsi qu'à un approvisionnement suffisant en aliments de bétail. Pour sa part, l'activité de la pêche qui avait régressé en 1996 a enregistré une reprise cette année, grâce à l'augmentation des prises à la fois de la pêche côtière et hauturière. Cette dernière a toutefois connu une baisse en valeur qui s'explique par le recul des apports des espèces les plus rémunératrices à la suite, en partie, de l'allongement des périodes de repos biologique (1).

L'AGRICULTURE

Face à l'irrégularité qui continue de caractériser la production agricole, les pouvoirs publics ont poursuivi leurs actions d'appui au monde rural. Les principales mesures prises sur le plan financier ont porté sur le traitement du surendettement des agriculteurs par le réaménagement des conditions d'apurement de leurs dettes, sur l'assouplissement des normes d'octroi de crédits aux petits exploitants, et enfin sur le financement du matériel d'irrigation.

D'autre part, à la suite de la libéralisation du commerce des denrées de base en 1996 - céréales, sucre et oléagineux - des mesures incitatives ont encore été adoptées cette année dans le but d'apporter un soutien à la production de blé tendre. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont à nouveau fixé pour cette denrée un prix d'achat aux agriculteurs, tout en le portant par rapport à la campagne précédente de 230 dirhams à 250 dirhams le quintal en raison d'une moins bonne récolte qu'en 1996. Le respect de ce prix par les coopératives et les commerçants céréaliers conditionne l'octroi en leur faveur d'une prime de stockage pour les quantités acquises jusqu'au 31 octobre 1997 et d'une marge de cession du blé tendre destiné à la fabrication de la farine nationale subventionnée. De fait, le cours moyen du blé tendre sur le marché local a avoisiné 259 dirhams selon les données du Centre d'information mis en place par l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses pour suivre l'évolution du marché intérieur et extérieur des céréales après la libéralisation de leur commerce. S'agissant des récoltes sucrières et oléagineuses, les prix à la production ont été négociés directement entre les agriculteurs et les unités de transformation qui ont reconduit les mêmes prix qu'en 1995-96.

Les pouvoirs publics ont par ailleurs maintenu le mécanisme de protection à l'importation de ces denrées. Celui-ci consiste en l'application d'équivalents tarifaires sur les entrées de blé tendre, sous forme de droits de douane variables en fonction, d'une part, de l'évolution des prix sur les marchés mondiaux par rapport à un prix plancher d'entrée de 260 dirhams par quintal et, d'autre part, des besoins d'approvisionnement du marché local. Le produit de ces prélèvements douaniers est affecté en partie au "Fonds de développement agricole" et au "Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires".

Outre ces mesures, les pouvoirs publics ont élaboré un projet de loi-cadre d'orientation globale qui définit les objectifs et les modalités pour le développement du secteur agricole en vue d'en moderniser les structures et d'en accroître l'efficience. Un mécanisme incitatif est également prévu pour favoriser l'insertion des lauréats des écoles d'agriculture et leur contribution à la mise en valeur agricole. L'application de cet ensemble d'actions devrait à terme permettre de réduire l'impact des aléas climatiques sur la productivité du secteur et limiter les fluctuations de la production, lesquelles ont été sensibles au cours des dernières années, particulièrement en ce qui concerne les céréales.

(1) Voir annexes statistiques II-1 à II-15.

Céréales et légumineuses

Alors qu'elle avait atteint le niveau exceptionnel de 97,5 millions de quintaux en 1996, la récolte des trois principales céréales n'a pas dépassé 36,4 millions de quintaux, accusant une chute de 62,7% d'une campagne à l'autre, celle de blé tendre s'étant contractée de plus de 60%. La baisse de la production s'est répercutée sur la commercialisation intérieure qui a fortement chuté, ne dépassant pas, pour la période de la campagne allant de juin à décembre, 4,3 millions de quintaux - dont 90% de blé tendre - au lieu de 18 millions de quintaux précédemment. Elle a également nécessité des importations, qui devraient atteindre 31,4 millions de quintaux pour l'ensemble de la période de soudure, les besoins de la consommation de blé étant estimés à 64 millions de quintaux.

Les résultats obtenus pour le maïs, principale culture de printemps, ont en revanche été meilleurs, la récolte - de 3,7 millions de quintaux - s'étant accrue de 59,3% en raison à la fois de l'extension des superficies et de l'accroissement des rendements, passés de 9,3 à 11 quintaux à l'hectare. La production de riz, quant à elle, a avoisiné 320.000 quintaux, avec des rendements de l'ordre de 37,3 quintaux à l'hectare, et s'inscrit ainsi en diminution de 40% par rapport au niveau, certes élevé, de la récolte précédente et de 21% en comparaison avec la moyenne des cinq dernières campagnes.

En ce qui concerne les légumineuses, la production totale s'est établie à 2,1 millions de quintaux, accusant une baisse d'une année à l'autre de plus d'un cinquième, imputable surtout au fort recul des rendements pour les variétés d'automne.

Cultures maraîchères

Les cultures maraîchères de saison, en dépit d'une pluviométrie excédentaire en décembre et en janvier, ont enregistré des rendements et une production proches de ceux de la campagne précédente, atteignant respectivement 17,7 tonnes à l'hectare en moyenne et 3,8 millions de tonnes.

La production de primeurs, estimée à 775.000 tonnes, n'a également guère augmenté malgré l'accroissement notable de la production de la tomate sous abri par suite d'une extension de plus de 18% des superficies qui lui sont consacrées. Cette évolution est due à la forte baisse de la récolte des variétés de plein champ qui ont souffert des intempéries. La production totale de tomates s'est en définitive établie à 490.000 tonnes, dépassant de peu le niveau de la campagne 1995-96. Il en a été de même pour celle de pommes de terre qui n'a pas excédé 127.000 tonnes.

Quant aux exportations de primeurs, elles ont porté sur 257.000 tonnes, au lieu de 248.580 tonnes au terme de la campagne précédente. Sur ce total, les quantités de tomates livrées à l'étranger se sont chiffrées à 165.660 tonnes, en amélioration de 3,5%. Les conditions de commercialisation sur le marché européen ont été néanmoins difficiles, en raison de l'abondance de l'offre qui a entraîné une baisse des prix à un niveau inférieur aux prix d'entrée conventionnels. Aussi les exportations ont-elles été fréquemment assujetties durant la campagne au paiement de droits de douane additionnels. A l'inverse, les livraisons de pommes de terre à l'étranger n'ont atteint que 50.530 tonnes, s'inscrivant en baisse de 8% au regard de la campagne précédente. Le niveau des prix à l'exportation a en outre été soumis à une vive concurrence sur les marchés européens.

Arboriculture fruitière

La campagne d'agrumes 1996-97 s'est soldée par une production de 1,2 million de tonnes, en baisse de près de 15% par rapport à la précédente et apparaît en conséquence inférieure de 2,6% à la moyenne des cinq dernières années. Cette évolution est imputable non seulement aux conditions climatiques moins propices, mais également au phénomène de l'alternance qui caractérise les récoltes. Elle a concerné en particulier la production d'oranges tardives qui a diminué de 27%. Parallèlement, les exportations ont fléchi de 625.000 à 514.000 tonnes en raison à la fois de la diminution de l'offre et de l'importance des écarts de triage. L'Union européenne est demeurée le principal débouché mais n'a cependant absorbé que 379.000 tonnes, soit 74% des quantités exportées au lieu de 79% précédemment.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La production viticole s'est, quant à elle, accrue de 35,5% et a atteint 261.600 tonnes, grâce à la fois à l'entrée en production de nouvelles plantations et à des conditions climatiques ayant favorisé le développement de la vigne.

La récolte d'olives de fin 1997 a baissé de 36,6% par rapport au niveau exceptionnel de la campagne précédente, tout en restant supérieure de 16,4% à la moyenne de la période 1991-95. Les superficies réservées à l'oléiculture ont de fait été étendues de 4% et portées à 500.000 hectares, dans le cadre de la poursuite du programme visant à promouvoir cette culture par la distribution de plants.

Cultures industrielles

La production de la betterave à sucre n'a guère excédé 2,6 millions de tonnes, accusant un recul de 5% d'une campagne à l'autre malgré une extension de près de 11% des superficies, qui a concerné l'ensemble des périmètres. Celle de canne à sucre, chiffrée à 744.000 tonnes, a subi également une diminution de 17,3% par suite d'une réduction notable des terres cultivées. Les agriculteurs ont continué de faire preuve d'une désaffection à l'égard de cette culture en dépit des mesures d'incitation adoptées par les sucreries en leur faveur sous forme de primes de semis et de facilités financières pour l'acquisition de biens d'équipement.

En revanche, la production de tournesol, après avoir fortement chuté de 1993 à 1995 du fait de la sécheresse, a augmenté pour la seconde année consécutive. Une action de sensibilisation a en effet été menée pour améliorer la productivité de cette culture. En outre, l'assurance donnée aux producteurs par les unités de trituration de reprendre en totalité la récolte à un prix minimum garanti a permis de porter les superficies consacrées à cette culture à 118.000 hectares. Aussi, et compte tenu d'une amélioration des rendements de l'ordre de 9%, la production est-elle passée de 550.000 à 705.700 quintaux, niveau qui reste toutefois inférieur à celui des cinq années précédant les dernières périodes de sécheresse ainsi qu'aux besoins de consommation, estimés à 3 millions de quintaux.

L'ÉLEVAGE

L'amélioration des terrains de parcours, grâce à l'abondance de la pluviométrie qui a prévalu durant certaines périodes de la campagne 1996-97, et la récupération des cultures céréalières endommagées pour l'alimentation du bétail se sont conjuguées aux actions conduites pour l'extension des plantations fourragères, ce qui a favorisé l'activité de l'élevage, notamment dans les principales régions productrices, le Gharb, la Chaouia et le Haouz. Les pouvoirs publics ont continué par ailleurs d'assister les éleveurs des zones touchées par la sécheresse dans le Sud et l'Oriental, et ce, en leur fournissant des aliments d'appoint pour le bétail à des prix subventionnés. L'encadrement sanitaire et le programme d'amélioration génétique ont également été poursuivis, en particulier par l'introduction de races sélectionnées, le cheptel de bovins étant constitué actuellement à hauteur de 37,5% d'animaux de races améliorées, au lieu d'un cinquième environ au début de la décennie 1990.

Cet ensemble de facteurs a permis de consolider la reconstitution des effectifs enregistrée depuis deux ans. Le cheptel s'est ainsi renforcé de 7,8% pour atteindre 23,2 millions de têtes selon le recensement effectué en octobre-novembre 1997. Cette évolution a eu également un impact positif sur l'accroissement de la production de lait et de viande.

Les quantités de viandes rouges disponibles à la consommation sont en effet passées de 245.000 à 285.000 tonnes en 1997 et ont augmenté de 16,3% en raison surtout de la hausse de 42,5% des abattages d'ovins. L'expansion ainsi observée s'explique il est vrai, en partie, par l'abstention en 1996 de procéder aux abattages rituels de l'Aïd Al Adha. La production de lait s'est de même accrue de 10,5% et a atteint 950 millions de litres, face à des besoins évalués à un peu plus d'un milliard de litres. Quant à la production de viande de poulet, qui avait fortement progressé en 1996, elle s'est stabilisée autour de 230.000 tonnes tandis que celle d'oeufs de consommation a augmenté de 5%. L'augmentation de l'offre globale de viande en 1997 s'est traduite par une réduction des prix de 5,2% pour la viande bovine, et de 2,4% pour le poulet. Pour les viandes ovines, à l'exception des périodes précédant l'Aïd Al Adha, les prix ont été également orientés à la baisse.

LA PÊCHE

Après avoir fléchi en 1996, la production halieutique s'est inscrite en 1997 en hausse de 25,6%, atteignant 773.784 tonnes. Cette amélioration, qui a cependant concerné essentiellement les captures de poisson pélagique, notamment la sardine, a profité à la fois à la pêche côtière et hauturière.

Les efforts déployés par les pouvoirs publics pour la modernisation de la pêche côtière, conjugués à l'accroissement du nombre de sorties en mer grâce à des conditions climatiques relativement favorables, ont permis de porter le volume des prises à 661.656 tonnes, d'une valeur de 1,8 milliard de dirhams, en hausse respectivement de 26% et 13,5%. La consommation nationale de poisson frais a toutefois de nouveau régressé, de 12,5%, et porté ainsi sur 148.201 tonnes, soit 22% des prises, au lieu de 32,3% l'année précédente. La faiblesse de la consommation locale demeure liée, en partie, à l'insuffisance des équipements en matériel de congélation et de transport desservant les régions intérieures, d'autant plus que l'essentiel des livraisons provient des ports situés dans le sud du pays. La part destinée à l'industrie de la conserve s'est de même réduite, de 26,4% à 21,4%, l'approvisionnement des usines n'ayant augmenté que de 2,3%. Les exportations de conserves ont accusé également un léger repli tandis que la demande nationale est demeurée relativement limitée pour cette catégorie de produits. La fabrication de sous-produits a absorbé, en conséquence, 54% de la production de la pêche côtière, au lieu de 40,7% un an auparavant, soit 357.285 tonnes, quantité en accroissement de 67,2% d'une année à l'autre.

Les captures de la flotte hauturière, écoulées en totalité sur les marchés extérieurs, ont par ailleurs augmenté de 23%, s'élevant à 112.128 tonnes. Néanmoins, si les prises de poisson pélagique ont été à l'origine de ce redressement, en passant en un an de 8.240 à 34.157 tonnes, la pêche céphalopodière, principale composante de la pêche en haute mer et également la plus rémunératrice, a au contraire régressé de 6% pour s'établir à 68.127 tonnes, en liaison avec l'allongement de 2 à 4 mois des périodes de repos biologique.

Parallèlement à la diminution des apports, les exportations de crustacés, mollusques et coquillages, chiffrées à 91.487 tonnes, ont fléchi de 7%. Cette évolution s'est traduite par une quasi-stagnation des quantités globales de produits livrées à l'étranger, qui se sont établies à 200.304 tonnes et ont procuré à nouveau une recette totale de près de 6,5 milliards de dirhams.

L'importance du secteur de la pêche est également reflétée par le nombre des emplois directs et indirects générés par cette activité et qui avoisinent 400.000. La productivité de la main-d'oeuvre dans les secteurs des pêches et des industries de la pêche reste toutefois insuffisante, ce qui a incité les pouvoirs publics à établir un programme de formation en faveur des travailleurs du secteur qui devraient bénéficier, par ailleurs, d'un système d'assurance et de prévoyance sociale institué par l'Office national des pêches en collaboration avec la Confédération nationale de la pêche côtière. Une convention a en outre été signée entre le ministère des pêches maritimes et l'Agence pour le développement économique et social des préfectures et provinces du Nord, dans le but de dynamiser l'activité de la pêche dans cette zone.

LES MINES ET L'ÉNERGIE

LES MINES

Après avoir bénéficié d'une légère reprise en 1996, le secteur des mines a tiré profit cette année du renforcement de la demande internationale de phosphates et de leurs dérivés. L'indice de la production minière a en effet marqué une hausse de près de 9% par suite d'une augmentation de 11% de l'extraction de phosphates, celle des autres minerais n'ayant guère progressé dans l'ensemble (1). Cette amélioration, qui s'est reflétée sur les quantités exportées, s'est en outre accompagnée d'un nouveau raffermissement des cours des phosphates et d'une nette appréciation du dollar, principale monnaie de facturation. Aussi, les recettes totales procurées par les exportations de minerais bruts se sont-elles accrues de plus de 28%, pour atteindre 5,5 milliards de dirhams.

Phosphates

La nécessité de reconstituer les stocks de céréales a stimulé la demande mondiale de produits phosphatés en 1997 et permis au Maroc de renforcer ses ventes extérieures aussi bien du minerai brut que de ses produits dérivés. Cette évolution, conjuguée à l'accroissement des besoins des unités locales de transformation, s'est traduite par une augmentation de la production de phosphates bruts, passée en un an de 20,8 à 23,1 millions de tonnes.

(1) Voir annexes statistiques III-1 et III-2.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Chiffrées à 11,7 millions de tonnes, les exportations de minerai se sont en effet accrues de plus de 15% d'une année à l'autre, cette progression s'expliquant il est vrai, en partie, par le retrait progressif des Etats-Unis des marchés du phosphate brut. Destinées à hauteur de 55% environ au Mexique, aux Etats-Unis, à l'Espagne ainsi qu'à la France, les ventes de minerai réalisées par l'Office chérifien des phosphates ont représenté 40% du marché international et procuré des recettes de 4,1 milliards de dirhams, en expansion de près de 37%.

Soutenue également par les commandes extérieures de produits transformés, l'activité de valorisation du minerai s'est redressée de 6,8% d'une année à l'autre et a porté sur 11,3 millions de tonnes. Cette évolution, qui a donné lieu à une utilisation optimale des capacités installées, a permis d'accroître de 4% environ la production d'acide phosphorique, passée à 2,7 millions de tonnes et exportée pour près des deux tiers. Le reliquat, en diminution d'une année à l'autre, a été utilisé pour la production d'engrais, chiffrée à 2 millions de tonnes et exportée en presque totalité, à des cours demeurés rémunérateurs.

Au total, le Maroc a pu consolider sa part de marché en 1997 pour l'ensemble de ses ventes, la portant de 28% à 30%, et devenir ainsi le premier exportateur de phosphates et des produits qui en sont issus.

À terme, la transformation des phosphates devrait connaître un certain essor après l'entrée en service de deux nouvelles usines de traitement, totalisant un potentiel de production d'acide phosphorique de 450.000 tonnes qui seraient entièrement commercialisées dans le cadre d'accords de partenariat conclus avec les clients étrangers, en particulier avec l'Inde.

Autres minerais

La production de minerais autres que les phosphates, appréciée à travers un indice spécifique, apparaît en augmentation de 1,8% d'une année à l'autre. Celle de minerais métalliques s'est accrue à nouveau à un rythme de l'ordre de 2,3% par suite d'une amélioration de l'activité d'extraction dans les mines de zinc et de plomb qui a compensé le recul enregistré par la production de fer et de cuivre. Par ailleurs, la valorisation du minerai d'argent a marqué une vive progression avec la fabrication de 261 tonnes d'argent métal contre moins de 200 tonnes un an auparavant. S'agissant des minerais non métalliques, l'indice de production a affiché une stagnation pour la deuxième année consécutive malgré le redressement de l'activité d'extraction de la barytine et de la fluorine.

Destinées en quasi-totalité à l'exportation, les ventes de minerais autres que les phosphates ont procuré des recettes en augmentation de plus de 8% avec un montant de près de 1,4 milliard de dirhams, provenant à concurrence de 40% des livraisons de zinc. Seul ce produit a en effet bénéficié d'une demande vigoureuse qui s'est traduite par un accroissement aussi bien des prix que des tonnages. L'appréciation du dollar a également contribué à ces résultats et permis de compenser partiellement la baisse des recettes générées par les autres minerais.

L'ÉNERGIE

La production d'énergie d'origine locale, estimée à 0,7 million de tonnes équivalent pétrole (TEP), a diminué en un an de 6,4%. Elle a ainsi couvert seulement 8% de la demande globale d'énergie qui, après une légère augmentation de 1%, a atteint 8,4 millions de TEP. Aussi les importations de produits énergétiques se sont-elles élevées à 8,7 millions de TEP, pour un coût total de 12,3 milliards de dirhams, en hausse de 10,2% d'une année à l'autre. Cette évolution s'explique par l'accroissement des quantités d'hydrocarbures importées et par leur renchérissement du fait de l'appréciation du dollar, alors que les cours du baril sur les marchés internationaux ont baissé de 6% en moyenne durant l'année 1997.

La production d'énergie

Dans le secteur pétrolier, la production des raffineries, qui s'est élevée à 5,3 millions de tonnes, a été accrue de 4,4% en vue de répondre aussi bien à la progression de la consommation des ménages et des entreprises qu'aux besoins de constitution de stocks de sécurité par les sociétés de distribution. En revanche, la demande des centrales thermiques, qui porte exclusivement sur le fuel, a marqué une stagnation, due à la fois à l'amélioration de la production des centrales hydro-électriques et à l'utilisation de houille par les centrales du complexe de Jorf Lasfar. Ces dernières, qui ont atteint leur régime de croisière depuis leur entrée en service au cours de 1994, ont à elles seules fourni cette année plus de la moitié de l'électricité d'origine thermique. Quant à la production de charbon, livrée en totalité à l'Office national de l'électricité, elle a continué de régresser, en raison de la cessation progressive de l'activité de la mine de Jerada où l'extraction n'a pas dépassé 376.000 tonnes, s'inscrivant en chute de plus d'un quart par rapport à celle de l'année précédente.

Au total, la production d'électricité, tant d'origine thermique qu'hydraulique, a été chiffrée à 11,5 milliards de kWh, marquant une hausse de 6,4% au lieu de 4,3% l'année précédente (1).

La consommation finale d'énergie

S'agissant de la consommation d'énergie par les entreprises et les ménages, estimée à 8,3 millions de TEP, elle s'est inscrite en hausse de 1,6% seulement d'une année à l'autre. Ce mouvement recouvre une augmentation de la demande d'électricité et de produits pétroliers de 5% et 2,3% respectivement qui s'explique en partie par la baisse des prix de l'électricité haute tension et du fuel, de 6% et 1,8% en moyenne, dont a bénéficié le secteur industriel. En conséquence, l'utilisation de charbon par les industries grosses consommatrices, notamment les cimenteries, a nettement régressé, ce qui s'est traduit par une diminution de 2,3% des importations de coke.

En milliers de tonnes équivalent-pétrole (TEP)	1996			1997		
	Quantités	Variations en %	Structure en %	Quantités	Variations en %	Structure en %
Consommation finale d'énergie (*)	**8.151**	**6,1**	**100**	**8.283**	**1,6**	**100**
. Produits pétroliers.	4.960	- 0,2	60,8	5.075	2,3	61,3
dont :						
(gasoil).....	(2.482)	(1,2)	(30,5)	(2.456)	(-1)	(29,7)
. Electricité.....	2.662	3.1	32,7	2.796	5,0	33,7
. Charbon.....	529	310	6,5	412	-22,1	5,0

(*) La consommation finale d'énergie est évaluée à partir des données du Ministère de l'énergie et des mines et de l'Office national de l'électricité, sur la base d'un coefficient de conversion de 0,26 TEP par 1000 kWh pour l'électricité et 0,66 ,TEP par tonne pour le charbon.

Dans ces conditions, la consommation de produits pétroliers, qui s'est élevée à 5,1 millions de tonnes, a représenté plus de 61% de la consommation d'énergie. A l'exception de celle du gasoil, dont la demande s'est ressentie de la baisse d'activité dans le secteur agricole et de l'augmentation de 8% en moyenne des prix de vente intérieurs, la demande des produits pétroliers a été orientée à la hausse. Quant à la consommation d'électricité, estimée à 10,8 milliards de kWh, sa part a légèrement augmenté, passant à 33,7% de la demande totale.

•

Les actions entreprises pour le développement du secteur énergétique ont été activement poursuivies en 1997. Le programme d'extension de l'électrification dans le monde rural a intéressé 1044 nouveaux centres au lieu de 557 l'année précédente. En outre, les capacités de production de l'électricité ont été renforcées avec la mise en service à la fin de l'année de l'usine hydroélectrique de 240 mégawatts, édifiée sur le barrage Al Wahda. Par ailleurs, le rôle de plus en plus important dévolu au secteur privé pour l'approvisionnement du pays en matières énergétiques a donné lieu à l'attribution de la concession de l'exploitation de la centrale thermique de Jorf Lasfar à des groupes étrangers en contrepartie du doublement, au cours des trois prochaines années, du potentiel de production de ce site qui s'élève actuellement à 660 mégawatts. Cette nouvelle approche a été également retenue pour la réalisation à Tanger d'une centrale de 400 mégawatts ainsi que d'un parc éolien à Tétouan d'une puissance de 50 mégawatts. Elle a été en outre étendue à la distribution du courant électrique dans certaines grandes agglomérations urbaines. Parallèlement, un échange réciproque de fourniture d'électricité entre le Maroc et l'Espagne a été décidé afin d'optimiser l'exploitation des réseaux reliant les deux pays.

(1) Voir annexes statistiques III-3 à III-6

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Dans le secteur pétrolier, le processus de privatisation de l'industrie du raffinage a été achevé après la cession des deux raffineries à un groupe étranger qui projette de développer, à terme, les capacités de traitement installées. Quant à la recherche de gisements d'hydrocarbures, elle a connu une relance en association avec des sociétés multinationales dans les bassins du Gharb et d'Essaouira ainsi qu'au large de la côte atlantique.

I.'INDUSTRIE ET LE BÂTIMENT

En 1997, la conjoncture est restée favorablement orientée, tant dans les industries de transformation que dans le bâtiment. La valeur ajoutée des activités industrielles, y compris celle du secteur non organisé, s'est en effet accrue comme en 1996 de 3,1% en prix constants. Elle a contribué à concurrence de 18,3% à la formation du PIB, contre 17,4% un an auparavant. De même, la reprise observée en 1996 dans le bâtiment et les travaux publics s'est accentuée cette année, la valeur ajoutée du secteur ayant progressé de 7,9% en prix constants.

LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Le secteur des industries manufacturières se composait en 1996, selon l'enquête annuelle réalisée par le Ministère du commerce et de l'industrie, de 6.282 établissements qui ont procuré plus de 463.000 emplois. Plus du quart de la production industrielle est écoulé sur les marchés extérieurs, constituant près de 57% des exportations totales y compris celles qui sont effectuées dans le cadre du régime de l'admission temporaire. Les exportations sont le fait surtout de l'industrie de transformation des phosphates, du textile et de l'habillement ainsi que des industries agro-alimentaires.

L'indice de la production industrielle, de base 100 en 1992, fait apparaître pour 1997 un accroissement de 4,1% au lieu de 3,2% l'année précédente (1). À l'exception des branches de l'agro-industrie dont l'activité a quasiment stagné, les autres secteurs ont connu des rythmes de croissance généralement plus élevés que l'an passé, comme il ressort du tableau ci-après :

Groupes de branches industrielles	Pondérations	Variations en % des indices de la production industrielle		
		1995	1996	1997
- Industries alimentaires, boissons et tabacs	249	0,8	3,2	- 0,1
- Textile, habillement et cuir	223	4,6	3,0	5,7
- Chimie et parachimie	218	4	3,0	7,0
- Industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques	180	2,7	1,4	4,6
- Bois et matériaux de construction	129	5,4	6,0	4,2
- Autres industries manufacturières	1	-4,7	- 2,2	1,4
- Ensemble des industries de transformation	**1.000**	**3,3**	**3,2**	**4,1**

Industries alimentaires, boissons et tabacs

La production du secteur de l'agro-alimentaire est destinée essentiellement au marché local en ce qui concerne les denrées alimentaires de base alors que les exportations sont constituées, à hauteur des quatre cinquièmes, par les fruits, les légumes et les poissons conditionnés ou en conserve. Après avoir progressé de 3,2% un an auparavant, l'activité de ces industries n'a pas connu en 1997 de variation notable. Leur stagnation recouvre cependant des évolutions différenciées d'une branche à l'autre. L'indice des industries de fabrication du sucre s'est ainsi accru de 3,2% tandis que ceux des corps gras et des conserveries de poisson ont augmenté de 1,5%. À l'inverse, des baisses ont été enregistrées dans les autres branches, variant entre 1,9% pour la production de conserves végétales et 17,1% pour les produits destinés à l'alimentation animale.

(1) Voir annexe statistique IV-1.

La production de sucre raffiné, chiffrée à 928.000 tonnes, a en effet légèrement augmenté. Obtenue en partie seulement à partir de la production nationale, elle a nécessité à nouveau l'importation de 586.500 tonnes de sucre brut, quantités en hausse de 14%.

L'indice relatif aux huiles raffinées n'a progressé que de 1% au lieu de 8,5% en 1996 par suite d'un tassement de la demande qui s'explique dans une certaine mesure par l'augmentation de la production d'huile d'olives. De même, celui de la production des laiteries industrielles fait ressortir une progression de 1,8% contre 2,9% en 1996, en raison d'une hausse de l'auto-consommation parallèlement à l'accroissement de la production nationale de lait.

De leur côté, les conserveries de poisson ont traité des quantités en faible progression, du fait en partie d'une demande peu soutenue. Celle émanant de l'extérieur, essentiellement de l'Union européenne, a légèrement regressé d'une année à l'autre et porté sur quelque 60.500 tonnes.

La production de la branche des boissons et tabacs a accusé, quant à elle, une baisse d'activité de 2,8% au lieu d'une amélioration de 5,7% l'an passé en liaison avec un repli de la consommation en milieu rural. La fabrication de tabac, dont la commercialisation s'est effectuée à des prix en hausse à la suite des relèvements intervenus en 1996 puis en 1997, a pour sa part fléchi de 0,6%.

Industries du textile, de l'habillement et du cuir

La production du secteur des textiles et du cuir, qui est destinée à concurrence de plus de 60% à l'extérieur, a globalement progressé en 1997 de 5,7% au lieu de 3% en 1996. Cette évolution a résulté surtout d'une croissance de 10,2% dans la branche de la bonneterie, due au dynamisme des exportations qui ont évolué à un rythme analogue. L'activité dans la branche de la confection, orientée en quasi-totalité vers l'étranger, s'est aussi accrue de 7% grâce à un développement sensible des commandes réalisées dans le cadre de la sous- traitance.

L'industrie du cuir, qui avait progressé de 10% en 1996, a enregistré une hausse plus modeste, de 3,6%, en raison principalement d'un recul de plus de 10% de la production de la tannerie. Les autres activités ont connu en revanche une conjoncture meilleure, notamment la fabrication de chaussures qui a augmenté de 8%. Celle-ci, destinée pour plus des deux tiers à l'exportation, a été stimulée par un courant favorable des ventes à l'étranger, lesquelles se sont renforcées de plus d'un quart par rapport à l'année précédente.

Industries chimiques et parachimiques

Les branches de la chimie et de la parachimie, y compris celle de la transformation du caoutchouc et des matières plastiques ainsi que celle du papier et carton, entrent à hauteur de plus du cinquième dans l'indice général de la production industrielle. La plupart des activités de ce groupe ayant enregistré des résultats favorables en 1997, leur indice global a augmenté de 7% au lieu de 3% un an auparavant.

La production d'acide phosphorique, en se situant à 2,7 millions de tonnes, a progressé de 4% à la faveur d'une augmentation de 8,7% des exportations. Celles-ci ont porté sur 1,8 million de tonnes et fourni une recette de 5,7 milliards de dirhams, en essor de 24,5% grâce à l'effet conjugué d'une hausse des prix et de l'appréciation du dollar. A l'inverse, la fabrication d'engrais et de pesticides, après avoir marqué une expansion de 28,5% en 1996, a baissé de 3,6% et ce, en raison du repli tant de la demande du secteur agricole que de celle émanant de l'extérieur.

L'orientation positive constatée précédemment dans les industries d'articles en caoutchouc et en plastique a fait place à une quasi-stagnation qui découle en fait d'une évolution inverse de la production de pneumatiques, accrue de 4,8%, et de la fabrication d'ouvrages en matière plastique, en recul de 1,8%.

L'industrie du papier et carton a, quant à elle, consolidé la progression observée depuis quatre ans, avec une nouvelle hausse, de 8,3%, qui a résulté essentiellement d'une expansion de 22,9% des activités d'impression et d'édition. La production de pâte à papier, malgré une demande en progression tant sur le marché local qu'à l'exportation, a accusé en revanche une quasi-stagnation du fait du niveau élevé des stocks.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques

Grâce à une meilleure conjoncture dans la quasi-totalité des branches, l'indice de production relatif à cet ensemble d'activités apparaît en hausse de 4,6% au lieu de 1,4% en 1996.

L'industrie métallique de base a ainsi bénéficié d'une nette reprise, l'activité s'y étant améliorée de 12,6%. Cette évolution tient à la fois à une progression de plus d'un tiers de la transformation des métaux non ferreux et à une hausse de la production d'acier, de l'ordre de 5%, en liaison avec l'essor des ventes au secteur du bâtiment. La fabrication de machines et de matériel d'équipement a également progressé de 6,1% après avoir connu une baisse sensible en 1996, ce retournement de tendance étant imputable à l'accroissement des commandes de matériel industriel non spécialisé qui constitue plus de 40% de la production de cette branche.

De même, la fabrication d'ouvrages en métaux, après une stagnation l'année précédente, a augmenté de 2,1% du fait d'un développement de 22,9% de la production du mobilier en métal. Un repli de 2,2% a au contraire affecté l'activité des emballages métalliques en raison d'une demande moins vigoureuse des conserveries.

Pour ce qui est du matériel de transport, l'expansion enregistrée il y a un an s'est ralentie par suite, principalement, du fléchissement du rythme de montage des voitures de tourisme et de véhicules utilitaires légers, sous l'effet de la concurrence exercée par les importations de voitures neuves, accrues en nombre d'environ 60%. Le marché des cycles et motocycles a connu, quant à lui, un développement sans précédent se traduisant par une expansion de 71% des fabrications, grâce aux campagnes de ventes promotionnelles et au lancement de nouveaux modèles.

Enfin, l'indice relatif à la branche du matériel électrique et électronique n'a augmenté que de 2%. Le recul de la production de fils et câbles électriques ainsi que de matériel d'éclairage, respectivement de 9,6% et 6%, a été de fait plus que compensé par un meilleur comportement de l'activité dans la branche des appareils électriques et de matériel électronique.

Matériaux de construction et transformation du bois

Pour ce qui est des matériaux de construction, une amélioration de 5% a été enregistrée. Néanmoins, si la fabrication de ciment s'est accrue de 10% en se chiffrant à 7,2 millions de tonnes, la production des principaux autres matériaux s'est au contraire réduite, en particulier celle des agglomérés, avec une baisse de 1,6%, et davantage encore celle des produits en amiante qui a fléchi de 8,3%.

S'agissant du travail du bois, une légère diminution, de 0,4%, a été observée, résultant d'une baisse de la production de placages et contre-plaqués ainsi que de charpentes et menuiserie du bâtiment et d'articles d'emballages. La fabrication de meubles et de matelasserie s'est à l'inverse développée de 13,5% d'une année à l'autre.

LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

La conjoncture a continué d'être favorable au secteur du bâtiment et des travaux publics dont la valeur ajoutée s'est accrue en termes réels de 7,9% après la hausse de 5,3% enregistrée un an auparavant.

En tant que composante de la formation brute de capital fixe, l'investissement dans le bâtiment a connu en 1997 un accroissement de 12% en prix courants. Cette évolution tient en partie à la poursuite de la réalisation du programme de construction de l'habitat économique, lancé en 1996. Au titre de l'année 1997, les permis de construire ont porté sur plus de 11 millions de m² et un nombre de logements de 80.735 unités, chiffres comparables à ceux de l'exercice précédent, si l'on exclut les autorisations relatives aux logements économiques.

Dans le domaine des travaux publics, les investissements, estimés à 12,7 milliards de dirhams, ont augmenté de 5,1% par rapport à 1996. Les principaux ouvrages ont concerné, d'une part, la réalisation d'infrastructures de communication avec notamment l'extension du réseau national d'autoroutes et, d'autre part, la poursuite des travaux d'édification de barrages destinés à l'irrigation et à l'alimentation en eau potable.

LE TOURISME

En 1997, la croissance du tourisme mondial s'est globalement ralentie. Le nombre de touristes, chiffré à 617 millions de personnes, n'a en effet augmenté que de 3,8% au lieu de 5,5% en 1996. De même, les recettes, évaluées à 448 milliards de dollars, ont progressé de 3% seulement, au lieu d'un rythme annuel de 7,8% au cours des deux dernières années. Toutefois, en dehors de l'Asie, où l'infléchissement a été sans précédent en raison de la crise financière survenue dans la région, les autres destinations ont à l'inverse réalisé des résultats remarquables. Les pays d'Europe ont continué de drainer le plus grand nombre de touristes, en accueillant 362 millions de personnes, et ont reçu l'équivalent de plus de 225 milliards de dollars, bénéficiant ainsi de hausses de 3,6% et 2% respectivement. Si la France est restée au premier rang mondial des destinations, l'Espagne a enregistré un nombre d'entrées jamais égalé, de 43,4 millions de touristes, qui la place au troisième rang des pays récepteurs. Toutefois, c'est aux Etats-Unis que les recettes ont été à nouveau les plus élevées, avec un montant de 75 milliards de dollars. Dans le continent africain, l'activité du secteur touristique a dans l'ensemble marqué des progrès sensibles comme en témoignent l'accroissement de 7,4% du nombre de touristes et la progression des rentrées de devises estimée à 4,5%.

A l'échelon national, le tourisme a évolué favorablement en 1997, consolidant le mouvement de reprise entamé l'année précédente après une période de marasme qui s'est prolongée durant 3 ans. Le nombre de touristes a ainsi atteint près de 2 millions de personnes et marqué une hausse annuelle de 9%. Parallèlement, la fréquentation hôtelière par les visiteurs étrangers, qui a porté sur près de 8,7 millions de nuitées, a progressé à un rythme comparable, ce qui traduit une stagnation de la durée moyenne de séjour. Cependant, compte tenu des baisses de tarifs consenties par les établissements hôteliers, les rentrées de devises ont diminué, revenant de 14,3 milliards de dirhams à 13,7 milliards.

Les résultats du secteur, jugés encore faibles, ont conduit les pouvoirs publics à envisager de nouvelles actions afin d'accroître la compétitivité du tourisme national. Ces actions visent en particulier l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie globale planifiée ainsi qu'une hiérarchisation des priorités. L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire serait poursuivie afin notamment de redéfinir les rôles respectifs dévolus aux différents organismes qui oeuvrent dans le secteur du tourisme et de renforcer les ressources mises à leur disposition.

D'autres mesures sont attendues en matière d'assainissement des professions liées au tourisme et de réduction du coût du transport aérien. Il en est de même de la situation financière du secteur hôtelier qui, par suite du rééchelonnement des dettes des promoteurs, devrait se redresser progressivement. En matière d'investissements, la recherche d'un partenariat étranger tant au niveau du capital que de la gestion hôtelière s'inscrit également dans le cadre d'une relance du tourisme national. Des conventions de coopération ont été conclues à cet égard avec des groupes étrangers, soit pour la réalisation de projets touristiques balnéaires, soit pour le développement des infrastructures dans certaines régions. Le Nord du pays bénéficiera en particulier du projet de construction de la rocade méditerranéenne allant de Tanger à Saïdia sur 560 kilomètres, ce qui devrait permettre un désenclavement de la région et stimuler les investissements de mise en valeur du littoral. D'autre part, au regard de l'amélioration de la qualité des prestations qui demeure une priorité, des efforts sont déployés dans le domaine de la formation professionnelle tandis que l'opération de reclassement des établissements hôteliers a continué d'être menée dans plusieurs villes, avec un suivi rigoureux des réaménagements requis par les pouvoirs publics.

Le flux touristique

Alors que le nombre des touristes de croisière a accusé, pour la première fois depuis 1991, une baisse chiffrée à 19,5%, les entrées de touristes de séjour ont augmenté de 11,9% et atteint 1.832.122 personnes. Au nombre de 1,5 million, les touristes européens continuent d'occuper la première place. L'augmentation de leur flux, de 12,7%, est due surtout aux ressortissants français et italiens dont le nombre s'est accru respectivement de 18,1% et 33,9% d'une année à l'autre. Les arrivées de touristes belges et hollandais, tout en étant moindres, ont augmenté de près d'un tiers. En revanche, le nombre des ressortissants anglais a diminué de 20% environ pour la seconde année consécutive(1).

(1) Voir annexe statistique V-1.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le moyen de transport le plus utilisé par les touristes étrangers pour se rendre au Maroc reste l'avion, les aéroports ayant enregistré 1,2 million d'arrivées et une progression de leur trafic de 13,2%. Celui de Marrakech, où ont atterri 28% des voyageurs a connu une hausse de 37,3%, tandis que les arrivées par Agadir ont légèrement baissé.

Infrastructures touristiques

En 1997, le nombre d'hôtels classés n'a pas connu de changement, s'établissant toujours à 543 établissements, pour un nombre de lits qui avoisine 92.000 unités, les villes de Marrakech et d'Agadir regroupant 20% et 24% respectivement de la capacité d'hébergement totale.

La fréquentation hôtelière dans les établissements classés, qui est tributaire du tourisme international à concurrence des quatre cinquièmes environ, a porté en 1997 sur près de 11 millions de nuitées et marqué une hausse de 8,3% par rapport à l'année précédente. Les nuitées des nationaux, chiffrées à 2,3 millions d'unités, ont progressé à un rythme annuel un peu plus rapide, soit de 9,5%, contribuant ainsi à accroître légèrement le taux d'occupation hôtelière. Néanmoins celui-ci, en dépit d'une réduction des prix pratiqués par certains hôtels et des campagnes promotionnelles menées tant à l'extérieur que sur le marché local, est demeuré faible, ne dépassant guère 36% alors que l'objectif des professionnels est d'atteindre, en moyenne, un taux de l'ordre de 60%.

LES PRIX, LES SALAIRES ET L'EMPLOI

LES PRIX

L'année 1997 a été marquée par un net recul de l'inflation qui a été reflété par les indicateurs de prix tant au niveau de la consommation qu'au stade de la production. La hausse de l'indice du coût de la vie n'a pas dépassé en effet 1%, au lieu d'un rythme annuel moyen de 5% au cours des cinq années antérieures. Les prix de gros et ceux de la production industrielle ont même fléchi, respectivement de 1,3% et 0,3% (1).

Cette orientation d'ensemble s'inscrit dans la tendance qui a prévalu durant les dix dernières années et qui s'est accentuée en 1996 et davantage en 1997. Elle est liée à l'action de régulation de la demande à travers des politiques économique et financière vigilantes auxquelles s'est conjugué, cette année, l'impact d'une importante baisse des revenus en milieu rural. Du côté de l'offre, les tensions qui auraient pu résulter de la baisse de la récolte céréalière ne se sont pas produites, l'approvisionnement ayant été largement assuré par les importations. Au stade de la production industrielle, le tassement des prix a été favorisé à la fois par la stabilité du coût de la main-d'oeuvre et la réduction du prix de l'énergie ainsi que par le léger fléchissement des prix des intrants importés par suite, notamment, de l'abaissement des droits de douane. Par ailleurs, l'accentuation de la concurrence, sous l'effet d'une plus grande ouverture de l'économie sur l'extérieur, a également contribué à contenir l'inflation dont la maîtrise a été en outre favorisée par la stabilité de la valeur externe du dirham.

Indice du coût de la vie

Contrairement au mouvement de hausse observé habituellement durant les quatre premiers mois de l'année, l'indice du coût de la vie a enregistré dès le mois de février un repli qui s'est poursuivi jusqu'au mois de juillet. Cette évolution n'a été interrompue que passagèrement en avril du fait d'une poussée, comme à l'accoutumée, des cours des légumes frais. En outre, l'orientation à la hausse enregistrée habituellement à partir du mois d'août est restée dans l'ensemble modérée jusqu'en fin d'année.

Au niveau régional, l'indice du coût de la vie, qui a été généralement influencé par l'évolution des cours des produits alimentaires,a fait apparaître des variations divergentes d'une ville à l'autre. Toutefois, si des hausses quelque peu supérieures à la moyenne nationale ont été enregistrées à Oujda,Tanger et Casablanca, l'indice s'est accru dans la plupart des autres villes recensées à un taux inférieur à 1% et a même légèrement fléchi à Marrakech et à Laâyoune.

(1) Voir annexes statistiques VI-1 à VI-3.

Analysée par catégories d'articles, la faible augmentation des prix de détail apparaît imputable à la fois à une baisse des cours des produits alimentaires ainsi qu'à un ralentissement des prix au niveau des autres rubriques, qui se sont accrus globalement de 2,9% au lieu de 5,1% en 1996.

Groupes de produits	Pondérations en %	Variations en % des indices moyens du coût de la vie de base 100 en 1989		
		1995	1996	1997
Alimentation	**45,15**	**8,0**	**0,7**	**- 1,1**
Produits non alimentaires et services	**54,85**	**4,5**	**5,1**	**2,9**
dont : Habillement	7,48	3,2	3,4	3,8
Habitation	12,48	6,6	7,8	1,5
Equipement ménager	5,31	2,8	3,6	2,6
Soins médicaux	4,71	1,8	4,8	2,2
Transport et communications	7,58	5,0	4,1	4,3
Loisirs et culture	4,74	4,1	6,2	4,4
Autres biens et services	12,55	4,6	4,1	3,0
Indice général	**100**	**6,1**	**3,0**	**1,0**

Après une quasi-stabilité en 1996, les prix des produits alimentaires ont accusé une baisse de 1,1% à la faveur d'une augmentation de l'offre de la plupart des produits du secteur de l'agriculture et de l'élevage. En particulier, les cours des légumes frais ont fléchi de 8,4%, ceux des légumes secs de 15,2% et les prix des corps gras de 7,7%. En outre, les prix des viandes sont restés presque stables cette année, alors qu'ils s'étaient accrus de 7,3% en 1996. En revanche, les prix des poissons frais et en conserve ont subi d'importantes hausses.

Parmi les autres composantes de l'indice du coût de la vie, lesquelles ont été à l'origine de son accroissement, le groupe "habitation" a enregistré une augmentation de 1,5%, au lieu de 7,8% en 1996, cette décélération reflétant un ralentissement de la hausse des loyers et une faible variation du poste "chauffage, éclairage et eau". De même, les autres rubriques ont augmenté à des taux inférieurs dans l'ensemble à ceux de l'an dernier et variant entre 2,2% et 4,4%.

Indice des prix de gros

La détente des prix apparaît encore plus nette au niveau de l'indice des prix de gros qui a enregistré, pour la première fois depuis son établissement en 1977, une diminution, en moyenne annuelle, de 1,3%. Celle-ci a résulté d'un recul de 5,2% des cours des produits agricoles, conjugué à une hausse des prix dans le secteur industriel qui n'a pas dépassé 1,4%.

L'indice des prix de gros, poursuivant le mouvement de repli observé pendant le second semestre de 1996, a en effet fléchi tout au long de la première moitié de l'année, à l'exception notable d'une hausse passagère en mai imputable au renchérissement des produits de l'élevage et de la pêche. Au cours des six derniers mois de l'année, l'indice s'est orienté à la hausse tout en marquant, de septembre à novembre, une légère accélération due, principalement, aux prix des produits maraîchers et, à nouveau, à ceux des produits de la pêche.

Groupes de produits	Pondérations en %	Variations en % des indices moyens des prix de gros de base 100 en 1977		
		1995	1996	1997
Produits du secteur agricole (*)	**39,6**	**11,5**	**5,5**	**- 5,2**
dont :				
- Céréales et légumineuses	8,0	13,2	- 3,7	- 1,6
- Produits de l'élevage	9,2	2,9	2,9	- 2,2
Produits industriels et énergétiques	**60,4**	**3,4**	**3,7**	**1,4**
dont :				
- Energie	6,2	10,0	10,5	1,2
- Industries alimentaires	25,0	0,8	3,7	- 0,2
- Habillement et textiles	7,3	1,0	0,9	0,6
- Industries métallurgiques	10,4	2,5	0,7	6,0
- Autres industries légères	11,5	6,0	3,0	0,1
Indice général	**100**	**6,5**	**4,4**	**- 1,3**

(*) Y compris les produits de la sylviculture, de l'élevage et de la pêche.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'indice des prix du secteur agricole a ainsi fait apparaître, à lui seul, et pour la première fois depuis dix ans,une variation annuelle moyenne à la baisse, qui a atteint 5,2% et à laquelle ont contribué presque toutes les catégories de produits. Les cours des oléagineux, des légumes et des fruits ont, en particulier, accusé des reculs importants. En revanche, les produits de la pêche et ceux de la sylviculture ont subi des hausses dont le rythme est demeuré toutefois inférieur ou comparable à celui de l'an dernier.

L'indice des prix des produits du secteur industriel, y compris ceux de l'énergie, s'est accru quant à lui de 1,4% en 1997, au lieu d'un taux moyen de 3,5% au cours des cinq années antérieures. En dehors des prix des produits des industries métallurgiques, dont l'indice a augmenté de 6% en raison du renchérissement du matériel de transport, tous les groupes de produits industriels ont fait apparaître une décélération des prix, celui des industries alimentaires s'étant même inscrit en légère baisse.

Indice des prix à la production industrielle

Branches industrielles	Pondérations en %	Variations en % des indices moyens des prix à la production industrielle (base 100 : juillet 1975 - juin 1976)		
		1995	1996	1997
- Industries alimentaires.....	46,0	0,6	2,4	- 0,5
- Habillement et textiles.....	13,5	6,1	2,1	- 0,4
- Industries métallurgiques..	21,3	2,4	-0,6	0,7
- Autres industries légères...	19,2	8,1	0,8	- 1,0
Indice général	**100**	**3,4**	**1,3**	**- 0,3**

Reflétant la baisse des coûts de production, l'indice des prix relatif aux industries manufacturières a enregistré en 1997 un repli de 0,3% qui confirme le mouvement de ralentissement observé au cours des trois années précédentes.

Cette réduction des prix est intervenue principalement dans les branches des industries alimentaires et du travail du cuir, qui ont bénéficié d'un fléchissement des cours des produits bruts d'origine agricole. Elle a concerné également certaines branches des industries légères, notamment celle de la fabrication des papiers et cartons, par suite d'une baisse des prix des matières premières importées.

LES SALAIRES

Après avoir été revalorisé de 10% en 1996, le salaire minimum légal n'a pas fait l'objet d'augmentation en 1997. Il est demeuré fixé dans l'industrie, le commerce et les professions libérales à 7,98 dirhams l'heure - ou 1.660 dirhams par mois - et à 41,36 dirhams par jour dans le secteur agricole. Quant aux traitements des agents de l'État et des collectivités locales, ils ont bénéficié d'un relèvement, à compter du 1er juillet, au titre de la seconde tranche de la majoration de 160 dirhams par mois décidée en 1996.

L'EMPLOI

Les résultats de l'enquête permanente sur l'emploi en milieu urbain ont fait apparaître, pour l'année 1997, un recul du chômage dont le taux est revenu de 18,1% à 16,9% et qui a affecté 845.000 personnes. En effet, malgré la perte pour les actifs urbains de près de 72.000 emplois générés précédemment par le secteur agricole, les créations nettes d'emplois ont été chiffrées à 190.000, soit un nombre légèrement supérieur à l'accroissement de la population active urbaine durant cette année. Les nouveaux recrutements ont été effectués principalement dans le secteur des services, aussi bien privé que public, notamment auprès des collectivités locales. Le secteur industriel, qui regroupe plus de 26% des actifs urbains occupés - dont le nombre total à fin 1997 se chiffrait à 4,1 millions - a contribué à hauteur d'environ 22.000 emplois additionnels, correspondant à un rythme d'accroissement de 2% seulement au lieu d'une progression de plus de 11% dans le commerce, les transports ainsi que le bâtiment et les travaux publics (1).

(1) Voir annexe statistique VI-4.

Analysé selon les tranches d'âge et le niveau d'instruction, le taux de chômage apparaît toutefois sensiblement différencié. Tandis qu'il est de 6% seulement pour les actifs âgés de 35 à 44 ans, il s'avère en revanche d'un niveau préoccupant pour ce qui est de la population plus jeune. Pour la tranche d'âge comprise entre 25 et 34 ans, en particulier, le chômage atteint un taux de 24% et touche plus de 400.000 personnes dont plus d'un tiers sont munis d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur et sont affectés par un taux de chômage qui avoisine 39%.

Aussi, les pouvoirs publics ont-ils mis en oeuvre un programme avec pour objectif de faire accueillir au sein des entreprises 20.000 jeunes diplômés par an à travers des stages pour des périodes allant jusqu'à 18 mois. Le coût de cette formation est pris en charge par l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail qui accorde aux stagiaires des indemnités mensuelles variant de 800 à 1.300 dirhams. Ce dispositif devrait être cependant complété par de nouvelles mesures qui permettraient une insertion efficace et durable dans les secteurs public et privé parallèlement au renforcement des actions de soutien pour la création d'entreprises individuelles.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les transactions commerciales avec l'étranger, compte tenu des échanges de marchandises dans le cadre du régime de l'admission temporaire sans paiement, ont enregistré en 1997 une progression de 9% en valeur. Le montant total des importations et des exportations a représenté, avec 157,7 milliards de dirhams, près de la moitié du PIB, reflétant l'importance de la demande de produits importés, à la fois pour la consommation et pour les besoins des secteurs productifs, ainsi que le degré d'ouverture de l'économie nationale sur le reste du monde. L'accroissement en valeur des échanges en 1997 est cependant imputable également à la nette appréciation du dollar, monnaie de règlement d'une part importante des opérations commerciales avec l'extérieur. La hausse du dollar a entraîné en particulier une amélioration notable des rentrées au titre des exportations des phosphates et de leurs dérivés, dont les cours sont en outre demeurés fermes. Les variations des taux de change ont par ailleurs tendu à atténuer au niveau des prix, à l'import comme à l'export, l'impact du net recul des cours mondiaux de nombreux produits, enregistré tant sur les marchés des matières premières que sur ceux des biens finis notamment à la suite de la crise intervenue dans les pays asiatiques. Cette évolution s'est néanmoins accompagnée, dans l'ensemble, d'une augmentation des quantités échangées, en particulier à l'exportation.

Les importations, chiffrées au total à 90,6 milliards de dirhams, se sont ainsi accrues de 7% à la suite d'un alourdissement de 11,8% de la facture pétrolière et d'une hausse de 6,3% des achats hors pétrole qui avaient accusé un léger repli l'année dernière. Cette reprise a résulté de celle des commandes de matières premières, de demi-produits et de biens d'équipement induite par la croissance de l'activité dans la plupart des secteurs de l'industrie nationale, y compris les branches de la sous-traitance. Les acquisitions de biens de consommation manufacturés ont, pour leur part, continué de croître à un rythme relativement élevé en liaison avec les importations d'intrants industriels.

S'agissant des exportations, elles ont porté sur plus de 67 milliards de dirhams et marqué une progression de 11,9%. Celle-ci est due, à hauteur des neuf dixièmes, aux réexportations réalisées sous le régime de l'admission temporaire sans paiement - en essor d'un cinquième cette année après la quasi-stagnation observée en 1996 - ainsi qu'à une expansion de 20,7% des ventes des phosphates et de leurs dérivés. Considérées globalement, les autres exportations laissent apparaître, en revanche, une augmentation qui ne dépasse guère 3,4%. Si cette évolution a résulté exclusivement de la stagnation des ventes de produits alimentaires, qui se sont ressenties de la diminution de l'offre exportable tant de denrées agricoles que de produits de la pêche, il reste que les exportations de biens manufacturés n'ont que faiblement progressé, avec cependant des évolutions différenciées selon les branches.

L'accroissement de plus de 13,4% de la valeur ajoutée des travaux à façon, chiffrée à 6,8 milliards de dirhams, a contribué à une diminution du déficit commercial global, revenu de 24,6 à 23,4 milliards, et à une amélioration du taux de couverture porté de 70,9% à 74,2%. Le solde déficitaire des marchandises échangées dans le cadre du régime général s'est, pour sa part, pratiquement stabilisé autour d' un montant excédant quelque peu 30 milliards de dirhams (1).

(1) Voir annexes statistiques VII-1 à VII-7.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

LES IMPORTATIONS

Les achats à l'étranger, non compris les marchandises importées sans paiement et destinées à être réexportées après transformation - d'une valeur de 15,7 milliards de dirhams - ont totalisé 74,9 milliards, progressant de 4%, après le repli de 1,2% observé en 1996.

Compte tenu des variations qui ont affecté les diverses rubriques, la structure des importations s'est trouvée légèrement modifiée. C'est ainsi que la part des produits énergétiques et celle des biens de consommation se sont quelque peu renforcées, passant à 16,5% et 14,2% respectivement, tandis que celle des denrées alimentaires a fléchi, s'établissant à 13,6%. Quant aux proportions relatives aux autres produits, elles sont restées quasiment inchangées, de l'ordre de 11% pour les matières premières, 21% pour les biens d'équipement et 23,7% pour les demi-produits qui continuent ainsi de représenter la principale composante des achats à l'étranger.

Structure des importations par catégorie de produits	1996		1997	
	Valeur (en millions de dirhams)	Part en %	Valeur (en millions de dirhams)	Part en %
Demi-produits	16.840	23,4	17.746	23,7
Biens d'équipement	15.376	21,4	15.812	21,1
Produits alimentaires, boissons et tabacs	11.222	15,6	10.149	13,6
Energie et lubrifiants	11.199	15,6	12.338	16,5
Biens de consommation	9.581	13,3	10.639	14,2
Produits bruts	7.745	10,7	8.184	10,9
Total	**71.963**	**100**	**74.868**	**100**

Produits alimentaires, boissons et tabacs

Les importations de denrées alimentaires se sont inscrites en baisse pour la seconde année consécutive, leur valeur, chiffrée à 10,1 milliards de dirhams, s'étant infléchie de 9,6% par suite principalement de la diminution des acquisitions de céréales, réalisées de surcroît à des prix inférieurs à ceux de 1996. Ces dernières ont porté sur 27,6 millions de quintaux pour une valeur de 4,5 milliards de dirhams, en retrait de 12,4%. Quant aux importations des autres denrées, d'un montant total de 5,7 milliards, elles se sont réduites globalement de 7,3% du fait en général d'un net recul des prix. Cette évolution d'ensemble recouvre néanmoins d'importantes hausses, tant en quantité qu'en valeur, des achats de sucre, de lait, de thé et de café.

Produits énergétiques et lubrifiants

Les dépenses au titre des produits énergétiques ont atteint un montant de 12,3 milliards de dirhams et représenté ainsi un coût équivalant à près de 28% des recettes d'exportation. Elles ont marqué un accroissement de 10,2%, imputable à l'alourdissement de la facture des produits pétroliers. Celle-ci a nécessité, en effet, un débours de 11 milliards de dirhams environ, en progression de 11,8% par suite de la hausse des quantités importées et, davantage encore, de l'appréciation du dollar qui a plus que compensé le repli des cours du pétrole brut.

Produits bruts

Les importations de matières premières, qui ont enregistré une hausse de 5,7%, se sont élevées à 8,2 milliards de dirhams, dont 70% imputable aux produits d'origine animale et végétale. Parmi ces derniers, les augmentations les plus sensibles ont concerné principalement le bois et les fibres textiles tandis que les achats d'huiles alimentaires ont globalement diminué.

Quant aux importations de produits d'origine minérale, comptabilisées pour 2,5 milliards de dirhams, elles se sont inscrites en hausse de 11,7%. Cette évolution tient surtout au soufre, qui a nécessité à lui seul une dépense de 1,4 milliard de dirhams, les quantités ayant été accrues de 14% environ en vue de répondre aux besoins de l'industrie de transformation des phosphates.

Demi-produits

Les acquisitions de demi-produits ont coûté 17,7 milliards de dirhams, montant en augmentation de 5,4% du fait de l'accroissement des achats de fils et câbles électriques, de produits en fer et en acier et de matières plastiques. En revanche, le déroulement moins favorable de la campagne agricole s'est traduit par une diminution de plus d'un tiers des commandes de fertilisants.

Biens d'équipement

Chiffré à 647,6 millions de dirhams, le montant des importations de biens d'équipement agricoles s'est de même contracté d'un tiers environ. A l'inverse, les acquisitions de matériels destinés à l'industrie, qui se sont établies à 15,2 milliards, ont progressé de 5,2%, les variations les plus notables ayant concerné les véhicules utilitaires, les appareils de transport aérien ainsi que les machines et appareils divers.

Biens de consommation

Les importations de biens de consommation, d'un montant total de 10,6 milliards de dirhams, se sont accrues de 11%. La plupart des produits ont contribué à cette évolution, notamment les voitures de tourisme et leurs pièces détachées, les appareils récepteurs de radio et de télévision ainsi que les produits pharmaceutiques. Les achats de tissus, destinés essentiellement aux branches de la confection tournées vers l'exportation, ont également augmenté, mais à un rythme moins rapide.

LES EXPORTATIONS

La valeur de l'ensemble des exportations s'est élevée en 1997 à plus de 67 milliards de dirhams, dont 22,5 milliards au titre des réexportations de marchandises par les industries de la sous-traitance dans le cadre du régime des admissions temporaires sans paiement. Celles-ci, qui ne donnent lieu à des recettes qu'à hauteur de la valeur ajoutée aux importations, chiffrée cette année à 6,8 milliards, continuent de porter pour l'essentiel sur des articles de confection et de bonneterie.

Quant aux exportations effectuées sous le régime général, elles ont atteint une valeur globale de 44,7 milliards de dirhams, en augmentation de 8% par rapport à l'année précédente où elles n'avaient progressé que de 2,8%. Cette nouvelle hausse, à laquelle ont participé toutes les grandes catégories de produits, à l'exception des denrées alimentaires, a cependant résulté surtout de l'essor des ventes de phosphates et de leurs dérivés. A elles seules, les recettes du groupe de l'Office chérifien des phosphates (OCP) se sont en effet élevées à 13,2 milliards, marquant une expansion de 20,7% d'une année à l'autre, du fait à la fois de l'accroissement des quantités livrées, de l'amélioration des prix mondiaux et de l'appréciation du dollar, monnaie de facturation.

La part des produits alimentaires dans le total des exportations, bien qu'en baisse de 31,6% à 29,3%, est restée prépondérante. Celles des matières premières et des demi-produits se sont néanmoins renforcées, passant à 17,3% et 26,4% respectivement, tandis que la proportion des biens finis a légèrement fléchi, s'établissant à 25,2%.

Structure des exportations par catégorie de produits	1996		1997	
	Valeur (en millions de dirhams)	Part en %	Valeur (en millions de dirhams)	Part en %
Produits alimentaires	13.079	31,6	13.078	29,3
Demi-produits	10.630	25,7	11.780	26,4
Biens de consommation	9.517	23,0	9.849	22,0
Produits bruts	6.122	14,8	7.732	17,3
Biens d'équipement	1.335	3,2	1.421	3,2
Produits énergétiques	673	1,7	792	1,8
Total	**41.356**	**100**	**44.652**	**100**

Produits alimentaires

Les exportations de denrées alimentaires ont stagné en valeur, au niveau de 13 milliards de dirhams environ dont près de la moitié a été fournie par les

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

produits de la pêche. Les recettes afférentes à ces derniers sont elles-mêmes restées proches de 6,5 milliards, le développement des ventes de poisson aussi bien en l'état qu'en conserve, passées au total de 2,3 milliards à 2,6 milliards, ayant compensé le recul des livraisons de crustacés dont la valeur a baissé de 4,1 à 3,8 milliards de dirhams. En outre, si les exportations de primeurs - constituées pour plus de moitié par les tomates - ont augmenté de 16,7% pour atteindre 1,5 milliard environ, celles d'agrumes, affectées par les conditions climatiques, se sont réduites de 2,7 à 2,4 milliards de dirhams.

Produits bruts

Considérées globalement, les ventes de produits bruts ont procuré un montant de 7,7 milliards de dirhams, en augmentation de plus du quart d'une année à l'autre.

Les matières premières minérales ont rapporté 5,9 millliards de dirhams et représenté plus des trois quarts des exportations de produits bruts. Les ventes de phosphates, chiffrées à 4,1 milliards, ont marqué une expansion de 36,5% sous l'effet non seulement d'une progression de 15,5% des quantités mais encore d'un raffermissement des prix extérieurs conjugué à l'appréciation du dollar. Celles des autres minerais ont également enregistré dans l'ensemble une hausse de 3,6%, l'essor des ventes de zinc notamment, stimulées par une amélioration des cours de plus du tiers, ayant compensé les baisses observées pour les autres produits miniers.

S'inscrivant en progression de 18,3%, les exportations de matières premières d'origine animale et végétale ont porté sur une contrevaleur de 1,9 milliard de dirhams. Une telle orientation a concerné les principaux postes, huile d'olive et pâte à papier, ainsi que le liège dont les recettes ont presque doublé d'une année à l'autre.

Demi-produits

Les exportations de demi-produits qui n'avaient guère varié l'année précédente, ont progressé de 10,8% en 1997, s'élevant à 11,8 milliards de dirhams, et ce, grâce au redressement remarquable des ventes de dérivés des phosphates. Celles-ci ont procuré une rentrée de 9,1 milliards, accrue de 1,2 milliard ou 14,6% essentiellement en raison de la hausse, de près du quart, des recettes provenant de l'acide phosphorique, celles des engrais ayant en revanche pratiquement stagné. Parmi les autres produits, les exportations d'argent-métal ont également enregistré une nette expansion, de 43,4%. En revanche, les livraisons de produits d'origine agricole, en particulier les cuirs et peaux et les fils de coton, ont sensiblement fléchi, entraînant à la baisse les recettes correspondantes.

Produits finis

Stationnaires l'an dernier, les exportations de produits finis n'ont que modérément augmenté en 1997, soit de 3,9%. Elles ont atteint au total 11,3 milliards de dirhams dont 9,8 milliards au titre des biens de consommation. Ces derniers sont constitués à hauteur de plus des trois quarts de produits textiles qui, avec des recettes de 7,4 milliards, affichent une progression de 2,1% seulement. Un tel mouvement recouvre une baisse des livraisons de vêtements confectionnés qui a été cependant plus que compensée par l'accroissement des ventes d'articles de bonneterie et par l'expansion notable, de 16,8%, des exportations de chaussures.

S'agissant des exportations de biens d'équipement - qui ne représentent toutefois que 12,6% de la rubrique des produits finis - elles ont procuré 1,4 milliard de dirhams, montant en légère hausse en liaison avec le développement des commandes de voitures industrielles, de fils et de câbles électriques ainsi que de pneumatiques.

BALANCE COMMERCIALE PAR CATÉGORIE DE PRODUITS

Soldes en millions de dirhams	1995	1996	1997
Alimentation, boissons et tabacs .	+ 764	+ 1.857	+ 2.929
Energie et lubrifiants	-9.167	-10.526	- 11.546
Produits bruts.....	-3.422	- 1.623	- 452
Demi-produits	-7.410	- 6.210	- 5.966
Biens d'équipement.....	-14.946	- 14.041	- 14.391
Biens de consommation.....	+ 1.552	- 64	- 790
Total.....	**-32.629**	**-30.607**	**-30.216**

L'analyse du déficit des transactions commerciales par groupe de produits montre une aggravation, d'une année à l'autre, des déficits des balances énergétique et de biens d'équipement lesquelles continuent de présenter les déséquilibres les plus importants. Elle fait également ressortir un creusement du résultat négatif enregistré pour la première fois en 1996 au niveau des biens de consommation. Les achats à ce titre ont en effet augmenté de 11% tandis que les exportations n'ont progressé que de 3,4%, exclusion faite de celles effectuées sous le régime des admissions temporaires sans paiement. Après intégration du solde positif enregistré au titre de ces transactions, la balance des produits manufacturés de consommation demeure néanmoins largement excédentaire, dégageant à nouveau un surplus de 5,9 milliards de dirhams. Quant au solde déficitaire des échanges de produits bruts et de demi-produits, il s'est encore notablement réduit à la suite, pour l'essentiel, de l'accroissement des exportations de phosphates et de leurs dérivés. Enfin, la balance des biens alimentaires a laissé un surplus, qui s'est au demeurant renforcé grâce à la baisse des prix à l'importation de nombreux produits agricoles, en particulier ceux du blé.

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉCHANGES

La répartition géographique des échanges ne s'est guère modifiée d'une année à l'autre, bien que le déficit commercial se soit quelque peu allégé vis-à-vis de l'Union européenne qui reste le principal partenaire du Maroc. Les importations en provenance de l'Europe des Quinze ont représenté en effet, avec 39 milliards de dirhams, plus de 52% des achats globaux tandis que les exportations vers cette zone, chiffrées à 27,1 milliards de dirhams, ont constitué 60,6% du total des ventes à l'extérieur. La même tendance à l'atténuation a caractérisé le déficit des transactions avec le continent américain par suite d'une légère progression des ventes. En revanche, le solde négatif à l'égard des pays arabes s'est à nouveau élargi en liaison avec l'augmentation des achats de pétrole. Seuls restent marqués par des excédents substantiels les échanges avec l'Inde et le Japon, principaux marchés d'exportation respectivement pour l'acide phosphorique et les produits de la pêche.

LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC L'ÉTRANGER

LA BALANCE DES PAIEMENTS

L'évolution du compte extérieur en 1997 a été dans l'ensemble favorable. La balance des paiements courants, qui est apparue légèrement excédentaire en 1996 à la suite des redressements statistiques opérés (1), n'a en effet dégagé qu'un très faible déficit cette année, équivalant à 0,3%du PIB. En outre, les opérations en capital ont laissé un surplus substantiel qui a permis de renforcer à nouveau le montant des réserves de change (2).

Le quasi-équilibre observé au niveau du compte courant a été acquis grâce à la réduction du déficit commercial et à l'allégement des charges en intérêts de la dette extérieure. De plus, les recettes touristiques et les rapatriements de fonds par les marocains résidant à l'étranger, bien qu'en recul, ont encore laissé, au niveau des rubriques relatives aux voyages et aux transferts, d'importants excédents de sorte qu'au total le déficit du compte courant n'a pas dépassé 884 millions de dirhams. Ce solde a été largement couvert par les flux nets de capitaux dont a bénéficié le pays et qui ont atteint près de 4,5 milliards de dirhams par suite exclusivement des entrées au titre des investissements privés étrangers alors que les remboursements de la dette publique se sont traduits par des sorties nettes de 8,8 milliards de dirhams. Compte tenu de ces évolutions, les réserves de change se sont en définitive accrues de 5,3 milliards de dirhams pour atteindre 40,6 milliards, montant équivalant à 6 mois et demi d'importations, au lieu d'un peu moins de 6 mois en 1996 .

(1) Dans le cadre des efforts visant à réduire l'écart statistique de la balance des paiements, l'Office des changes a entrepris une série d'enquêtes auprès du système bancaire et des opérateurs économiques en vue d'identifier l'origine de cet écart. Les travaux menés ont permis de corriger les données des recettes en devises billets de banque inscrites principalement au niveau des voyages et des transferts courants, d'actualiser la méthode d'évaluation et d'enregistrement des dépenses de transport et d'assurance à l'importation et d'affecter aux postes concernés de la balance des paiements les reliquats des écritures relatives aux débits des comptes étrangers tenus en dirhams convertibles précédemment inscrits à la rubrique "Autres opérations". Les redressements opérés ont concerné les années 1995 et 1996. La balance des paiements de 1997 a été établie compte tenu de ces réctifications.

(2) Voir annexe statistique VIII-1.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Soldes en millions de dirhams	1995 (*)	1996 (*)	1997
A. Transactions courantes	**- 9.693**	**+ 760**	**- 884**
Biens	-21.198	-19.123	-17.759
dont marchandises générales	-27.081	-25.160	-24.684
Services	+ 2.924	+ 8.904	+ 7.027
dont voyages	+ 8.646	+12.146	+10.824
Revenus	-11.254	-11.406	-11.145
Transferts courants	+19.835	+22.385	+20.993
B. Opérations financières et de capital	**- 1.963**	**+ 130**	**+ 4.450**
Capital	- 49	+ 639	- 44
Opérations financières	- 1.914	- 509	+ 4.494
-Secteur privé	+ 895	+ 2.347	+12.747
-Secteur public	- 2.841	- 2.954	- 8.826
-Autres	+ 32	+ 98	+ 573
C. Écart statistique	**+ 3.267**	**+ 1.654**	**+ 1.704**
Solde final	**- 8.389**	**+ 2.544**	**+ 5.270**

(*) Chiffres rectifiés.

Les opérations courantes

Les biens

Le résultat négatif laissé par les échanges de marchandises effectués dans le cadre du régime général s'est légèrement réduit, revenant de 25,2 à 24,7 milliards de dirhams. La hausse de 4% des achats à l'étranger, comptabilisés en termes FOB pour 69,1 milliards de dirhams, a été en effet plus que compensée par la progression de 7,5% des exportations, dont le montant a atteint 44,4 milliards de dirhams.

Compte tenu de la valeur ajoutée des travaux à façon, qui s'est chiffrée à 6,8 milliards de dirhams et accrue de 13,4%, le déficit commercial global en termes FOB s'est allégé, passant à 17,8 milliards de dirhams au lieu de 19,1 milliards un an plus tôt.

Les services

Le surplus engendré par les services a en revanche sensiblement diminué, de 8,9 à 7 milliards de dirhams. Cette orientation a résulté pour l'essentiel d'une réduction du solde excédentaire des voyages, estimé à 10,8 milliards de dirhams au lieu de 12,1 milliards en 1996. En effet, les entrées de fonds procurées par le tourisme ont été inscrites pour 13,8 milliards de dirhams, en baisse de 6,4%, alors que les allocations accordées aux résidents pour leurs séjours à l'étranger sont passées de 2,6 à 3 milliards de dirhams. Pour sa part, la rubrique des services fournis ou reçus par les administrations publiques a fait également ressortir un déficit de 1,8 milliard de dirhams, les débours ayant atteint 4,4 milliards et les recettes 2,6 milliards, dont 1,5 milliard au titre des redevances de la pêche. Quant au solde déficitaire imputable aux frais de transport et d'assurance, il est demeuré quasiment inchangé, de l'ordre de 1,6 milliard de dirhams.

Les revenus

Le montant des sorties nettes habituellement enregistrées par cette rubrique s'est quelque peu infléchi, se situant cette année à 11,1 milliards de dirhams. Les paiements d'intérêts de la dette extérieure publique qui constituent l'essentiel des décaissements ont en effet diminué mais ont néanmoins représenté encore, avec 11 milliards de dirhams environ, près de 10% des recettes courantes extérieures. Parallèlement, les revenus tirés des placements opérés à l'extérieur ont augmenté de 3,6% pour s'établir à 1,6 milliard de dirhams.

Les transferts courants

Principal poste excédentaire du compte courant, les opérations de transferts ont donné lieu à un surplus de 21 milliards de dirhams au lieu de 22,4 milliards en 1996, soit un repli de 6,2%, qui succède à une progression de 12,9% observée au terme de l'année précédente.

À l'origine de cette évolution, les paiements de transferts privés ont laissé un excédent de 20,5 milliards de dirhams, au lieu de 22 milliards en 1996, en raison principalement de la diminution des rapatriements de fonds par les marocains résidant à l'étranger, dont le montant s'est établi à quelque 18 milliards de dirhams au lieu de 18,8 milliards en 1996. Dans le même temps, les transferts publics, qui comprennent en majeure partie les règlements de pensions et les opérations de dons, ont fait apparaître un résultat positif de 0,5 milliard de dirhams, proche de celui de l'exercice précédent.

Bien qu'en retrait, l'excédent des paiements de transferts, conjugué à celui des services, a permis cependant de couvrir, en presque totalité, le déficit dégagé globalement au titre des autres opérations courantes de la balance des paiements et qui s'est élevé à 28,9 milliards de dirhams.

Le compte de capital et d'opérations financières

Les entrées de capitaux, en essor d'un quart cette année, ont atteint 25,7 milliards de dirhams tandis que les sorties correspondantes se sont chiffrées à 21,2 milliards, ce qui s'est traduit par un excédent de près de 4,5 milliards de dirhams au lieu de 130 millions seulement un an auparavant.

Comme en 1996, l'amélioration enregistrée est due à l'expansion remarquable des flux nets de capitaux privés, passés de 2,3 à 12,7 milliards de dirhams. Cette progression est attribuable principalement aux investissements étrangers, réalisés en particulier à l'occasion des opérations de privatisation et, dans une plus faible mesure, à l'excédent dégagé par les crédits commerciaux. Les recettes au titre des prêts et investissements privés se sont en effet très nettement renforcées, s'élevant globalement de 4,9 à 12,3 milliards de dirhams, les investissements directs ayant à eux seuls totalisé 10,2 milliards de dirhams, au lieu de 2,2 milliards en 1996. Par contre, les investissements de portefeuille se sont contractés de plus de moitié, leur montant n'ayant pas dépassé 0,6 milliard de dirhams.Les flux d'investissement les plus importants ont été orientés vers le secteur du raffinage pétrolier, pour 3,6 milliards de dirhams, les mines et l'énergie pour 2,8 milliards de dirhams, les activités de banque, à concurrence de 2,1 milliards, ainsi que vers l'industrie et le tourisme, pour 2 milliards de dirhams.

S'agissant des opérations financières du secteur public, elles ont fait apparaître un solde négatif de 8,8 milliards de dirhams, sensiblement plus élevé que celui observé l'année précédente. Cette évolution tient à une diminution des recours à l'extérieur - passés de 14,2 à 9,6 milliards de dirhams - et ce, aussi bien au titre des prêts, qui se sont réduits de 8,4 à 6,2 milliards de dirhams, que sous forme de crédits commerciaux, dont le montant s'est établi à 3,4 milliards de dirhams au lieu de 5,8 milliards en 1996. Les prêts ont été consentis principalement par la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement et la Banque mondiale qui a procédé à des décaissements avoisinant 1,3 milliard de dirhams au lieu de 3,3 milliards en 1996. L'augmentation du déséquilibre laissé par les mouvements de capitaux du secteur public a également résulté d'un accroissement des règlements à l'extérieur, dont le montant est passé de 17,2 à 18,4 milliards de dirhams. Le service de la dette extérieure du secteur public, en intérêts et en principal, est demeuré au total de l'ordre de 29 milliards de dirhams, représentant encore plus d'un quart des recettes courantes.

La réglementation des relations commerciales et financières avec l'étranger

Dans le cadre de la poursuite de l'ouverture de l'économie nationale sur le reste du monde, de nouvelles mesures de libéralisation ont été mises en oeuvre en 1997 aussi bien en ce qui concerne les transactions commerciales que pour ce qui a trait aux services et aux transferts.

En matière commerciale, les pouvoirs publics ont renforcé le dispositif d'encouragement des ventes à l'étranger par la création d'une zone franche d'exportation à Tanger ainsi qu'à Nador. Ils ont également conclu des accords pour l'instauration de zones de libre-échange, notamment avec l'Egypte et l'Association européenne de libre-échange (AELE). Par ailleurs, la tarification douanière applicable aux importations de produits alimentaires de base a été modulée en cours d'année en fonction de l'évolution des cours mondiaux et des niveaux de la production nationale.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

De nouveaux assouplissements ont en outre été apportés à la réglementation des services et des transferts. La dotation touristique annuelle en devises, accordée aux personnes physiques marocaines ou étrangères résidant au Maroc et aux ressortissants marocains établis à l'étranger, a ainsi été portée de 5.000 à 10.000 dirhams. De même, les sociétés de pêche hauturière ont été dispensées de l'autorisation de l'Office des changes pour le règlement des frais au titre des opérations d'assistance technique et de gérance dans le cadre des contrats conclus avec des entreprises étrangères. Enfin, les étrangers résidant au Maroc peuvent désormais transférer à l'extérieur l'intégralité de leurs économies sur revenus, au lieu de 50% précédemment.

Le marché des changes

Les intermédiaires agréés ont été autorisés, en janvier 1997, à effectuer des opérations d'achat et de vente au comptant de devises contre devises, non plus seulement entre eux, mais également avec Bank Al-Maghrib et les banques étrangères. Cette mesure avait notamment pour but de renforcer la liquidité du marché domestique interbancaire, de réduire en conséquence le recours du secteur bancaire à la Banque centrale et d'améliorer les conditions d'exécution des ordres de la clientèle. De fait, les transactions devises contre devises au comptant avec les institutions étrangères, estimées à 193 millions de dirhams en moyenne quotidienne, ont connu un développement soutenu et porté essentiellement sur le dollar, le franc français et le deutschemark.

Dans le même temps, les transactions interbancaires en devises contre dirhams sont restées à un niveau comparable à celui observé depuis le démarrage du marché en juin 1996, soit 104 millions de dirhams en moyenne quotidienne. Avec la Banque centrale, les opérations de cette nature ont diminué de 75% pour s'établir en moyenne quotidienne à 12,6 millions de dirhams. Par ailleurs, les opérations de change à terme devises contre dirhams, effectuées dans le cadre de contrats dont l'échéance est en moyenne de deux mois, ont enregistré une nette augmentation, leur montant mensuel moyen passant de 93 à 415 millions de dirhams. Cette évolution est liée au développement des achats à terme, opérés en presque totalité par les importateurs en vue de la couverture du risque de change, tandis que les ventes à terme, effectuées par les exportateurs, sont demeurées relativement modestes.

Enfin, les positions de change des établissements bancaires, aussi bien longues que courtes, sont restées dans l'ensemble très sensiblement en deçà des ratios autorisés.

La cotation des devises

Les marchés des changes internationaux ont été marqués cette année par une appréciation substantielle du dollar et de la livre sterling par rapport à la plupart des devises. En outre, au sein du dispositif de change européen, le deutschemark a perdu de sa valeur au regard des autres monnaies européennes, plus particulièrement du franc français. Ces fluctuations, atténuées au Maroc par le mécanisme de cotation sur la base d'un panier de monnaies, ont eu un impact d'amplitude inégale sur les taux de change bilatéraux du dirham. En moyenne annuelle, la monnaie nationale s'est ainsi dépréciée de 8,6% et 13,4% à l'égard respectivement du dollar et de la livre sterling. En revanche, elle s'est appréciée de quelque 4% au regard du franc français, de plus de 5% à l'égard du mark allemand, de 6% vis-à-vis de la peseta espagnole et de 1% seulement à l'égard de la lire italienne. De même, le dirham a gagné 2% vis-à-vis du yen(1).

Au total, néanmoins, le cours de change effectif du dirham est resté, d'une année à l'autre, pratiquement stable en valeur nominale et a diminué de près de 0,8% en termes réels compte tenu du recul du taux d'inflation en 1997.

LES FINANCES PUBLIQUES

La réalisation de l'objectif que se sont fixé les pouvoirs publics de redresser la situation des finances publiques, après la détérioration observée en 1995, s'est concrétisée au vu des résultats d'exécution de la loi de finances de 1996-97. L'accroissement des charges de fonctionnement a été en effet contenu tandis que les dépenses d'investissement ont été réduites. En regard, les recettes courantes ont pu être renforcées grâce à la fois à l'augmentation du rendement fiscal, à l'élargissement de l'assiette imposable et à l'accélération du programme des privatisations.

(1) Voir annexe statistique IX-1.

L'amélioration des finances publiques au cours de l'exercice budgétaire 1996-97 s'est avérée cependant fragile. Lors de l'élaboration de la nouvelle loi de finances, les pouvoirs publics, tout en persévérant dans leur soutien au secteur privé par la stabilisation du régime fiscal en vigueur, d'autant plus que les perspectives économiques étaient moins favorables, ont en effet été également amenés à développer les interventions de l'État sur le plan social et en faveur des régions les plus défavorisées du pays. Le déficit prévisionnel des finances publiques pour l'exercice 1997-98 s'est en conséquence creusé tandis que l'exécution budgétaire s'annonçait plus ardue que précédemment. Le bilan à mi-parcours de l'exécution de la loi de finances a confirmé cette orientation qui n'a pas manqué de peser sur la situation des charges et ressources du Trésor pendant l'année 1997.

L'EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES 1996-97

La situation des finances publiques au terme de l'exercice budgétaire 1996-97 s'est révélée conforme aux objectifs, les recettes fiscales ayant même dépassé les montants prévus sans que la pression fiscale se soit aggravée pour autant. Les privatisations ont de surcroît permis au Trésor de disposer d'importantes rentrées. La progression des recettes devait atteindre, au total, 12% en regard d'une augmentation nettement moindre, de l'ordre de 3,7%, des charges courantes de l'État. Le montant de l'excédent ordinaire a en conséquence doublé et couvert une part élevée des investissements publics. Le déficit budgétaire a été ainsi réduit de plus de moitié et ramené de 15 à 6 milliards de dirhams environ, soit de 5% à 1,9% du PIB. Exclusion faite du produit des privatisations, il s'élèverait néanmoins à 3,3% du PIB, au lieu de 5,6% précédemment.

Pour assurer le financement de son déficit, le Trésor a pu disposer à nouveau de ressources substantielles sur le marché intérieur, ce qui lui a permis en outre de faire face à l'accroissement des flux négatifs de capitaux extérieurs et de réduire, à hauteur de 3 milliards de dirhams environ, ses recours auprès de Bank Al-Maghrib qui avaient augmenté de plus de 7 milliards à l'issue de l'exercice 1995-96 (1).

Les ressources ordinaires du Trésor

Les recettes du Trésor, après avoir pratiquement stagné lors de l'exercice précédent, se sont inscrites en progression de 8,5 milliards de dirhams ou 12% pour s'établir à 79,7 milliards. Les recettes courantes ont augmenté de 5,6 milliards, soit de plus de 8%, tandis que les rentrées de la privatisation sont passées de 1,7 milliard environ à près de 4,6 milliards, montant proche de celui qui était attendu.

Mesurée par le rapport entre le montant des recouvrements d'impôts et le PIB en termes courants correspondant à l'exercice budgétaire, la pression fiscale s'est établie à 21,3%. Abstraction faite de l'agriculture qui demeure exonérée, elle est restée pratiquement inchangée d'un budget à l'autre, avoisinant 26%.

Les recettes fiscales, en s'élevant à 67,9 milliards de dirhams, se sont accrues en un an de 7,7% suite à la progression des rentrées provenant des principaux impôts. Au titre de l'imposition directe, le produit de l'Impôt sur les sociétés a marqué à lui seul une expansion de 1,1 milliard ou 17% environ, tandis que l'Impôt général sur le revenu global des personnes physiques (IGR) a procuré un montant en hausse de près de 11%. En conséquence, la part de la fiscalité directe dans le total des prélèvements s'est à nouveau renforcée, passant de 28,8% à 29,6%. Quant à la taxation indirecte, elle a fourni encore près de 48% des recettes fiscales, avec un total de 32,4 milliards, en augmentation de 7,4%. La TVA y a contribué pour plus de 18 milliards et les taxes intérieures de consommation pour 14,3 milliards, dont 8,8 milliards de prélèvements sur les produits pétroliers.

Par ailleurs, les recettes douanières, qui étaient prévues en baisse suite aux allègements des tarifs, se sont inscrites en accroissement de 3,4% d'une année à l'autre, grâce en partie à l'institution en 1996 d'un droit ad valorem minimum à l'importation de 2,5%. Leur part dans le total des recouvrements fiscaux a néanmoins continué de régresser, s'établissant à 17,6% au lieu de 18,3% précédemment.

(1) Voir annexes statistiques X-1 et X-2.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Enfin, la progression des ressources du Trésor durant l'exercice sous revue a résulté, également, des recettes non fiscales qui apparaissent en hausse notable, de 44,8% ou 3,7 milliards du fait essentiellement des rentrées de la privatisation des sociétés de raffinage pétrolier. Les revenus des monopoles de l'État ont, quant à eux, marqué un accroissement de 16% et fourni 3,5 milliards alors que les autres recettes, chiffrées à 3,7 milliards et tirées pour une large part des redevances de la pêche, ont augmenté de plus de 9%.

Les dépenses du Trésor

Parallèlement au renforcement des recettes, les dépenses du Trésor durant l'exercice budgétaire se sont avérées globalement en légère baisse, par suite principalement d'une diminution de 13,7% des émissions du budget d'équipement, limitées à 18,4 milliards. De même, les subventions au titre de la compensation sont revenues de 3,8 à 3,2 milliards tandis que les charges de la dette publique intérieure et extérieure qui ont totalisé plus de 33 milliards de dirhams, ont accusé un recul d'un milliard. Les charges en capital de la dette extérieure se sont cependant alourdies de10,8% consécutivement aux remboursements anticipés effectués par le Trésor, qui ont contribué il est vrai à réduire, de 637 millions de dirhams, les paiements d'intérêts sur les emprunts extérieurs.

Les dépenses de fonctionnement, en revanche, se sont accrues de 3,4 milliards ou 7,7%, leur montant s'élevant à 47,2 milliards. Cette évolution est imputable aux créations d'emplois et aux relèvements de salaires accordés dans le cadre du dialogue social qui ont porté les dépenses de personnel à 34,2 milliards, montant en hausse de 2,5 milliards ou 8% et équivalant à 10,7% du PIB. Les autres dépenses de fonctionnement ont parallèlement augmenté de 6,9%.

Au total, les charges budgétaires du Trésor ont porté sur 101,8 milliards, correspondant à nouveau à 32% environ du PIB.

LES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES 1997-98

Comparée à celle de l'exercice précédent, la nouvelle loi de finances a reflèté la nécessité de renforcer les actions à caractère social de l'État, ce qui a conduit à accroître aussi bien le budget de fonctionnement que d'investissement, le plafond des charges se trouvant en conséquence relevé de 8,2% d'un budget à l'autre en dépit d'une quasi-stabilité du service de la dette publique.

En regard, les pouvoirs publics ont cherché, sans recourir à un alourdissement de la fiscalité, à renforcer le rendement des impôts dont les rentrées ont été prévues en hausse de 13,6%.

La loi de finances ne comporte pas, en effet, de relèvement des taux d'imposition mais prévoit, au contraire, des allègements en faveur de certains secteurs d'activité. Parallèlement, les efforts visant l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre la fraude ont été poursuivis. Pour atténuer cependant les rigueurs de la loi à ce sujet, l'opportunité a été laissée aux entreprises de mettre à niveau en matière d'impôt sur les sociétés (IS), d'impôt général sur le revenu (IGR) et de taxe sur la valeur ajoutée(TVA), leurs déclarations fiscales relatives aux exercices non prescrits. Les produits de la privatisation ont été inscrits, quant à eux, pour un montant moindre, estimé à 4 milliards de dirhams, tandis que les plafonds d'emprunt à long terme étaient arrêtés à 13 milliards au lieu de 14,3 milliards lors de l'exercice précédent. L'ensemble des ressources de la loi de finances devait au total s'accroître de 7%.

S'agissant des dépenses prévisionnelles, celles du budget général ont été chiffrées à 106,7 milliards. La prise en compte des répercussions de la deuxième tranche des relèvements de salaires accordés en 1996 et la création de plus de 12.000 emplois ont exercé une incidence expansive sur le budget de fonctionnement. Cette hausse tient également, aussi bien à l'alourdissement des charges communes, qui incluent les subventions accordées par l'État, qu'à l'apurement d'une partie des arriérés du Trésor inscrit dans les dotations provisionnelles.

En matière d'investissements publics, les restrictions appliquées au budget 1996-97 ont fait place à une certaine relance afin de renforcer les infrastructures des régions les plus défavorisées et les actions en faveur des secteurs sociaux. Quant aux charges de la dette, bien que stabilisées, elles devaient absorber plus de 30% des crédits du budget général (1).

(1) Voir annexes statistiques X-3 et X-4.

En milliards de dirhams	Plafonds des charges de la loi de finances 1996-97	Plafonds des charges de la loi de finances 1997-98	Ressources de la loi de finances 1996-97	Ressources de la loi de finances 1997-98	Soldes de la loi de finances 1996-97	Soldes de la loi de finances 1997-98
- Budget général....	**98,3**	**106,7**	**88,5**	**94,8**	**- 9,8**	**- 11,9**
. Fonctionnement	50,6	57,6				
. Dette publique...	32,6	32,5				
. Investissement...	15,1	16,6				
- Budgets annexes..	**1,4**	**1,2**	**1,4**	**1,2**	-	-
- Comptes spéciaux du Trésor.....	**17,4**	**18,8**	**16,9**	**18,3**	**- 0,5**	**- 0,5**
Loi de finances....	**117,1**	**126,7**	**106,8**	**114,3**	**- 10,3**	**-12,4**

Dans ces conditions, le découvert de la loi de finances s'est élargi, pour s'établir à 12,4 milliards, montant correspondant à plus de 3% du PIB. Son financement devrait nécessiter des recours accrus aux ressources de trésorerie, notamment auprès du système bancaire au vu des résultats du premier semestre de l'exercice budgétaire.

L'exécution de la loi de finances 1997-98 au terme des six premiers mois a mis en évidence, de surcroît et contrairement à ce qui était prévu, un ralentissement de moitié du taux de progression des recettes fiscales, revenu d'un budget à l'autre de 10,2% à 5,5% et un retard dans l'avancement du programme des privatisations alors que les charges de fonctionnement ont augmenté de 12,2%. Compte tenu de la stagnation de l'épargne publique qui en est résultée, les émissions au titre du budget d'équipement, exclusion faite des opérations des comptes spéciaux, ont diminué au regard de leur niveau du premier semestre de l'exercice précédent. Cette évolution s'est néanmoins accompagnée d'une accélération des règlements des arriérés de paiement de l'État qui ont porté, entre juillet et décembre 1997, sur 2,8 milliards de dirhams.

Le déficit de caisse du Trésor, pour le seul premier semestre budgétaire 1997-98, s'est en conséquence largement accru, passant de 4,6 à 8,5 milliards de dirhams. Sa couverture a requis un appel plus large au financement bancaire, les flux nets de l'extérieur étant négatifs et les capitaux mobilisés sur le marché financier intérieur s'avérant insuffisants. En effet, les recours auprès des banques et de la Banque centrale ont atteint globalement près de 6,7 milliards de dirhams durant cette période.

LE FINANCEMENT DU DÉFICIT DU TRÉSOR EN 1997

Le bilan des finances publiques établi pour l'ensemble de l'année 1997, et qui résulte de l'incidence conjointe des réalisations au titre des deux derniers budgets, s'il apparaît satisfaisant en ce qui concerne la compression du déficit public, réduit de plus de 30%, grâce surtout au redressement opéré au cours de l'exercice 1996-97, suscite en revanche des appréhensions quant aux perspectives d'évolution pour la seconde moitié de l'année budgétaire qui s'achève en juin 1998, en raison de l'ampleur du financement d'origine bancaire sollicité par le Trésor. Cette évolution s'explique il est vrai, en partie, par les paiements d'arriérés qui se sont élevés pour toute l'année 1997 à 4,6 milliards, contre moins de 600 millions un an auparavant, portant le déficit de caisse à 9,2 milliards.

L'évolution de la situation du Trésor au cours des deux dernières années est retracée dans le tableau ci-après :

En millions de dirhams	Année 1996	Année 1997	Variations en %
- Recettes ordinaires	**75.077**	**81.944**	**9,1**
dont recettes de privatisation	2.378	4.941	107,8
- Dépenses ordinaires	**68.491**	**69.567**	**1,6**
dont intérêts de la dette publique	17.656	16.976	- 3,9
- Épargne publique	**+ 6.586**	**+ 12.377**	**87,9**
- Dépenses d'équipement (1)	**17.048**	**19.634**	**15,2**
- Déficit budgétaire	**-10.462**	**-7.257**	**-30,6**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	Année 1996	Année 1997	Variations en %
Recouvrement de prêts(comptes spéciaux)	438	2.630	
- Variation des arriérés	- 595	-4.595	
- Déficit de caisse	-10.619	-9.222	- 13,2
- Financement net	10.619	9.222	- 13,2
. Financement extérieur	-3.000	-8.398	172,7
-Tirages	7.164	3.192	-55,4
-Remboursements	-10.244	-11.590	13,1
. Financement intérieur	13.699	17.620	28,6
- Marché des capitaux	7.020	6.572	- 6,4
- Financement bancaire	2.025	5.284	160,9
- Dépôts à caractère monétaire(2)	1.243	41	-96,7
- Autres dépôts auprès du Trésor	3.411	5.723	67,8

(1) Y compris le solde déficitaire des comptes spéciaux.
(2) Dépôts des particuliers et des entreprises auprès du Trésor et du Service des chèques postaux.

Le financement extérieur

La contrevaleur des concours reçus de l'extérieur par le Trésor en 1997 n'a pas dépassé 3,2 milliards de dirhams au lieu de 7,2 milliards l'année précédente, à la suite notamment d'une diminution des crédits fournisseurs pour l'importation de céréales ainsi que des prêts à décaissement rapide accordés par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. En regard, les remboursements se sont alourdis pour atteindre 11,6 milliards de dirhams en raison du rachat anticipé d'une partie de la dette publique onéreuse. Le flux net des capitaux étrangers, négatif depuis la fin du cycle de rééchelonnement en 1992, s'est en conséquence fortement creusé, pour se situer à 8,4 milliards de dirhams.

Le financement intérieur

L'accentuation du solde négatif des capitaux extérieurs ainsi que le règlement d'un montant important d'arriérés de paiement de l'État ont accru d'autant les besoins en ressources internes. La mobilisation de l'épargne privée par le Trésor lui a permis de recueillir un montant additionnel encore substantiel de 6,6 milliards. Les flux nets résultant des emprunts émis dans le public se sont révélés toutefois négatifs, tant en ce qui concerne les émissions permanentes de bons à 6 mois, avec un solde de 1,4 milliard, que les emprunts nationaux. Les souscriptions nouvelles au titre de ces derniers, comptabilisées pour 1,5 milliard au lieu de 3,4 milliards l'année précédente, ont en effet laissé, compte tenu des remboursements, des flux négatifs nets de 1,8 milliard de dirhams.

Le Trésor a en revanche bénéficié de souscriptions importantes auprès des investisseurs institutionnels, recueillies exclusivement sur le marché des adjudications, pour un montant net de 11,3 milliards de dirhams.

L'augmentation des besoins de trésorerie, à partir du mois de juillet, a amené le Trésor à élargir par ailleurs ses recours au système bancaire, qui se sont élevés, au terme de l'année 1997, à 5,3 milliards de dirhams, au lieu de deux milliards environ en 1996. Les créances des banques ont en effet augmenté de 3,8 milliards, à la suite de souscriptions de gré à gré ou sur le marché des adjudications, tandis que Bank-Al Maghrib a accru ses facilités au Trésor de 1,5 milliard dans le cadre de ses avances statutaires à l'État. Le financement bancaire a couvert, au total, plus de 57% du déficit de caisse, au lieu de 19% un an auparavant.

Ces résultats n'ont pas manqué de peser sur l'évolution de la situation du Trésor au cours de la seconde moitié de l'exercice budgétaire 1997-98. L'exécution de la loi de finances pourrait ainsi s'achever dans des conditions moins aisées que précédemment surtout dans l'éventualité d'une accélération des dépenses d'équipement et compte tenu du retard accusé dans la réalisation du programme de privatisation. L'aggravation du déficit budgétaire qui en découlerait aurait pour effet une nouvelle reconstitution des arriérés de paiement ou un alourdissement des recours au financement bancaire. Les marges de manoeuvre du Trésor pour le reste de l'année 1998 en seraient réduites étant donné les limites qu'implique, en matière d'endettement public, le respect de l'objectif monétaire.

LA DETTE PUBLIQUE DIRECTE

L'ampleur des besoins de financement des déficits publics a amené le Trésor à accroître ses recours aux ressources d'emprunt, tant intérieures qu'extérieures. L'encours total de la dette publique directe s'élevait ainsi à 262 milliards de dirhams environ à fin 1997, représentant à ce niveau plus de 82% du PIB. Ce ratio a toutefois marqué un repli depuis 1993 où il avait atteint 85,7%. L'importance des remboursements en capital effectués au titre de la dette extérieure après l'expiration du cycle de rééchelonnement, conjuguée à une diminution des recours nouveaux et à une gestion active de la dette extérieure, ont en effet permis de réduire son encours, revenu de 15 à 13 milliards de dollars environ. Chiffré en dirhams à 126,7 milliards à fin 1997, son volume dans le total de la dette publique directe a fléchi, par suite, de 60,5% en 1993 à 48,4%. La dette extérieure est contractée en quasi-totalité à moyen et long terme et pour près de moitié dans le cadre de la coopération bilatérale. Les institutions internationales y participent à hauteur de 31% tandis que les capitaux du marché financier international y contribuent pour le reste.

La dette intérieure de l'État s'est dans le même temps fortement développée, en s'élevant à 135,2 milliards y compris les avances de l'Institut d'émission. En conséquence, sa part s'est renforcée, représentant à fin 1997 plus de la moitié de la dette publique, au lieu de moins de 39,5% en 1993. Cette évolution s'est doublée d'un élargissement des emprunts sur le marché financier, favorisé par le développement au cours des dernières années des émissions dans le public ainsi que sur le marché des adjudications. Les engagements du Trésor à l'égard du secteur non bancaire constituaient en 1997 plus de 43,7% de la dette publique intérieure.

Le niveau élevé de l'endettement de l'État apparait également à travers l'alourdissement des charges en intérêts et capital. Le service de la dette publique en intérêts a occasionné des débours de 17 milliards de dirhams en 1997, soit l'équivalent de 20,7% des recettes ordinaires du Trésor. Les règlements au titre du capital ont atteint de leur côté 16,3 milliards, dont 11,6 milliards de remboursements à l'extérieur. Les charges totales de la dette publique, d'un montant de 33,3 milliards de dirhams en 1997, ont représenté plus d'un dixième du PIB.

LA POLITIQUE MONÉTAIRE

La politique monétaire menée en 1997 s'est attachée, comme en 1996, à favoriser la détente des taux d'intérêt débiteurs afin de soutenir le raffermissement de la croissance, dans un contexte marqué par le repli de l'inflation et la modération de la demande de crédit. Soucieuses de préserver la stabilité des prix et la viabilité du compte extérieur, les autorités monétaires ont néanmoins continué de surveiller l'évolution de la masse monétaire, pour laquelle elles ont fixé une norme de progression annuelle de 7%. La sauvegarde des équilibres fondamentaux est demeurée en effet d'autant plus nécessaire que l'économie nationale est appelée à évoluer de plus en plus dans le cadre d'une ouverture croissante sur l'extérieur, exigeant une stabilité macro-économique et une compétitivité élevée pour promouvoir aussi bien les exportations que les investissements étrangers.

De fait, au terme de l'année 1997, la hausse des prix a accusé un repli sensible et le déficit de la balance des paiements courants a été contenu. En revanche, les taux débiteurs n'ont pas connu de baisse significative, en dépit de la réduction du coût de refinancement des banques grâce à l'application, tout au long de l'année, d'une gestion souple de la liquidité bancaire qui a entraîné, au demeurant, un léger dépassement de la norme monétaire fixée en début d'exercice.

LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Depuis la suppression de l'encadrement du crédit en 1991, le contrôle quantitatif indirect exercé par Bank Al-Maghrib sur la monnaie est fondé sur le réglage des liquidités bancaires en vue d'influencer l'évolution des taux d'intérêt. Une telle action est menée dans le cadre des procédures de refinancement des banques auprès de la Banque centrale, essentiellement sous forme de pensions à 7 jours sur appels d'offres et accessoirement de pensions à 5 jours à l'initiative des banques. Ce dispositif est complété, le cas échéant, par le recours à la réserve monétaire à laquelle sont assujetties les banques. Les taux

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

des avances de la Banque centrale délimitent la marge à l'intérieur de laquelle doit se situer le taux du marché interbancaire. Ce dernier, en tant qu'indicateur orientant l'évolution de l'ensemble des conditions débitrices et créditrices, constitue l'objectif opérationnel que Bank Al-Maghrib vise à réaliser en modulant le volume des liquidités allouées chaque semaine aux banques.

Les autorités monétaires ne se sont pas départies, comme au cours de l'exercice précédent, de leur volonté de voir s'infléchir le niveau des taux d'intérêt débiteurs ainsi qu'elles l'avaient signifié à travers diverses mesures prises en 1996. Elles avaient notamment abaissé de 10 points le ratio minimum du portefeuille obligatoire d'effets publics des banques, modifié le mode de calcul de la réserve monétaire et diminué d'un demi-point en novembre 1996 les taux directeurs de Bank Al-Maghrib, les ramenant ainsi de 7% à 6,5% pour les pensions à 7 jours sur appels d'offres et de 8,5% à 8% pour les pensions à 5 jours. En 1997, les autorités monétaires, en vue d'appuyer l'impact attendu de ces mesures, ont continué d'exhorter les banques à réduire les conditions débitrices appliquées à la clientèle. Parallèlement, le Trésor a continué de réduire les taux offerts sur ses émissions. Pour sa part, la Banque centrale a veillé à adapter ses concours à la situation des trésoreries bancaires et à satisfaire au moindre coût les besoins de refinancement des banques afin d'éviter toute tension sur les taux, notamment au cours du premier semestre. Elle s'est également abstenue d'éponger les excédents de liquidité enregistrés momentanément en cours d'année, laissant inchangé le ratio de la réserve monétaire qui a été maintenu à 10% des exigibilités à vue et d'un terme inférieur à 3 mois (1).

De janvier à mai, Bank Al-Maghrib a de fait porté les concours octroyés aux banques à 3.397 millions, en moyenne hebdomadaire, sous l'effet restrictif exercé sur les trésoreries bancaires par l'accroissement de la circulation fiduciaire, intervenu cette année dès le mois de janvier. Cette incidence a été accentuée par la baisse des avoirs extérieurs en avril et par le tassement en février et mai des concours de la Banque centrale au Trésor. L'augmentation des facilités accordées aux banques a permis de juguler les tensions passagères observées durant cette période et de maintenir dans la limite des taux directeurs le taux du marché interbancaire. En moyenne quotidienne, celui-ci a avoisiné 7%, excédant faiblement le taux des appels d'offres, fixé à 6,5%.

Pendant les sept derniers mois, qui ont été caractérisés par un desserrement des trésoreries bancaires, les concours consentis aux banques sont revenus en moyenne hebdomadaire au niveau de 2.151 millions de dirhams. Reflétant cette détente, le taux sur le marché interbancaire a fléchi pour s'établir, en moyenne, à 6,6%.

Sur l'ensemble de l'année, le volume accordé dans le cadre des appels d'offres s'est élevé, en moyenne, à 2.489 millions de dirhams, marquant une augmentation de 441 millions ou 21,5% par rapport à 1996. Les recours des banques aux pensions à 5 jours ont notablement diminué, passant de 400 millions à 163 millions. En conséquence, le coût de leur refinancement auprès de Bank Al-Maghrib s'est réduit de 0,8 point d'une année à l'autre, entraînant une baisse de 0,57 point du taux du marché interbancaire qui s'est chiffré en moyenne à 6,72%.

LES RÉSULTATS DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

L'infléchissement d'une année à l'autre des taux pratiqués sur le marché interbancaire s'est accompagné d'une décrue continue des taux créditeurs, illustrée par la diminution des taux des dépôts à 6 et à 12 mois, respectivement de 0,58 et 0,73 point. Le Trésor a de même réduit graduellement les taux offerts sur ses émissions, de 0,45 à 1,65 point, selon les échéances, pour les bons émis par adjudication et d'un point et demi pour les emprunts nationaux émis trimestriellement. Cette évolution a eu un impact sur les taux assortissant les autres titres de créances négociables qui ont accusé un recul de 0,8 à 1,4 point selon les maturités. Le taux des comptes sur carnets, qui demeure administré, a également été réduit d'un point et ramené à 6% à compter de janvier 1998.

La tendance à la baisse qui a caractérisé l'évolution des taux du marché interbancaire ainsi que celle des taux créditeurs ne s'est cependant pas répercutée de manière tangible sur le niveau des taux débiteurs, le maximum appliqué par les banques ayant continué de s'établir généralement, toutes durées de crédits confondues, à 13,75% et leurs taux de base se situant durant l'année à 9,25% pour les crédits à court terme, à 9,5% pour les crédits à moyen terme, à 10,25% pour les crédits à long terme et à 8% pour les crédits à l'exportation.

Pour ce qui est de l'objectif quantitatif, la masse monétaire a enregistré une hausse annuelle en glissement de 8,1%, sur la base de l'agrégat ayant servi de référence pour la détermination de la norme fixée en début d'exercice à 7% (1). Ce dépassement, sans conséquence immédiate sur la tenue des équilibres interne et externe, s'explique par une progression des avoirs extérieurs plus importante que celle qui était escomptée et qui a bénéficié en large partie au Trésor. En parallèle, l'excédent de liquidités dont ont disposé les banques a amené celles-ci à renforcer leurs souscriptions d'effets publics. Aussi, les concours du système bancaire au Trésor ont-ils augmenté en définitive au-delà des limites qu'exigeait le respect de l'objectif monétaire. Le Trésor a certes procédé à d'importants décaissements en règlement d'une partie de ses arriérés de paiement ce qui a permis aux entreprises de limiter la progression de leurs engagements auprès du système bancaire.

Si les résultats obtenus en 1997 révèlent ainsi que l'objectif de consolidation des équilibres fondamentaux a été atteint, comme en témoignent le ralentissement de la hausse des prix et le maintien du déficit du compte courant de la balance des paiements à un niveau soutenable, en revanche le repli des taux débiteurs ne s'est pas concrétisé depuis leur libéralisation au début de 1996 et ce, en raison de la persistance de diverses rigidités. A cet égard, la poursuite de la réforme du secteur financier vise à stimuler la concurrence au sein du système bancaire de même qu'entre ce dernier et les circuits de financement alternatifs.

Si de toute évidence un délai minimum est nécessaire pour que la réforme engagée produise tous ses effets, il n'en demeure pas moins que, face à l'urgence d'assurer à l'économie le financement le moins onéreux, la diminution des taux débiteurs ne saurait être reportée en attendant qu'elle puisse résulter de la seule logique du marché. Aussi les banques sont-elles à même, dès à présent, de traduire clairement dans la fixation des taux débiteurs la diminution du coût de leurs ressources d'autant plus que celle-ci sera confortée par l'abaissement, à nouveau de 5 points, de leur portefeuille minimum obligatoire d'effets publics intervenu en décembre 1997 ainsi que par la réduction de 0,5 point, en février 1998, des taux directeurs de Bank Al-Maghrib. Les entreprises, pour leur part, gagneraient à prendre les dispositions qui s'imposent en matière de restructuration et de transparence pour pouvoir diversifier leurs moyens de financement et obtenir les conditions de taux les plus avantageuses.

LA MONNAIE

L'analyse de la monnaie s'appuie cette année sur une nouvelle présentation des agrégats monétaires dont l'élaboration a été complétée par celle d'agrégats de placements liquides.

L'élargissement de la qualité de banque depuis la promulgation de la loi bancaire de 1993 à des organismes jusque-là exclus du champ des statistiques monétaires et le développement d'une gamme diversifiée de nouveaux instruments financiers pouvant être considérés comme de proches substituts de la monnaie, dans son acception la plus large, ont en effet imposé un réaménagement du cadre et du contenu des statistiques monétaires.

En ne couvrant pas l'activité de l'ensemble des établissements de crédit habilités à émettre des instruments à caractère monétaire et en ne prenant pas en compte les actifs de nature monétaire ou aisément substituables à la monnaie et émis par des intermédiaires financiers autres que les banques de dépôts, les statistiques monétaires tendaient à perdre en fiabilité au fur et à mesure du développement de l'innovation financière. Telles qu'établies précédemment, elles ne permettaient plus de saisir dans leur totalité les comportements d'endettement de dépense et d'épargne des agents économiques. Une meilleure appréhension des agrégats monétaires permet en outre une connaissance plus exacte des interactions entre la monnaie et les autres variables macro-économiques et conditionne de ce fait la définition et la conduite de la politique monétaire.

(1) Voir annexes statistiques XI-1 à XI-10.

(1) La nouvelle présentation des agrégats monétaires ayant été adoptée à la fin de 1997, la fixation en début d'année de l'objectif monétaire a été effectuée sur la base des données monétaires antérieures à la réforme.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Aussi, pour que les indicateurs monétaires puissent continuer à remplir ces diverses fonctions, Bank Al-Maghrib a procédé, à la suite des évolutions intervenues dans la sphère financière, à leur réforme tout en harmonisant leur présentation avec les pratiques internationales en la matière.

Les nouvelles statistiques monétaires (1) comportent ainsi trois agrégats de monnaie et trois agrégats de placements liquides désignés respectivement par M et PL et assortis de chiffres allant de 1 à 3,qui les ordonnent selon leur degré de liquidité décroissante.

S'agissant des agrégats de monnaie, ils regroupent, d'une part, les instruments qui présentent toutes les caractéristiques de la monnaie quel que soit leur émetteur et, d'autre part, ceux qui peuvent lui être substituables et émis par les institutions créatrices de monnaie. Ils sont présentés sous forme d'ensembles construits par intégration progressive d'actifs, suivant leur degré de liquidité. L'agrégat M1 regroupe les moyens de paiement directement utilisables dans le règlement des transactions. Il comprend les billets et monnaies en circulation et les comptes créditeurs à vue ouverts auprès des établissements bancaires, du Trésor, du Service des chèques postaux. L'agrégat M2 englobe outre M1, les avoirs à vue qui ne peuvent être mobilisés par émission de chèques, à savoir les comptes sur carnets auprès des banques et les comptes chez la Caisse d'épargne nationale. Enfin, l'agrégat M3 est composé de M2 auquel s'ajoutent les placements ayant une échéance fixe mais pouvant être mobilisés sans risque de perte en capital et émis par les banques de dépôts. Il s'agit des comptes à terme et des bons à échéance fixe ainsi que des certificats de dépôt. L'agrégat M3 correspond à la nouvelle définition de la masse monétaire.

La négociabilité des actifs et la diversification de leur gamme, qu'ont permis le décloisonnement des marchés et l'innovation financière, ont accru la substituabilité des placements. Elles ont ainsi rendu nécessaire un suivi de l'évolution non seulement des agrégats monétaires, mais également des avoirs financiers dont la constitution, tout en traduisant un comportement d'épargne, représente une réserve de pouvoir d'achat. Cette catégorie d'avoirs a été ventilée en agrégats distincts les uns des autres.

L'agrégat PL1 comprend tous les instruments pouvant être aisément transformés en instruments monétaires mais émis par des entités autres que les banques de dépôts créatrices de monnaie. Il est composé à la fois des bons du Trésor à 6 mois émis dans le public et des titres de créances négociables (TCN) détenus par les particuliers et les entreprises non financières. Les TCN recouvrent les bons du Trésor acquis dans le cadre des emprunts nationaux, de la privatisation et des adjudications, ainsi que les billets de trésorerie et les bons émis par les sociétés de financement. Les agrégats PL2 et PL3 rassemblent, quant à eux, des actifs qui, tout en reflétant une volonté d'épargne à plus longue échéance, revêtent un caractère liquide du fait de la possibilité pour l'investisseur de bénéficier du rachat, par l'émetteur, des titres en sa possession. Ils regroupent, sous PL2, les titres émis par les OPCVM (1) obligations et, sous PL3, ceux émis par les OPCVM actions et les OPCVM diversifiés, acquis par les entreprises non financières et les particuliers. La différenciation qui est faite entre ces deux ensembles se justifie par les risques de perte en capital encourus sur les placements en titres de sociétés inclus dans les composantes de PL3.

Représentant les opérations génératrices de la monnaie, les contreparties sont définies par rapport à l'agrégat M3. Une distinction est établie entre les sources extérieures de la création monétaire, dont la résultante correspond au montant des avoirs extérieurs nets, et celles d'origine intérieure. Ces dernières sont représentées par l'agrégat "crédit intérieur à caractère monétaire" obtenu à partir du "crédit intérieur global" qui rassemble les créances sur l'État et les concours à l'économie du système bancaire. Il est à noter que, désormais, les créances des banques sur l'État incluent également le portefeuille de titres acquis par elles sur le marché secondaire. De même, leurs concours à l'économie comprennent, en plus des crédits qu'elles consentent, les titres de placements qu'elles détiennent.

(1) Voir annexes statistiques XII-14 et XII-15.

(1) Organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Le "crédit intérieur à caractère monétaire" est obtenu en défalquant du "crédit intérieur global" les ressources à caractère non monétaire du système bancaire qui ont été affectées au financement d'une partie de ses emplois. Cette catégorie de ressources est constituée des fonds propres nets de Bank Al-Maghrib et des banques, des emprunts intérieurs et extérieurs à long terme contractés par celles-ci et des provisions qu'elles ont constituées, notamment en couverture de leurs créances en souffrance sur l'économie.

LES AGRÉGATS DE MONNAIE

Au terme de l'année 1997, le rythme d'accroissement de l'agrégat M3, qui constitue la nouvelle masse monétaire, s'est établi à 9,2% en glissement annuel. La création monétaire additionnelle a découlé, au cours de l'exercice, de la consolidation des réserves de change et de la progression sensible du crédit intérieur à caractère monétaire, l'accroissement des créances sur l'Etat s'avérant plus important que prévu initialement (1).

La monnaie au sens strict, que recense l'agrégat M1, le plus représentatif du volume des transactions sur biens et services, a marqué une augmentation de 7,7%, plus modérée que celle enregistrée par les agrégats de placements. L'agrégat M2 qui regroupe, en plus des éléments de M1, les avoirs en comptes sur carnets, s'est renforcé ainsi de 8,2%. De même, l'agrégat M3, qui englobe, en plus de M2, les instruments de placements à terme émis par les banques auprès des entreprises et des particuliers - comptes et bons à échéance fixe et certificats de dépôts - s'est accru pour sa part de 19,4 milliards ou 9,2%, au lieu de 13,3 milliards ou 6,7% l'exercice précédent.

En millions de dirhams	1995	1996		1997	
	Montants	Montants	Variations en %	Montants	Variations en %
- Monnaie fiduciaire	43.153	46.447	+ 7,6	48.662	+ 4,8
- Monnaie scripturale	81.328	84.346	+ 3,7	92.198	+ 9,3
Agrégat M1.....	**124.481**	**130.793**	**+ 5,1**	**140.860**	**+ 7,7**
- Placements à vue (M2-M1)...	21.279	23.466	+10,3	25.983	+10,7
Agrégat M2.....	**145.760**	**154.259**	**+ 5,8**	**166.843**	**+ 8,2**
- Placements à terme (M3-M2)	52.494	57.284	+ 9,1	64.121	+11,9
Agrégat M3.....	**198.254**	**211.543**	**+ 6,7**	**230.964**	**+ 9,2**

L'agrégat M1

Relativement stable jusqu'en mai, l'agrégat M1, qui comprend la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale, a progressé surtout au cours du second semestre et a ainsi atteint en fin d'année 140,9 milliards de dirhams, marquant une hausse annuelle de 10,1 milliards ou 7,7% au lieu de 6,3 milliards ou 5,1% en 1996, et ce, sous l'effet essentiellement du renforcement des dépôts à vue auprès des banques. La monnaie fiduciaire a quant à elle enregistré une augmentation de 2,2 milliards ou 4,8%, inférieure à celle de 3,3 milliards ou 7,6% observée un an auparavant. Conforme à son profil habituel, la circulation fiduciaire n'a en effet subi qu'une faible augmentation au cours du premier semestre de l'année. Elle s'est accrue comme à l'accoutumée au cours de l'été mais de manière modérée en raison du faible niveau de la récolte céréalière et, partant, des transactions en milieu rural.

S'agissant des dépôts à vue auprès des banques, les soldes créditeurs des comptes courants, d'un montant de 25,8 milliards de dirhams, ont connu d'une fin d'année à l'autre une expansion de 3,6 milliards ou 16,3% en raison des décaissements effectués par le Trésor en faveur des entreprises notamment en règlement d'arriérés de paiement. Les avoirs en comptes de chèques se sont également développés, de 3 milliards ou 6,3%, cet accroissement étant dû pour l'essentiel aux avoirs des agents résidents, en hausse de 2,4 milliards ou 8,5%. Les avoirs en comptes des marocains résidant à l'étranger apparaissent, quant à eux, en faible hausse, de 631 millions ou 3,2%, se situant ainsi à un montant de 20,1 milliards de dirhams. Ils ont continué néanmoins de représenter une part

(1) Voir annexes statistiques XII-1 à XII-8.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

importante des comptes de chèques, soit 39,5%. En ce qui concerne les comptes créditeurs à vue auprès du Trésor et du Service des chèques postaux, d'un montant de 8,1 milliards de dirhams, ils sont demeurés stables cette année après avoir augmenté de 1,2 milliard ou 18,3% en 1996. Au total, la monnaie scripturale, qui totalisait 92,2 milliards de dirhams à fin décembre 1997, a enregistré une hausse notable de 7,9 milliards ou 9,3%.

L'agrégat M2

L'agrégat M2 a marqué un accroissement annuel de 12,6 milliards ou 8,2%, au lieu de 8,5 milliards ou 5,8% l'exercice écoulé et a atteint, en fin d'année, 166,8 milliards de dirhams. Les placements à vue, que représente l'ensemble M2 - M1, chiffrés à 26 milliards de dirhams à fin décembre, ont progressé à peu près au même rythme que l'année antérieure, soit 2,5 milliards ou 10,7%. Cette augmentation résulte pour l'essentiel de l'évolution des comptes sur carnets auprès des banques, qui se sont accrus en un an de 1,8 milliard ou 9,3%, les comptes sur livrets auprès de la Caisse d'épargne nationale enregistrant pour leur part une hausse de 687 millions ou 17,8%, soit un rythme proche de celui de l'année précédente.

L'agrégat M3

Quasiment stable au cours des premiers mois de l'année, l'agrégat M3 a été orienté à la hausse tout au long du second semestre. Imputable en partie à l'accroissement de l'ensemble des avoirs disponibles à vue compris dans M2, cette évolution recouvre surtout celle des éléments constitutifs de l'ensemble M3 - M2 qui, chiffrés à 64,1 milliards de dirhams, ont enregistré globalement une augmentation annuelle de 6,8 milliards ou 11,9%, nettement supérieure à celle de 4,8 milliards ou 9,1% constatée l'année précédente. Celle-ci a concerné pour l'essentiel les comptes à terme et les bons à échéance fixe qui ont progressé en un an de 6,7 milliards ou 11,8% au lieu de 4,3 milliards ou 8,2% un an auparavant. En complément, les souscriptions de certificats de dépôt par les agents non financiers, quoique demeurant assez limitées, ont atteint un encours de 594 millions de dirhams, s'inscrivant en hausse de 115 millions ou 24%.

LES AGRÉGATS DE PLACEMENTS LIQUIDES

Les trois agrégats de placements liquides qui englobent, d'une part, les titres de créances négociables - formant l'agrégat PL1 - et, d'autre part, les actifs émis par les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières - qui composent les agrégats PL2 et PL3 - ont été caractérisés, en 1997, par une stagnation de leur encours total. Celle-ci s'est cependant accompagnée d'une évolution différenciée au niveau des trois agrégats laquelle reflète les arbitrages intervenus entre les diverses catégories d'actifs en faveur des titres émis par les OPCVM. Le rendement de ces derniers a été d'autant plus attrayant que les taux d'intérêt offerts sur les émissions de bons du Trésor ont baissé (1).

En millions de dirhams	1995	1996	1997		
				Variations	
	Montants	Montants	Montants	Montants	en %
Agrégat PL 1	**22.831**	**23.859**	**20.011**	**- 3.848**	**- 16,1**
Agrégat PL 2	**-**	**220**	**2.708**	**+2.488**	**+1.130,9**
Agrégat PL 3	**8**	**1.696**	**3.057**	**+1.361**	**+ 80,2**
Total des agrégats PL	**22.839**	**25.775**	**25.776**	**+ 1**	**-**

L'agrégat PL1

L'agrégat PL1 - qui regroupe les avoirs des agents non financiers sous forme de titres de créances négociables et de bons du Trésor à six mois émis à guichet ouvert - a accusé en 1997, après une augmentation de 1 milliard en 1996, un recul de 3,8 milliards ou 16,1% perceptible dès le début de l'année. Sur un total de 20 milliards de dirhams, les souscriptions aux émissions permanentes de bons du Trésor à six mois se sont élevées à 8,2 milliards de dirhams, s'avérant ainsi en baisse de 1,4 milliard ou 14,6% par rapport à l'année antérieure. De même, l'encours des bons du Trésor négociables, constitué des emprunts nationaux, des bons de privatisation et ceux émis par adjudications, a fléchi de 2,5 milliards ou 18%, après un accroissement de 717 millions en 1996. Seuls les bons des sociétés de financement, émis pour la première fois en décembre 1996, ont augmenté passant, d'une fin d'année à l'autre, de 109 à 210 millions de dirhams.

Les agrégats PL2 et PL3

Composés des titres émis par les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières, les agrégats PL2 et PL3 ont enregistré des progressions sensibles qui démontrent l'attrait des épargnants pour cette nouvelle catégorie d'actifs. Ainsi, ceux émis par les OPCVM obligations, et qui forment l'agrégat PL2, ont vu leur montant passer, entre fin 1996 et fin 1997, de 220 millions à 2,7 milliards. Les titres émis par les OPCVM diversifiés et les OPCVM actions, et que recense l'agrégat PL3, après avoir pris leur essor durant l'année 1996 au terme de laquelle ils avaient atteint 1,7 milliard de dirhams, ont poursuivi leur expansion, leur montant ayant presque doublé pour s'établir à 3,1 milliards de dirhams. Ce renforcement s'explique il est vrai, en partie, par la forte appréciation des cours des actions sur le marché boursier.

LA LIQUIDITÉ DE L'ÉCONOMIE

Les liquidités de l'économie comprennent les moyens de paiement - représentés par l'agrégat M1 - et, par ailleurs, les placements à vue et à terme auprès du système bancaire et de la Caisse d'épargne nationale - recensés dans l'agrégat M3-M1 - ainsi que les autres actifs de placements liquides détenus par les entreprises non financières et les particuliers. L'encours des liquidités ainsi recensées a atteint en moyenne mensuelle 246,9 milliards de dirhams et marqué, en un an, un accroissement de 18,5 milliards ou 8,1%.

En millions de dirhams et en moyenne des encours de fin de mois	1996	1997	
	Montants	Montants	Variations en %
I- Agrégat M3	**202.965**	**220.908**	**+ 8,8**
dont :			
- M1	126.959	135.800	+ 7,0
- M3 - M1	76.006	85.108	+12,0
II- Agrégats de placements liquides	**25.400**	**25.953**	**+2,2**
Liquidités totales (I + II)	**228.365**	**246.861**	**+ 8,1**

Parallèlement à cette évolution, le produit intérieur brut exprimé en termes courants, abstraction faite de la production agricole qui demeure sans lien étroit avec l'évolution des flux monétaires, s'est accru à un rythme moins rapide, de 4,6%, ce qui s'est traduit par un renforcement de la liquidité globale de l'économie. Calculé sur cette base, le taux de liquidité de l'économie s'est en effet élargi, passant de 88,8% à 91,7%.

Taux de liquidité de l'économie (en pourcentage)	1996	1997
M1 / PIB non agricole	**49,4**	**50,5**
M3 / PIB non agricole	**78,9**	**82,1**
Liquidités totales / PIB non agricole	**88,8**	**91,7**
Liquidités totales / PIB	**71,6**	**77,6**

Toutefois, alors que l'encours moyen de l'agrégat M1, qui inclut les instruments ayant pour fonction le règlement des transactions, a progressé à un rythme de 7%, les placements à vue et à terme ainsi que les actifs de placement liquides se sont quant à eux accrus au total plus rapidement, soit de 9,5%.

Il apparaît par conséquent que les liquidités dont ont bénéficié les agents économiques non financiers ont servi davantage à renforcer l'épargne financière liquide qu'à alimenter les transactions, ce qui, au demeurant, a contribué à la modération de la hausse des prix et du déficit du compte courant extérieur.

(1) Voir annexes statistiques XII-1 à XII-8.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

LES CONTREPARTIES DE M3

Les contreparties, qui sont définies par rapport à l'agrégat de monnaie M3 et regroupent ainsi essentiellement les opérations génératrices de monnaie recensées à l'actif des établissements créateurs de monnaie, ont atteint 237,9 milliards de dirhams à fin décembre 1997,enregistrant une augmentation de 21,9 milliards ou 10,1% contre 14,9 milliards ou 7,4% au terme de l'exercice précédent. L'impact expansif qu'elles ont exercé sur le stock de monnaie est imputable aussi bien au crédit intérieur à caractère monétaire, en hausse de 16,6 milliards ou 9,2%, qu'à l'accroissement des avoirs extérieurs, chiffré à 5,3 milliards ou 14,9% (1).

En millions de dirhams	1995	1996		1997	
	Montants	Montants	Variations en %	Montants	Variations en %
Avoirs extérieurs nets (I)	**32.835**	**35.379**	**+ 7,7**	**40.649**	**+14,9**
Crédit intérieur global					
A. Créances sur l'État.....	78.187	81.637	+ 4,4	86.369	+ 5,8
B. Concours à l'économie.....	136.602	149.442	+ 9,4	159.424	+ 6,7
C. Contrepartie des avoirs en comptes sur livrets auprès de la Caisse d'épargne nationale.....	3.292	3.866	+17,4	4.553	+17,8
Total (A + B + C).....	**218.081**	**234.945**	**+ 7,7**	**250.346**	**+ 6,6**
à déduire :					
Ressources à caractère non monétaire.....	*49.847*	*54.335*	*+ 9*	*53.142*	*- 2,2*
Crédit intérieur à caractère monétaire (II)	**168.234**	**180.610**	**+ 7,4**	**197.204**	**+ 9,2**
Total des contreparties (I+II)	**201.069**	**215.989**	**+ 7,4**	**237.853**	**+10,1**
Solde des éléments divers.....	**-2.815**	**- 4.446**	**-**	**-6.889**	**-**
Agrégat M3.....	**198.254**	**211.543**	**+ 6,7**	**230.964**	**+ 9,2**

Les avoirs extérieurs nets

D'un montant de 40,6 milliards de dirhams à fin décembre 1997, les avoirs extérieurs nets ont poursuivi leur tendance à la consolidation et ont marqué une progression annuelle de 5,3 milliards ou 14,9% au lieu de 2,5 milliards ou 7,7% l'exercice précédent. En hausse depuis le début de l'année, ils se sont nettement renforcés en juin, période à laquelle ils ont atteint leur plus haut niveau. Les réserves de change représentaient ainsi en fin d'année l'équivalent de plus de six mois et demi d'importations.

Une telle évolution est le résultat de l'accroissement substantiel des flux d'investissements privés étrangers, en liaison notamment avec les opérations de privatisation. Elle s'est traduite par l'augmentation des avoirs extérieurs nets de l'Institut d'émission qui se sont élevés à 40,4 milliards de dirhams et ont progressé de 5,1 milliards ou 14,6% au lieu de 2,9 milliards ou 8,9% un an auparavant. Les réserves de change des banques, d'un montant de 294 millions de dirhams, se sont accrues pour leur part de 129 millions, alors qu'elles avaient fléchi de 323 millions l'exercice antérieur.

Le crédit intérieur

Le crédit intérieur global, composé pour l'essentiel des créances sur l'État et des concours à l'économie, a atteint 250,3 milliards de dirhams à fin décembre 1997 et marqué un accroissement de 15,4 milliards ou 6,6%. Dans cet ensemble, le crédit intérieur à caractère monétaire s'est quant à lui établi en fin d'année à 197,2 milliards de dirhams, apparaissant en hausse plus prononcée, avec un rythme de 9,2% ou 16,6 milliards, contre 7,4% ou 12,4 milliards en 1996. L'évolution différenciée des deux agrégats en 1997 résulte de la baisse des ressources à caractère non monétaire, elle-même consécutive à la contraction des emprunts à long terme des banques.

(1) Voir annexes statistiques XII-9 à XII-13.

Les créances sur l'État

Les créances nettes détenues sur l'État, d'un montant de 86,4 milliards de dirhams à fin 1997, se sont inscrites en hausse de 4,7 milliards ou 5,8%, rythme supérieur à celui de l'année précédente. Évoluant de manière pratiquement stable jusqu'en mai, elles se sont accrues notamment en juin, en octobre puis en décembre, sous l'effet du renforcement du portefeuille d'effets publics détenu par les établissements bancaires. Celui-ci a progressé en un an de 3,9 milliards ou 7,1%. Les recours à la Banque centrale ont augmenté par ailleurs de 922 millions compte tenu de la contraction de 593 millions, d'une fin d'année à l'autre, du montant des chèques escomptés en faveur du Trésor.

Les concours à l'économie

Atteignant un montant de 159,4 milliards de dirhams à fin décembre, les concours à l'économie, qui incluent désormais à la fois les crédits distribués par le système bancaire et le portefeuille des titres de placement des banques, apparaissent en hausse annuelle de 10 milliards ou 6,7%. Parmi les concours octroyés par les banques, les crédits distribués, d'un montant de 151,2 milliards de dirhams, ont augmenté de 9,5 milliards ou 6,7% au lieu de 13 milliards ou 10,1% l'année antérieure. Cette décélération est en partie liée aux réglements effectués par le Trésor, pour un montant élevé cette année, au titre des arriérés de paiement de l'Etat ce qui a permis aux entreprises de contenir le niveau de leur endettement. Le portefeuille de titres de placement des banques, chiffré à 826 millions, s'est pour sa part renforcé, enregistrant en un an une augmentation de 447 millions de dirhams en raison de l'acquisition par les banques de bons de sociétés de financement. S'agissant des crédits directs de Bank Al-Maghrib, dont l'encours se situait en fin d'année à 7,4 milliards de dirhams, ils sont demeurés stables.

LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT

À fin 1997, l'encours des concours alloués à l'économie par les établissements de crédit (1) s'est établi à 164,5 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 51,7% du PIB au lieu de 47,5% en 1996, et a marqué une progression de 13,2 milliards ou 8,7% au lieu de 14,9 milliards ou 10,9% à l'issue de l'exercice précédent. À eux seuls les crédits distribués par les sociétés de financement, qui représentent 10,3% du total des prêts, ont contribué cette année à hauteur de 31,8% à l'accroissement des crédits. Les financements qu'elles ont accordés se sont accrus de 32,9%, du fait principalement des crédits à la consommation, tandis que les facilités bancaires ont augmenté au total de 6,5%.

LES CRÉDITS DISTRIBUÉS PAR LES BANQUES

L'encours des crédits distribués par les banques, comptabilisé pour 151,2 milliards (2), a progressé d'une fin d'année à l'autre de 9,5 milliards ou 6,7%, rythme inférieur à celui de 1996, soit 10,1%. La décélération de la demande de crédit tient à l'atonie qui a continué de caractériser la conjoncture économique en 1997, de même qu'elle traduit l'amélioration des trésoreries des entreprises consécutive aux paiements auxquels a procédé le Trésor en règlement de ses arriérés.

La répartition des crédits bancaires selon la durée

Le tableau ci-après retrace l'évolution, au cours des trois dernières années, des crédits des banques selon leur durée et leur nature (1) :

Crédits par durée et par nature (en millions de dirhams)	1995	1996	1997	Variations 1997/96	
				Montants	%
Crédits à court terme ..... dont :	**61.216**	**66.504**	**68.636**	**2.132**	**3,2**
- Facilités de caisse	28.363	31.031	34.208	3.177	10,2
- Créances commerciales	6.393	6.282	6.744	462	7,4

(1) Banques et sociétés de financement. Les données des banques incluent désormais celles de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), de la Banque nationale pour le développement économique (BNDE), du Crédit immobilier et hôtelier (CIH) et du Fonds d'équipement communal (FEC).
(2) Y compris les concours des banques aux sociétés de financement.

(1) Voir annexe statistique XII-13.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Crédits par durée et par nature (en millions de dirhams)	1995	1996	1997	Variations 1997/96	
				Montants	%
- Avances sur marchandises et warrants	4.040	5.418	4.471	- 947	- 17,5
- Crédits à l'exportation	4.497	4.250	3.203	-1.047	-24,6
- Crédits directs à la consommation	1.822	2.497	2.206	- 291	-11,7
Crédits à moyen et long terme	**50.475**	**54.578**	**58.799**	**4.221**	**7,7**
dont :					
- Crédits à l'équipement	30.318	29.259	31.373	2.114	7,2
- Crédits à l'habitat	19.217	20.907	22.082	1.175	5,6
Créances non classées	**5.211**	**4.258**	**7.204**	**2.946**	**69,2**
Créances en souffrance	**11.759**	**16.337**	**16.564**	**227**	**1,4**
Total des crédits des banques	**128.661**	**141.677**	**151.203**	**9.526**	**6,7**

Les crédits à court terme ont atteint 68,6 milliards et représenté 45,4% de l'ensemble des prêts bancaires consentis à l'économie. Ils ont marqué un accroissement de 2,1 milliards ou 3,2% au lieu de 5,3 milliards ou 8,6% à l'issue de l'exercice précédent. Cette hausse modérée a résulté d'un renforcement des facilités de caisse et des créances commerciales qui ont augmenté respectivement de 3,2 milliards ou 10,2% et de 462 millions ou 7,4%. En revanche, les crédits à l'exportation sous forme de créances nées sur l'étranger et de préfinancement ont fléchi de 1,1 milliard ou 24,6% de même que les avances sur marchandises ont accusé une baisse de 947 millions ou 17,5%.

Les prêts à moyen et long terme, qui représentaient à fin 1997 près de 39% de l'ensemble des crédits des banques, se sont élevés à 58,8 milliards et accrus de 4,2 milliards ou 7,7%, rythme comparable à celui de 1996. La croissance des crédits à moyen et long terme a résulté à hauteur de moitié de la progression, de 7,2%, des crédits à l'équipement et, pour le reliquat, du développement des concours à l'habitat notamment.

Par ailleurs, l'encours des créances non classées apparaît fortement accru, de 2,9 milliards ou 69,2%, en raison du gonflement de créances non réglées à l'échéance du secteur immobilier et hôtelier, tandis que celui des créances en souffrance n'a que légèrement augmenté.

La répartition des crédits bancaires selon les secteurs d'activité

L'évolution sectorielle des crédits des banques au cours des trois dernières années est retracée dans le tableau ci-après :

Crédits par secteur (en millions de dirhams)	1995	1996	1997	Variations 1997/96	
				Montants	%
Secteur primaire	**17.442**	**18.589**	**19.022**	**433**	**2,3**
Agriculture	16.543	17.880	18.261	381	2,1
Sylviculture	69	59	59	-	-
Pêche	830	650	702	52	8
Secteur secondaire	**51.531**	**58.553**	**58.554**	**1**	**-**
Industries extractives	1.504	1.460	1.398	- 62	-4,2
Energie et eau	1.729	1.992	3.009	1.017	51,1
Industries de transformation	25.439	29.398	27.388	-2.010	-6,8
Bâtiment et travaux publics	22.859	25.703	26.759	1.056	4,1
Secteur tertiaire	**54.477**	**60.277**	**66.423**	**6.146**	**10,2**
Transports et communications	2.102	2.318	1.832	- 486	-21
Commerce	11.545	13.439	14.013	574	4,3
Autres services	40.830	44.520	50.578	6.058	13,6
Créances non classées	**5.211**	**4.258**	**7.204**	**2.946**	**69,2**
Total des crédits	**128.661**	**141.677**	**151.203**	**9.526**	**6,7**

L'encours des prêts au secteur primaire s'est établi à 19 milliards, en progression de 433 millions de dirhams ou 2,3% au lieu de 1,2 milliard ou 6,6%, qui a résulté presque exclusivement d'une augmentation des concours distribués par la Caisse nationale de crédit agricole, tandis que les prêts bancaires au secteur de la pêche apparaissent en hausse de 52 millions ou 8%.

Les prêts alloués au secteur secondaire, d'un montant de 58,6 milliards représentant 38,7% de l'ensemble des crédits, sont demeurés stables par rapport au niveau atteint à fin décembre 1996. Cette stabilité recouvre des mouvements divergents par branche. Les activités du bâtiment et des travaux publics ont bénéficié de concours en hausse de 1,1 milliard ou 4,1% et la branche de l'énergie et eau a vu croître les crédits en sa faveur de 1 milliard ou 51,1%. En revanche, les industries extractives et de transformation ont reçu des concours en baisse respectivement de 62 millions ou 4,2% et de 2 milliards ou 6,8%.

Quant aux crédits bénéficiant au secteur tertiaire, ils ont atteint 66,4 milliards et leur part dans le total des crédits est passée à près de 44%. Ils ont ainsi enregistré une progression de 6,2 milliards ou 10,2% au lieu de 5,8 milliards ou 10,6%. Les facilités au commerce ont augmenté de 574 millions ou 4,3% et celles accordées aux autres services de 6,1 milliards ou 13,6%. Les concours consentis à la branche des transports et communications ont en revanche accusé un repli de 486 millions ou 21%.

LES CRÉDITS DISTRIBUÉS PAR LES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

L'encours à fin décembre 1997 des crédits distribués par les sociétés de financement s'est élevé à 16,9 milliards, marquant une expansion de 4,2 milliards ou 32,9% après avoir augmenté de 2,6 milliards ou 25,7% en 1996.

Crédits des sociétés de financement (en millions de dirhams)	1995	1996	1997	Variations 1997/96	
				Montants	%
Sociétés de crédit à la consommation	5.708	7.333	10.233	2.900	39,5
Sociétés de crédit-bail	3.919	4.672	5.644	972	20,8
Sociétés de crédit immobilier	265	441	734	293	66,4
Sociétés d'affacturage	145	164	188	24	14,6
Sociétés de cautionnement(1)	107	140	142	2	1,4
Total des crédits des sociétés de financement	**10.144**	**12.750**	**16.941**	**4.191**	**32,9**

(1) Sont recensés, sous cette rubrique, les seuls crédits par décaissement des sociétés de cautionnement dont l'essentiel de l'activité est constitué d'engagements par signature.

Les avances consenties par les sociétés de crédit à la consommation, qui représentent à elles seules plus de 60% de l'ensemble des prêts des sociétés de financement, se sont établies à 10,2 milliards. Elles ont enregistré une progression de 2,9 milliards ou 39,5% au lieu de 1,6 milliard ou 28,5% à l'issue de l'exercice précédent.

De même, les concours des sociétés de crédit-bail, d'un montant de 5,6 milliards, soit un tiers environ des crédits des sociétés de financement, se sont inscrits en hausse de 972 millions ou 20,8%.

Pour leur part, les concours des sociétés de crédit immobilier, chiffrés à 734 millions de dirhams, ont augmenté de 66,4% tandis que les interventions des sociétés d'affacturage, dont le montant a atteint 188 millions, ont également progressé, de 14,6%.

DESTINATION DES CRÉDITS PAR AGENT ÉCONOMIQUE

La ventilation des concours de l'ensemble des établissements de crédit par catégorie d'agents économiques est indiquée par le tableau ci-après :

Crédits par catégorie d'agents économiques (en millions de dirhams)	1995	1996	1997	Variations 1997/96	
				Montants	%
Sociétés	80.932	92.441	101.053	8.612	9,3
Entrepreneurs individuels	20.752	20.350	19.945	-405	-2
Particuliers	20.015	22.965	29.174	6.209	27
Collectivités locales(1)	3.644	4.140	4.572	432	10,4
Divers	11.141	11.443	9.776	-1.667	-14,6
Total des crédits des établissements de crédit	**136.484**	**151.339**	**164.520**	**13.181**	**8,7**

(1) Crédits du Fonds d'équipement communal (FEC)

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le total des crédits alloués aux sociétés ont atteint 101,1 milliards, soit 61,4% de l'ensemble des crédits à l'économie, et enregistré une progression de 8,6 milliards ou 9,3% au lieu de 11,5 milliards ou 14,2% en 1996.

En revanche, les crédits consentis aux entrepreneurs individuels se sont établis à 20 milliards de dirhams, s'inscrivant en baisse de 405 millions ou 2% et représentant à ce niveau 12,1% du total des facilités distribuées par les établissements de crédit.

S'agissant des crédits aux particuliers, chiffrés à 29,2 milliards, ils ont fortement progressé, de 6,2 milliards ou 27%, contribuant ainsi pour près de moitié à l'accroissement de l'ensemble des prêts des établissements de crédit. Les crédits à la consommation et les autres facilités à court terme ont à eux seuls augmenté globalement de près de 4 milliards ou 36,6%, pour atteindre 14,8 milliards. Les prêts au logement ont parallèlement marqué une hausse de 2,2 milliards ou 18,5% en s'établissant à 14,4 milliards.

•

En vue de soutenir l'activité du secteur productif et plus particulièrement les exportations et l'investissement, notamment dans la perspective de la restructuration des entreprises, la Caisse centrale de garantie (CCG) et les banques ont conclu en décembre 1997 trois conventions.

Concernant la première convention qui intéresse le financement des projets d'investissement en général, l'intervention conjointe consiste soit en l'octroi par les banques de crédits en dirhams garantis par la CCG, soit en la garantie par les banques et la CCG de crédits en devises obtenus par les entreprises. Les projets d'investissement ayant obtenu la garantie de la CCG peuvent être financés jusqu' à hauteur de 75% pour les PME-PMI et, pour les autres entreprises, dans les limites de 60% en cas de création et de 70% en cas d'extension.

Quant au financement des programmes de mise à niveau, qui a fait l'objet d'une seconde convention, les pouvoirs publics ont créé un Fonds de garantie dénommé 'FOGAM" dont la gestion a été confiée à la CCG. En plus du respect des critères retenus pour la définition de la PME-PMI et relatifs au total du bilan et au programme d'investissement, qui ne doivent pas excéder respectivement 20 millions et 10 millions de dirhams, les entreprises doivent, pour être éligibles à la garantie du FOGAM, être potentiellement viables et présenter un programme de nature à permettre l'amélioration de leur compétitivité. Les plans de restructuration peuvent être financés à hauteur de 70% par des crédits bancaires, d'une durée de 5 à 12 ans, avec un différé d'amortissement du principal, pouvant atteindre 3 ans, et un taux d'intérêt équivalant au taux de base bancaire le plus bas en vigueur.

Enfin, la troisième convention prévoit un mécanisme de garantie pour appuyer les entreprises exportatrices soumissionnaires ou titulaires de marchés à l'étranger. Celles-ci peuvent obtenir auprès de la Caisse centrale de garantie et des banques des cautionnements de diverse nature.

LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Depuis l'entrée en vigueur de la loi bancaire du 6 juillet 1993, les établissements de crédit se répartissent en deux catégories d'institutions, les banques et les sociétés de financement. Les premières, outre qu'elles ont été habilitées à effectuer toutes les opérations de banque, sont seules autorisées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme inférieur ou égal à deux ans. Les sociétés de financement, dont l'objet est précisé dans les décisions d'agrément les concernant, ne peuvent en revanche recueillir que des dépôts d'un terme supérieur à deux ans.

Arrêtée au 31 décembre 1997, la liste des établissements de crédit agréés comprend 20 banques (1) et 54 sociétés de financement classées en fonction de la nature des opérations qu'elles effectuent (2).

Au terme de l'année 1997, le bilan des établissements de crédit a enregistré une progression globale de plus de 10% qui recouvre une hausse de 8,9% pour les banques et de 34% environ pour les sociétés de financement. Quant aux trois banques off-shore installées à Tanger, le total de leur bilan affiche une augmentation de 16,7%, le portant à 98,7 millions de dollars.

(1) Y compris le Crédit populaire dont le réseau comprend la Banque centrale populaire et 19 banques régionales.

(2) Crédit à la consommation, crédit-bail, crédit immobilier, affacturage, gestion de moyens de paiement, cautionnement et financement sur nantissement de marchandises.

L'ACTIVITÉ DES BANQUES

Le champ d'analyse de l'activité bancaire couvre cette année la totalité des banques avec la prise en compte de quatre anciens organismes financiers ayant acquis le statut de banque(3). Le nombre des établissements bancaires, de 21 à fin 1996, est revenu à 20 à la suite d'une opération de fusion-absorption qui a accru la part de marché des six premiers d'entre eux de 72,1% à 72,8%. Parmi ces derniers, les trois plus importants regroupaient 47% environ du total des bilans, la part des 14 autres institutions ne dépassant pas 27,2% à fin 1997.

Montants (en milliards de dirhams)	Nombre de banques		Total cumulé des situations comptables			
			En milliards de dirhams		En pourcentage	
	1996	1997	1996	1997	1996	1997
De 30 et au-delà	3	3	119,3	130,9	46,4	46,9
De 20 à moins de 30	3	3	66,1	72,3	25,7	25,9
De 10 à moins de 20	3	3	39,9	44,7	15,5	16
De 5 à moins de 10	1	2	9,3	14,8	3,6	5,3
Moins de 5	11	9	22,7	16,6	8,8	5,9
Total	**21**	**20**	**257,3**	**279,3**	**100**	**100**

L'encours des principales ressources et des principaux emplois des banques a atteint en fin d'année 251 milliards de dirhams (1), marquant une augmentation de 20,5 milliards ou 8,9% au lieu de 17,5 milliards ou 8,2% en 1996. Celle-ci est imputable pour plus de 46% aux crédits à l'économie et pour 19%aux concours au Trésor (2).

Les emplois des banques

Les crédits à l'économie octroyés par les banques ont totalisé 151,2 milliards de dirhams au terme de 1997 et représenté 60,2% des emplois. Ils ont augmenté de 9,5 milliards ou 6,7% au lieu de 13 milliards ou 10,1% en 1996. Cette décélération a concerné principalement les facilités à court terme, qui représentent 45,4% de l'ensemble des crédits et qui se sont accrues de 3,2% seulement, au lieu de 8,7% un an auparavant en liaison, en partie, avec la détente des trésoreries des entreprises ayant bénéficié du paiement des arriérés du Trésor. Elle a intéressé également, à un moindre degré, les crédits à moyen et long terme qui ont enregistré une hausse de 7,7% au lieu de 8,1% au terme de l'exercice précédent. Les banques disposaient en outre dans leur portefeuille de créances non classées représentant, pour l'essentiel, des facilités non réglées à l'échéance ainsi que de créances en souffrance, d'un montant de 7,2 et 16,6 milliards respectivement.

Le portefeuille des valeurs du Trésor détenu par les banques a représenté plus de 23% de leurs emplois avec un montant de 58,5 milliards de dirhams, en augmentation de 3,9 milliards ou 7,1% au lieu de 1,8 milliard ou 3,4% au terme de l'année antérieure. L'encours des bons du Trésor souscrits dans le cadre du portefeuille minimum obligatoire d'effets publics s'est établi à près de 3,9 milliards de dirhams, s'inscrivant en diminution de 46,2% à la suite de l'abaissement à la fin de 1997 du coefficient de ce portefeuille de 10% à 5% des exigibilités des banques. En revanche, leurs emplois obligatoires en bons du Trésor pour le financement des programmes socio-économiques et des projets de jeunes promoteurs ont porté sur un montant de 2,6 milliards, en progression de 5,7%. Parallèlement, l'encours à fin décembre 1997 des bons du Trésor acquis par les banques dans le cadre des adjudications s'est élevé à 27 milliards et a marqué une hausse de 4,9 milliards ou 22% qui succède à celle de 9,7 milliards ou 75,8% enregistrée un an auparavant. Enfin, le montant des valeurs du Trésor souscrit de gré à gré par les banques a atteint 25 milliards et augmenté de 7,2%.

(3) Il s'agit de la CNCA, du CIH, de la BNDE et du FEC.

(1) En ce qui concerne les emplois divers et les ressources diverses, seul est pris en compte leur solde net.

(2) Voir annexe statistique XIII-1.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le portefeuille des banques en titres de placement autres que ceux émis par l'Etat se chiffrait en fin d'année à 7 milliards de dirhams, apparaissant en accroissement de près de 2 milliards ou 39,2% au lieu de 410 millions ou 8,9% un an auparavant. Cette évolution est imputable, principalement, à la progression de 1,3 milliard du montant des titres de créances négociables acquis par les banques, notamment les certificats de dépôt dont le montant, en hausse de 897 millions, a triplé d'une année à l'autre. En outre, leurs souscriptions en bons et obligations se sont accrues de 629 millions, l'encours des bons CNCA à 1 an que les banques sont tenues de souscrire à hauteur de 2% de leurs exigibilités ayant à lui seul augmenté de 117 millions pour atteindre 1,8 milliard de dirhams. Parallèlement, le portefeuille de titres de participation et emplois assimilés, d'un montant de 6,6 milliards de dirhams, s'est accru de 518 millions.

Les valeurs en caisse et les avoirs liquides des banques ont totalisé 12,3 milliards de dirhams et enregistré une hausse de 1,8 milliard, due surtout à l'augmentation de 1,5 milliard des dépôts effectués auprès de Bank Al-Maghrib en comptes ordinaires qui abritent également, depuis septembre 1996, les fonds constitués au titre de la réserve monétaire. La contrevaleur des avoirs en devises des banques placés auprès de la Banque centrale s'élevait par ailleurs, en fin d'année, à 359 millions de dirhams.

Les avoirs des banques auprès de correspondants étrangers ou assimilés, après avoir sensiblement fluctué tout au long de l'année, se sont chiffrés à 3,4 milliards de dirhams à fin décembre.

Enfin, l'encours des prêts interbancaires, qui a atteint en fin d'exercice 2,9 milliards de dirhams, s'est inscrit en progression de 891 millions ou 43,8%.

Les ressources des banques

Les dépôts à vue et à terme de la clientèle se sont élevés à 171 milliards de dirhams marquant ainsi une hausse de 17,8 milliards ou 11,6%, soit le double de celle qui a été observée en 1996. A ce niveau, ils ont constitué 68,1% des ressources des banques au lieu de 66,5% un an auparavant. Cette évolution est imputable aussi bien aux comptes de chèques et aux comptes courants, qui ont augmenté globalement de 6,6 milliards, qu'aux dépôts rémunérés. L'encours total de ces derniers, qui englobe les avoirs en comptes sur carnets, les dépôts à terme ainsi que les certificats de dépôts, a atteint 87,8 milliards et progressé de 9,9 milliards, représentant ainsi 51,3% de l'ensemble des dépôts.

Les emprunts intérieurs et extérieurs ont d'autre part totalisé, en encours, 28,7 milliards de dirhams, soit 11,4% de l'ensemble des ressources bancaires au lieu de 13,5% un an auparavant. Ils ont accusé d'une fin d'année à l'autre une baisse de 2,4 milliards, imputable principalement à la réduction de 1,1 milliard de l'encours des emprunts obligataires en dirhams, émanant à concurrence des deux tiers environ du Crédit immobilier et hôtelier. De même, les emprunts extérieurs, contractés pour plus de moitié par la Caisse nationale de crédit agricole, se sont établis à 14,9 milliards de dirhams, en diminution de 1,3 milliard.

Quant aux fonds propres des banques, ils se sont élevés à 23,7 milliards de dirhams constituant ainsi près de 9,4% de leurs ressources au lieu de 9,8% un an auparavant. Ils ont enregistré une hausse de 1,1 milliard ou 4,8%, au lieu de 2,4 milliards ou 11,6% en 1996. Les augmentations de capital, réalisées par cinq établissements, ont atteint cette année 162 millions au lieu de 850 millions l'exercice précédent tandis que les réserves ont été renforcées de 1,3 milliard au lieu de 739 millions un an auparavant.

Les provisions ont, pour leur part, dépassé 12 milliards de dirhams, s'inscrivant en progression de 1,5 milliard ou 13,8% après s'être accrues de 1,9 milliard ou 21,1% à la fin de l'année précédente qui coïncidait avec le terme du délai accordé aux banques pour se conformer aux conditions de couverture des créances en souffrance édictées en 1993 et réaménagées en 1995.

Les emprunts interbancaires, y compris les souscriptions des banques aux bons émis par les organismes financiers spécialisés ayant pris la qualité d'établissement bancaire, ont atteint 8,2 milliards de dirhams et marqué une hausse de 2,5 milliards ou 43,7%. L'encours des avances octroyées par la Caisse de dépôt et de gestion sur le marché monétaire n'a pas dépassé 916 millions, accusant un repli de 18,9%. Enfin, le recours des banques auprès de l'Institut d'émission a porté en fin d'exercice sur un montant de 1,2 milliard de dirhams, marquant une contraction de plus de moitié.

L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

Le total du bilan des sociétés de financement s'est élevé à 19,1 milliards de dirhams à la fin de 1997, enregistrant une hausse de 4,8 milliards ou 34% environ, nettement supérieure à celle de 2,8 milliards ou 24,3% observée un an auparavant. Ce résultat est imputable principalement aux sociétés de crédit à la consommation dont le bilan, en progression de 3,1 milliards ou 40,6%, a atteint 10,9 milliards. Parallèlement, le montant du bilan des sociétés de crédit-bail s'établissait en fin d'année à 6,1 milliards, s'inscrivant en augmentation de 1,1 milliard ou 23,4%, au lieu de 811 millions ou 19,8% à la fin de l'année précédente (1).

Les sociétés de crédit à la consommation

Spécialisées principalement dans le financement des ventes à tempérament de biens durables, les sociétés de crédit à la consommation, au nombre de 35, ont porté l'encours de leurs facilités à 10,2 milliards de dirhams, soit plus de 94% de leurs emplois, le reliquat étant constitué notamment par les immobilisations et les avoirs liquides.

Quant aux ressources, elles restent dominées par les emprunts qui ont atteint 6,7 milliards de dirhams au terme de 1997, représentant ainsi 61,5% du passif au lieu de 54,5% un an auparavant et 46,7% en 1995. Cet accroissement est dû pour l'essentiel aux dettes de financement (2) qui se sont élevées à 3,7 milliards dont 1,1 milliard sous forme de bons émis sur le marché des capitaux. Les ressources de trésorerie, qui recouvrent notamment les recours auprès des banques, ont avoisiné 3 milliards, soit 27,5% des ressources, et apparaissent en accroissement sensible de 558 millions ou 23% au lieu de 564 millions ou 30,3% au terme de l'année précédente. Pour leur part, les fonds propres et assimilés ont totalisé 2 milliards et progressé de 463 millions au lieu de 309 millions environ en 1996.

Les sociétés de crédit-bail

Ces sociétés, au nombre de huit, effectuent des opérations de crédit-bail qui consistent en la mise en location de biens d'équipement ou de biens immobiliers à usage professionnel, assortie de la possibilité pour le locataire d'acquérir, à une date fixée, tout ou partie des biens loués.

L'encours des opérations de crédit-bail totalisait, au terme de 1997, 5,6 milliards de dirhams, montant en accroissement de 973 millions ou 20,8% au lieu de 752 millions ou 19,2% un an auparavant. Ils ont ainsi représenté 93,2% des emplois au lieu de 95,2% en 1996.

À l'instar des sociétés de crédit à la consommation, les sociétés de crédit-bail assurent le financement de leur activité grâce essentiellement aux emprunts. L'encours de ces derniers en fin d'exercice a atteint 4,3 milliards de dirhams, soit 71,4% du bilan. A elles seules, les dettes de financement se sont chiffrées à 3,7 milliards - dont 679 millions d'émissions de bons - tandis que les facilités de trésorerie obtenues auprès des banques se sont élevées à 641 millions. S'agissant des fonds propres et assimilés, d'un montant de 808 millions, ils ont représenté 13,3% du total des ressources et progressé de 161 millions.

Les autres sociétés de financement

Les autres sociétés de financement sont répertoriées en cinq catégories selon leur domaine d'activité. Parmi celles-ci, les sociétés de crédit immobilier, au nombre de deux, sont spécialisées dans le financement des opérations immobilières et plus particulièrement dans les crédits garantis par des hypothèques. Les sociétés d'affacturage, pour leur part, ont pour objet le recouvrement et, éventuellement, la mobilisation des créances commerciales intérieures ou extérieures que détiennent leurs clients. Les sociétés de cautionnement, quant à elles, accordent essentiellement des crédits par signature en vue de faciliter l'obtention de financements par leur clientèle auprès d'autres établissements de crédit. Enfin, les sociétés de gestion de moyens de paiement interviennent presque exclusivement dans la gestion de cartes de paiement.

(1) Voir annexes statistiques XIII-2 et XIII-3.
(2) Engagements d'une durée supérieure à un an.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le bilan cumulé de l'ensemble de ces établissements s'est élevé à 2,2 milliards de dirhams à la fin de 1997, enregistrant une hausse de 549 millions ou 33,6%. Les crédits par décaissement ont représenté plus de la moitié de leur actif, atteignant un montant de 1,1 milliard, en progression de 317 millions au lieu de 220 millions un an auparavant. Quant aux crédits par signature, octroyés par les sociétés de cautionnement et inscrits en hors bilan, ils se sont chiffrés à 3,1 milliards et ont marqué un accroissement de 576 millions. Enfin, les fonds propres et assimilés de ces sociétés ont avoisiné globalement 556 millions, constituant plus du quart de leur passif.

LA SUPERVISION BANCAIRE

Profondément remaniés depuis le début de la décennie 1990 en vue de renforcer la sécurité et la solidité du système bancaire dans un contexte de libéralisation progressive du secteur financier, les ratios prudentiels auxquels sont soumises les banques, et dont certains ont été étendus en 1997 aux sociétés de financement (1), ont été globalement respectés.

C'est ainsi que le coefficient minimum de solvabilité, fixé à 8% entre les fonds propres nets des banques et les éléments de l'actif et les engagements par signature, pondérés en fonction de leur degré de risque, a atteint en moyenne 11,2%. Il en est de même du coefficient de liquidité qui s'est établi à 69%, niveau supérieur au taux minimum réglementaire de 60% à observer entre leurs éléments d'actif disponibles et réalisables à court terme, d'une part, et leurs exigibilités à vue et à court terme, d'autre part. Les banques continuent également de classer les créances en souffrance selon des critères de risque rigoureusement définis en 1993, puis réaménagés en 1995, et d'assurer leur couverture par les provisions à hauteur de 20%, 50% et 100% selon qu'elles sont pré-douteuses, douteuses ou compromises.

Dans le cadre du fonctionnement du marché des changes, les positions de change des banques sont demeurées dans les limites autorisées et à des niveaux bas, à l'exception de quelques établissements dont les positions globales nettes se sont situées entre 12% de leurs fonds propres nets et le taux maximum réglementaire de 20%.

Par ailleurs, en vue de protéger la clientèle contre l'application de conditions débitrices abusives à la suite de la libéralisation des taux d'intérêt, les autorités monétaires ont institué au début de 1997 un taux maximum des intérêts conventionnels. Fixé semestriellement, ce taux est égal au taux d'intérêt moyen pratiqué par les établissements de crédit au cours du semestre précédent, augmenté d'une marge de 70%. Il constitue la limite maximale du "taux effectif global" supporté par la clientèle lequel correspond au montant des intérêts, des frais et autres rémunérations prélevées par l'établissement de crédit, rapporté au montant du prêt consenti.

Le taux maximum des intérêts conventionnels a été fixé à 20,42% pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1997 et à 19,64% pour celle du 1er octobre 1997 au 31 mars 1998.

LA GESTION DES INSTRUMENTS DE PAIEMENT

Alors que l'émission de la monnaie fiduciaire est du ressort exclusif de Bank Al-Maghrib, conformément aux règles édictées par ses statuts, le cadre régissant la gestion des moyens de paiement scripturaux par les établissements de crédit a été établi par la loi bancaire de 1993 afin notamment d'accompagner la modernisation du système national des paiements. En outre, pour assurer la sécurité des transactions, le législateur a réformé les dispositions concernant le chèque lors de la refonte du Code de commerce promulgué en 1996.

Ainsi, la loi du 6 juillet 1993 relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle a défini les moyens de paiement comme tous les instruments qui, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé, permettent à toute personne de transférer des fonds. Cette définition large et évolutive s'applique à tous les instruments de paiement, y compris ceux qui n'étaient pas régis auparavant par un texte législatif spécifique, telles les cartes de paiement. La loi de 1993 a également considéré la mise à la disposition de la clientèle de moyens de paiement ou leur gestion comme une des trois principales opérations dont l'exercice est réservé aux seuls établissements de crédit, au même titre que la réception de fonds du public et la distribution de crédits. La soumission de cette activité au contrôle de Bank Al-Maghrib traduit le souci des autorités monétaires de suivre de plus près l'évolution de l'ensemble des moyens de paiement et de veiller à la sécurité des transactions. Les statuts de l'Institut d'émission l'autorisent en outre à prendre toute initiative tendant à faciliter les mouvements de fonds et l'habilitent à créer des chambres de compensation et à en assurer le fonctionnement.

La réglementation des moyens de paiement a connu par ailleurs une importante refonte avec l'entrée en application, à partir d'octobre 1997, des nouvelles dispositions du Code de commerce relatives aux effets de commerce, notamment au chèque. L'un des objectifs principaux de la réforme du cadre juridique régissant l'usage du chèque est de préserver le rôle exclusif de moyen de paiement dévolu à cet instrument et de prévenir son emploi à d'autres fins et ce, à travers l'institution de sanctions sévères, en particulier à l'encontre des personnes qui acceptent de recevoir des chèques en garantie de leurs créances.

LA MONNAIE FIDUCIAIRE

Émis par Bank Al-Maghrib et ayant seuls cours légal et pouvoir libératoire sur l'ensemble du territoire du Royaume, les billets et les monnaies métalliques en circulation ont atteint à fin décembre 51,1 milliards de dirhams dont 50,2 milliards sous forme de billets. Le nombre de ces derniers s'est élevé à 520,7 millions, s'inscrivant en légère hausse, de 0,7% au lieu de 4,7% en 1996.

Billets en circulation (chiffres à fin décembre)	Nombre en milliers d'unités			Valeur en millions de dirhams		
	1995	1996	1997	1995	1996	1997
5 dirhams	4.569	4.531	4.513	22,9	22,7	22,6
10 dirhams	116.473	106.399	86.027	1.164,7	1.064,0	860,3
20 dirhams	-	12.144	24.475	-	242,9	489,5
50 dirhams	42.109	40.054	38.628	2.105,5	2.002,7	1.931,4
100 dirhams	252.342	261.419	264.771	25.234,2	26.141,9	26.477,1
200 dirhams	78.373	92.394	102.319	15.674,6	18.478,8	20.463,7
Total des billets	**493.866**	**516.941**	**520.733**	**44.201,9**	**47.953,0**	**50.244,6**
Total des pièces	**1.120,6**	**1.181,5**	**1.238.107**	**649,7**	**749,6**	**816,9**

La proportion des coupures de 100 dirhams demeure prépondérante en constituant plus de la moitié des billets en circulation. Cependant, c'est la part des billets de 200 dirhams qui tend à s'accroître, passant de 15,9% en 1995 à 19,6% en 1997. À elles seules, ces deux catégories de coupures ont représenté 93,4% de la valeur des billets et 70,5% de leur nombre. La substitution de la pièce de 10 dirhams mise en circulation en 1995 au billet de 10 dirhams s'est poursuivie en 1997, année à l'issue de laquelle la proportion de ce dernier dans le total des billets est ainsi revenue à 16,5% au lieu de 20,6% en 1996. À l'inverse, la part dans la circulation fiduciaire de la coupure de 20 dirhams émise en 1996 s'est consolidée en s'élevant de 2,3% à 4,7%.

Les besoins du public en billets et pièces de monnaie donnent lieu, auprès des guichets de Bank Al-Maghrib, à des mouvements de fonds sous forme de retraits et de versements par les banques et les comptables publics (1).

En millions de dirhams	1995	1996	1997
Sorties de fonds	41.102	43.639	44.661
Entrées de fonds	38.902	39.788	42.304
Sorties nettes de fonds	2.200	3.851	2.357

Les sorties de fonds sont constituées quasi intégralement par les opérations de paiements qui, pour l'essentiel, correspondent aux retraits que les banques et les comptables publics effectuent sur leurs comptes à Bank Al-Maghrib, les autres sorties étant constituées des opérations de change et d'échange. Au total, les sorties de fonds ont porté en 1997 sur un montant

(1) Il s'agit du coefficient minimum de solvabilité et du coefficient maximum de division des risques.

(1) Voir annexe statistique XIV -1.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

annuel cumulé de 44,7 milliards, en hausse de 2,3% au lieu de 6,2% en 1996. Les entrées de fonds, qui proviennent en majeure partie des versements des banques, ont quant à elles totalisé 42,3 milliards de dirhams, en augmentation de 6,3% au lieu de 2,3% en 1996. Cette double évolution contrastée d'une année à l'autre s'est traduite par des sorties nettes de fonds de 2,4 milliards, inférieures à celles de près de 3,9 milliards enregistrées en 1996. Elle est liée en partie à la chute en 1997 de la production agricole, laquelle a entraîné la contraction du revenu et des transactions et, partant, de la demande de billets en milieu rural.

À l'occasion des versements de fonds à ses guichets, Bank Al-Maghrib, en vue de maintenir la qualité des billets en circulation, procède au triage systématique des coupures.

En milliers de billets	1996		1997	
	Nombre	Variations en %	Nombre	Variations en %
Versements aux guichets	402.124	- 1,8	416.171	+ 3,5
Billets triés.....	367.097	- 8,4	344.948	- 6,0
Billets à annuler	233.574	- 2,1	202.096	-13,5

Ainsi, il a été procédé, durant l'exercice 1997, à l'examen de près de 345 millions de billets, ce qui a abouti à l'annulation de 202 millions de billets impropres à la remise en circulation.

LES PAIEMENTS SCRIPTURAUX

Les paiements scripturaux s'effectuent à travers l'utilisation de certains instruments tels que le chèque, la carte de paiement ou le virement. Ces derniers permettent de transférer les avoirs logés dans les comptes à vue auprès du système bancaire et des comptables publics. Les dépôts en comptes créditeurs à vue ont atteint 92,2 milliards de dirhams à fin décembre 1997.

Les instruments de paiements scripturaux

Le chèque

Les prescriptions du nouveau code de commerce régissant le chèque, entrées en vigueur en octobre 1997, constituent l'aboutissement d'un processus de réforme entrepris en concertation avec le système bancaire, afin de crédibiliser davantage ce moyen de paiement et rendre plus sûre son utilisation par les différents opérateurs économiques. Cet objectif s'imposait d'autant plus qu'en vertu des dispositions du nouveau code, les commerçants sont tenus désormais d'avoir, pour les besoins de leur activité, des comptes bancaires ou assimilés et de régler par chèque barré ou par virement toute transaction dont la valeur excède dix mille dirhams, seuil porté à vingt mille dirhams par la loi de finances 1997-98.

Les dispositions du nouveau Code de commerce relatives au chèque se sont attachées à actualiser le dahir du 19 janvier 1939 et à conférer un caractère légal au dispositif conventionnel interbancaire du 29 novembre 1989 sur les incidents de paiement. Il a également, en vue de restaurer la confiance dans le chèque, renforcé les droits du porteur du chèque et prévu des sanctions plus rigoureuses, tant à l'encontre des émetteurs que des établissements bancaires en infraction.

La nouvelle législation relative au chèque

Le Code de commerce a repris les dispositions du dahir du 19 janvier 1939 tout en y apportant des modifications notables. Concernant l'usage du chèque, les principaux changements ont porté sur les délais de présentation au paiement et de prescription, ainsi que sur les conditions de l'opposition à son paiement.

Le délai de présentation au paiement a été prolongé et porté à 20 jours pour les chèques émis et payables au Maroc et à 60 jours pour ceux émis hors du Maroc et ce en vue de permettre au porteur de disposer de plus de temps pour engager la procédure de protêt qui doit intervenir à l'intérieur du délai de présentation. Le protêt vaut ordre de payer adressé par le secrétariat-greffe du tribunal au tireur et permet désormais au porteur du chèque protesté de solliciter une saisie conservatoire contre les biens des signataires du chèque et de faire procéder à la vente des biens saisis si le paiement n'intervient pas dans les trente jours qui suivent la date de la saisie.

Par ailleurs, le délai de prescription de l'action du porteur contre le tiré, durant lequel ce dernier est tenu de payer, a été réduit de 3 ans à 1 an après l'expiration du délai de présentation au paiement.

D'autre part, le Code de commerce a rendu plus rigoureuse la procédure d'opposition au paiement du chèque. Ainsi, l'opposition doit désormais être confirmée par écrit et admise exclusivement dans les cas prévus par la loi qui comprennent la perte, le vol, l'utilisation frauduleuse ou la falsification du chèque ainsi que le redressement ou la liquidation judiciaires du porteur.

La gestion des incidents de paiement

Les dispositions du Code de commerce ont également renforcé le dispositif répressif, visant en particulier la prévention et la lutte contre les chèques sans provision. Un chèque est dit sans provision si celle-ci n'est pas totalement constituée au moment de la présentation du chèque au paiement tandis qu'est considéré comme incident de paiement le refus du tiré de payer un chèque sans provision. Le nouveau Code de commerce a confirmé tout en les précisant les prérogatives de Bank Al-Maghrib en matière d'organisation et de gestion du système de centralisation et de diffusion des incidents de paiement ainsi que les obligations des différents adhérents à ce système, en y associant l'autorité judiciaire. Les établissements bancaires tenus d'y participer sont définis par la loi comme étant tout établissement de crédit et tout organisme légalement habilité à tenir des comptes sur lesquels des chèques peuvent être tirés.

Les obligations des établissements bancaires

Dans un but préventif, le Code de commerce fait désormais obligation aux établissements bancaires de consulter Bank Al-Maghrib préalablement à la délivrance de formules de chèques à un nouveau client. En cas de survenance d'un incident de paiement, l'établissement bancaire est tenu d'en effectuer la déclaration au Service central des incidents de paiement géré par Bank Al-Maghrib. Il doit également adresser au titulaire du compte une lettre d'injonction lui réclamant, d'une part, de restituer, à tous les établissements bancaires dont il est client, les formules de chèques en sa possession et en celle de ses mandataires et l'informant, d'autre part, de son interdiction d'émettre des chèques - autres que ceux de retrait ou certifiés - pendant 10 ans, au lieu d'un an précédemment. Cet allongement de la durée a été néanmoins accompagné de la possibilité pour l'émetteur d'un chèque sans provision de procéder à tout moment à la régularisation de sa situation en constituant la provision nécessaire et en s'acquittant d'une amende fiscale sous réserve qu'il ne soit pas frappé d'une interdiction judiciaire. L'interdiction bancaire peut en effet se doubler d'une interdiction prononcée par les tribunaux de ne plus émettre de chèques pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. L'établissement bancaire doit en outre délivrer au porteur du chèque impayé un certificat de refus de paiement. Le non-respect de ces différentes obligations expose les établissements déclarants à des sanctions pécuniaires.

Le rôle centralisateur de Bank Al-Maghrib

Bank Al-Maghrib a pour mission de centraliser les informations provenant des organismes déclarants et de diffuser auprès de l'ensemble des établissements bancaires les renseignements concernant les tireurs frappés d'interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques. Les manquements à ces interdictions sont également déclarés à Bank Al-Maghrib qui les communique à l'autorité judiciaire, de même qu'elle l'informe des infractions à la réglementation commises par les établissements bancaires tirés. L'autorité judiciaire est en effet seule habilitée par la loi à appliquer le dispositif répressif prévu tant en ce qui concerne les établissements tirés que les émetteurs de chèques en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur. Ces derniers sont passibles non seulement d'amendes mais également de peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans. L'autorité judiciaire communique à son tour à Bank Al-Maghrib, aux fins de centralisation, les interdictions prononcées par les tribunaux.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les cartes de paiement

L'introduction de cartes bancaires au Maroc a eu lieu à la fin des années soixante-dix, tandis que la première société spécialisée dans la gestion des cartes bancaires a été créée en 1986.

Les cartes de paiement sont actuellement régies par le nouveau Code de commerce qui précise que les conditions et les modalités de leur utilisation doivent être déterminées par des conventions établies entre l'établissement émetteur et le titulaire du moyen de paiement, d'une part, et entre l'établissement émetteur et le commerçant adhérent d'autre part. Néanmoins, ces conventions doivent être établies dans le respect des règles édictées par le Code en matière d'utilisation des moyens de paiement. De même, les sanctions pénales prévues par le Code à l'encontre de l'utilisation frauduleuse ou la falsification des moyens de paiement s'appliquent aux cartes bancaires.

Quatre sociétés de financement, agréées en 1994, exercent actuellement l'activité de gestion et de mise à disposition de la clientèle de moyens de paiement. Trois d'entre elles gèrent les cartes émises par les établissements de crédit relevant de leurs réseaux ainsi que des cartes internationales. La quatrième est spécialisée dans le traitement et la compensation des eurochèques négociés au Maroc. Enfin, deux banques assurent directement la gestion des cartes qu'elles émettent.

Le nombre de cartes émises par les établissements de crédit avoisinait 461.000 à la fin de 1996. Ces cartes sont utilisées soit pour le retrait de fonds auprès de guichets automatiques, soit pour le règlement d'achats auprès de commerçants affiliés, certaines d'entre elles remplissant les deux fonctions.

Par ailleurs, des groupes de distribution commerciaux mettent à la disposition de leur clientèle des cartes privatives, assorties généralement de facilités de crédit, pour effectuer exclusivement auprès d'eux, des achats de biens ou de services.

Les circuits interbancaires d'échange

En attendant la mise en place de procédures automatisées, les circuits de recouvrement interbancaire au Maroc reposent encore sur l'échange physique des valeurs sur supports papier par l'intermédiaire des chambres de compensation (1). Au nombre de 17 et gérées par les agences de Bank Al-Maghrib, les chambres de compensation constituent des lieux d'échange où les représentants des banques, du Trésor public, du Service des chèques postaux et de la Poste se rencontrent chaque jour ouvrable pour exécuter les opérations de leurs clients. Le solde débiteur ou créditeur dégagé à l'issue de la séance pour chacun des participants est porté à son compte ouvert sur les livres de Bank Al-Maghrib.

Années	Nombre d'opérations (en milliers)			Montants des opérations (en millions de dirhams)			
	Effets	Chèques	Total	Effets	Chèques	Virements	Total
1995	1.834	14.491	**16.325**	52.557	321.231	112.376	**486.164**
1996	2.067	15.384	**17.451**	57.173	338.198	127.738	**523.109**
1997	2.104	16.364	**18.468**	55.692	365.344	184.723	**605.759**

Les échanges interbancaires d'effets et de chèques effectués dans les chambres de compensation en 1997 se sont accrus de 5,8% pour atteindre 18,5 millions d'opérations, dont plus de 88% ont porté sur des chèques. La valeur totale cumulée des échanges au titre de cette année s'est élevée, en prenant en compte également les virements, à près de 606 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 15,8%. Cette évolution est imputable principalement à une forte progression, de l'ordre de 45%, du montant des virements dont la part est passée de 24% à 31%. Celle des chèques est revenue de 65% à 60%, leur valeur ayant enregistré une hausse moins rapide, de 8%.

Les taux de rejet pour divers motifs des effets et des chèques en chambre de compensation ont marqué, en un an, un léger recul et demeurent en moyenne voisins de 21% pour les premiers et de 3% pour les seconds, tant en nombre qu'en valeur.

(1) Voir annexe statistique XIV-2.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

Une hausse générale du volume des transactions, le développement remarquable des réseaux de gestion collective de l'épargne, ainsi que l'amorce d'une connexion entre les différents compartiments, ont constitué les faits saillants du marché des capitaux en 1997.

Parallèlement, afin d'améliorer la protection des épargnants et en vue de sécuriser davantage les transactions portant sur les titres, de nouvelles règles ont été édictées par le Conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM) de même qu'une société anonyme devant assurer la fonction de dépositaire central a été créée.

En application de la loi du 21 septembre 1993 portant création du CDVM, ce dernier a en effet défini les informations revêtant une importance en raison de l'influence qu'elles peuvent exercer sur les cours des titres et dont la publication dans un journal d'annonces légales est devenue obligatoire pour les sociétés cotées. Il a par ailleurs précisé les conditions dans lesquelles l'utilisation d'une information peut donner lieu à un délit d'initié, en indiquant les personnes concernées et les opérations qui leur sont interdites. En outre, le CDVM a explicitement défini les notions d'information fausse et d'information trompeuse, en ce qui concerne aussi bien la situation d'un émetteur de titres que ses perspectives d'activité et ce, afin d'éviter toute altération de l'information destinée au public en la matière. Les personnes qui contreviennent aux dispositions prévues dans ce domaine s'exposent aux sanctions énoncées par la loi sus-visée sous forme d'amendes et de peines d'emprisonnement allant de 3 mois à 2 ans. Il a été d'autre part procédé à l'élaboration des modalités d'application de la loi 34-96, en vertu de laquelle toute personne franchissant des seuils de participation déterminés dans une société cotée est tenue d'en faire déclaration tant à ladite société qu'au CDVM et à la Société de la bourse des valeurs de Casablanca. Cette mesure a pour but d'assurer une meilleure transparence et d'éviter des prises de contrôle à l'insu des actionnaires.

Sur le plan institutionnel, conformément à la loi portant création d'un dépositaire central promulguée en 1996, la société Maroclear devant en assurer la fonction a été mise en place en juin 1997. Son capital, fixé à 20 millions de dirhams, a été souscrit, à hauteur de 11 millions, par le Trésor, Bank Al-Maghrib et la Caisse de dépôt et de gestion et, pour le reste, par le secteur financier privé, notamment les banques et les compagnies d'assurances.

L'expansion des différents marchés s'est confirmée en 1997, une hausse notable des volumes des transactions ayant été observée, tant au niveau du marché interbancaire que des titres de créances négociables. Quant à l'activité boursière, elle s'est accrue essentiellement du fait des transactions sur le marché secondaire, le manque de nouvelles émissions continuant de marquer ce marché. Cette situation a amené d'ailleurs les OPCVM à opter davantage pour les placements à revenu fixe.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Sur le marché monétaire, les émissions de titres de créances négociables se sont développées dans un contexte de décrue des taux d'intérêt intervenue sur le marché interbancaire sous l'influence de l'action de la Banque centrale et qui s'est répercutée sur les autres compartiments. Quant aux transactions sur le marché secondaire, elles ont également connu une augmentation. Celle-ci est cependant attribuable moins à des cessions et des acquisitions fermes qu'à des opérations de vente-rachat de bons du Trésor réalisées tant entre les banques qu'entre ces dernières et leur clientèle.

Le marché interbancaire

Le volume mensuel moyen des transactions sur le marché interbancaire a atteint 7,8 milliards de dirhams en 1997 au lieu de 6 milliards au cours de l'année précédente. Les échanges entre les banques (1), qui en constituent l'essentiel, se sont sensiblement accrus en un an, passant en moyenne mensuelle de 4,6 à 6,7 milliards (2). Le mouvement de repli des taux d'intérêt, amorcé en 1996 sur ce marché, s'est poursuivi, les opérations ayant été traitées, au total, à un taux moyen de 6,71% au lieu de 7,29% en 1996 et 7,66% en 1995.

(1) Y compris la BNDE, le CIH, la CNCA, Bank Al-Amal et le FEC.
(2) Voir annexes statistiques XV-1 et XV-2 .

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le marché des titres de créances négociables

L'expansion de ce marché s'est poursuivie en 1997 avec, d'une part, le développement des émissions de certificats de dépôt et de bons de sociétés de financement et, d'autre part, l'accroissement des transactions sur le segment des bons du Trésor par adjudication tant au niveau des émissions primaires que des opérations sur le marché secondaire.

Les émissions de bons du Trésor à court et moyen terme

Les souscriptions de bons à court et moyen terme dans le cadre des émissions par adjudication ont totalisé 15,8 milliards en 1997, montant en forte progression par rapport à celui de 10,8 milliards recueilli en 1996 abstraction faite des bons à 5 ans acquis par les banques, à hauteur de 5,7 milliards, suite notamment à la réduction du plancher d'effets publics. Le volume des placements des banques, en hausse de près de 60%, a atteint 11,5 milliards et représenté 73% du montant global du fait notamment des souscriptions effectuées, à hauteur de 8,4 milliards, par les cinq établissements agréés en tant qu'intermédiaires en valeurs du Trésor. Pour leur part, les souscriptions de la Caisse de dépôt et de gestion, qui a également ce statut, se sont établies à 1,6 milliard. Les taux d'intérêt servis sur ces émissions ont baissé, se situant dans une fourchette de 7,35% à 9,21% au lieu de 7,50% à 10% en 1996. Les remboursements s'étant élevés à 7,2 milliards, l'encours des bons à court et moyen terme émis par adjudication s'est établi à 29,6 milliards (1), en hausse de plus de 40%.

Le montant des souscriptions aux emprunts nationaux émis en 1997, s'est établi à 3,7 milliards de dirhams dont 2,2 milliards, souscrits lors de l'émission du mois de décembre, ont été comptabilisés au titre du mois de janvier 1998. Compte tenu des acquisitions des compagnies d'assurances et des banques, admises à souscrire en 1997, l'encours des emprunts nationaux s'est élevé à 12,8 milliards, au lieu de 12,4 milliards en 1996. Les taux d'intérêt appliqués à ces émissions, qui avaient fait l'objet d'une harmonisation avec ceux des bons émis par adjudication en 1996, ont été réduits à trois reprises d'un demi-point et ont ainsi baissé à 7,5%, 8% et 8,5% respectivement pour les emprunts à un an, 3 ans et 5 ans.

Quant à l'encours des bons de privatisation, arrivant à échéance pour les deux tranches en décembre 1998, il s'est établi, en fin d'année, à 826 millions de dirhams au lieu de 944 millions en 1996, suite aux opérations de conversion réalisées en cours d'année, lors de la cession des parts de l'État dans une société minière.

Le marché secondaire des bons du Trésor

Ce compartiment du marché monétaire a enregistré une forte progression du montant total des transactions qui s'est élevé à près de 30 milliards de dirhams. Les volumes traités chaque mois se sont établis, en moyenne, à 2,5 milliards au lieu de 737 millions un an auparavant. Le nombre des transactions s'est particulièrement accru au cours du dernier trimestre pour atteindre, pour le seul mois de décembre, 333 opérations pour une valeur totale de 6,7 milliards. Les principaux opérateurs sur ce marché ont été les établissements de crédit dont les transactions ont représenté successivement près de 62% et 54% du montant total des cessions et des acquisitions de titres. Toutefois, l'intervention des OPCVM sur ce compartiment tend à prendre de l'ampleur, ces établissements ayant été, en décembre, à l'origine de près du quart des transactions contre 4,4% seulement en janvier 1997.

Les autres titres de créances négociables

Les émissions d'autres titres de créances négociables ont totalisé 3,6 milliards, soit le double du montant émis en 1996, et porté à concurrence de 1,8 milliard sur les certificats de dépôt et, à hauteur de 1,7 milliard, sur les bons des sociétés de financement. En outre, l'année 1997 a été marquée par la première émission de billets de trésorerie pour un montant de 70 millions de dirhams. Les souscriptions aux titres de créances négociables ont été effectuées à hauteur de 46,2% par les établissements de crédit, de 18,7% par la Caisse de dépôt et de gestion et de 16,3% par les OPCVM. Les émissions ont été réalisées à des taux orientés à la baisse et se situant, à fin décembre,à des niveaux légèrement supérieurs à ceux des bons du Trésor émis par adjudication pour les mêmes maturités.

(1) Voir annexes statistiques XV-3 à XV-5.

LE MARCHÉ FINANCIER

Les émissions obligataires

Les émissions d'emprunts obligataires, qui ont porté sur un montant de 1,1 milliard de dirhams, ont été le fait exclusivement du Crédit immobilier et hôtelier qui a procédé à des émissions, pour des durées de 10 et 15 ans, aux taux respectifs de 10% et 10,5%. Ces niveaux de rémunération se situent au dessus des taux des bons du Trésor à long terme émis par adjudication, le différentiel représentant la prime de risque, dans la mesure où ces emprunts ne bénéficient plus systématiquement de la garantie de l'État. Les souscriptions ont été effectuées à concurrence de 425 millions par la Caisse de dépôt et de gestion, de 351 millions par les compagnies d'assurances et de 334 millions par les banques.

Les émissions de bons du Trésor à long terme par adjudication

Le montant émis à ce titre s'est élevé à 7,6 milliards de dirhams, montant comparable à celui recueilli en 1996 qui, cependant, comportait à hauteur de 3,4 milliards, les souscriptions des banques aux bons à 10 ans émis en remplacement des bons remboursés lors de la réduction du plancher d'effets publics. Le montant souscrit par les sociétés d'assurances et les organismes de prévoyance a atteint 4,8 milliards, tandis que la Caisse de dépôt et de gestion et les cinq banques ayant avec elle la qualité d'intermédiaire en valeurs du Trésor ont effectué des placements à hauteur de 2,4 milliards. Les adjudications ont été réalisées à des taux en baisse, qui se sont situés, en moyenne, à 9,58% en ce qui concerne les bons à 10 ans et à 10,12% pour les bons à 15 ans. En l'absence de remboursements - les premières émissions ayant débuté en 1993 - l'encours des bons du Trésor à long terme s'est établi à 28,6 milliards de dirhams.

La Bourse des valeurs

Dans une conjoncture marquée par la baisse des taux d'intérêt, la Bourse des valeurs a réalisé un chiffre d'affaires de 32,3 milliards de dirhams, en net accroissement de près de 12 milliards ou 58,8%. Cette évolution a été rapide au cours des quatre premiers mois de l'année en liaison avec la progression de plus de moitié des cours. Ainsi, le chiffre d'affaires le plus élevé de l'année a été enregistré en avril et a atteint 5,6 milliards. Par la suite, la tendance au tassement des transactions a prévalu jusqu'en octobre avec un volume moyen de 1,8 milliard. Au cours des deux derniers mois, le chiffre d'affaires a marqué une reprise qui s'est accentuée en décembre du fait, en partie, des opérations de vente-rachat de titres habituellement enregistrées en fin d'année.

En attendant la création d'un marché de bloc, qui aura pour effet de limiter les opérations hors du marché officiel, la répartition des transactions, selon le mode de négociation, demeure marquée par la prédominance des opérations de cessions directes dont le montant a représenté près des deux tiers du chiffre d'affaires global, au lieu de 54% en 1996. De même, la répartition par valeur a été caractérisée par l'importance des échanges d'actions qui se sont établis à 27,7 milliards, représentant 85,7% des transactions totales. Toutefois, la part des opérations sur les valeurs à revenu fixe, d'un montant de 4,6 milliards, est passée en un an de 10,6% à 14,3%. Les opérations d'appel public à l'épargne approuvées par le CDVM, au nombre de dix, ont porté sur un total de 2,6 milliards, montant légèrement inférieur à celui enregistré en 1996. Elles englobent, notamment, trois augmentations de capital pour une valeur de 994 millions, une offre publique de vente pour un total de 500 millions et, à hauteur de 278 millions, quatre introductions en bourse, portant à 48 le nombre des sociétés cotées.

La capitalisation boursière a vivement progressé, soit de 57%, pour atteindre 118,7 milliards de dirhams, représentant à ce niveau, 37,2% du PIB au lieu de 23,5% un an auparavant. Les dividendes distribués par les sociétés cotées se sont chiffrés à 2,1 milliards, montant légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent. Le taux de rendement général, en s'établissant à 2,2%, apparaît néanmoins en recul de près des deux tiers par rapport à son niveau de 1996, en raison principalement du fléchissement des attributions d'actions gratuites dont le montant s'est limité à 518 millions de dirhams contre

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

3,3 milliards à l'issue de l'année passée. Toutefois, les cours des actions se sont fortement appréciés comme en témoigne la hausse annuelle de 49,3%,de l'indice général de la bourse.

Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières

La gestion collective de l'épargne a connu une expansion rapide en 1997. En effet, le nombre d'OPCVM agréés s'est élevé de 33 à 54, dont 42 étaient opérationnels en fin d'année. De même, l'actif net de ces organismes s'est fortement accru passant, en un an, de 2,7 à 10,6 milliards de dirhams. À ce niveau, il équivaut à près de 9% de la capitalisation boursière. De fait, le nombre des souscripteurs aux titres émis par ces organismes a atteint 17.008 à fin 1997, tandis que le montant mensuel moyen des souscriptions brutes s'est sensiblement accru, passant à 1,8 milliard au lieu de 289 millions seulement en 1996. Les titres émis par les OPCVM étaient détenus à hauteur de 58,5% par les personnes physiques et les entreprises non financières, de 21% par les compagnies d'assurances, de 8,3% par les banques et de 6% par les organismes de prévoyance.

En raison de l'offre limitée de titres sur le marché des actions, aussi bien la configuration que l'activité des OPCVM ont connu des changements notables. C'est ainsi que la part du portefeuille géré par les OPCVM obligations - au nombre de 17 - dans l'actif net total des OPCVM s'est accrue de 9,4% à 52,5%, tandis que la proportion des OPCVM actions et diversifiés - au nombre de 6 et 19 respectivement- a décliné de 90,6% à 47,5%. Parallèlement, la part des titres de créances négociables dans l'actif net total des OPCVM s'est renforcée, en passant de 7% à 16%, au détriment de celle des actions, revenue de 47% à 34% tandis que la proportion des obligations est demeurée stable, au niveau de 41%.

L'ÉPARGNE

L'épargne intérieure a enregistré en 1997 une progression, pour se situer à 54,1 milliards de dirhams au lieu de 51,3 milliards l'année précédente. Parallèlement, l'épargne nationale brute, qui tient compte d'un montant de revenus extérieurs nets de 11,3 milliards, s'est inscrite en hausse de 1,5 milliard ou 2,3%, atteignant 65,1 milliards. En conséquence, le taux d'épargne nationale s'est élevé d'une année à l'autre de 19,2% à 19,8%. Cette évolution a résulté surtout de l'accroissement notable de l'épargne publique, celle des autres secteurs de l'économie ayant connu, globalement, une baisse modérée.

Dans ce contexte qui s'est caractérisé également par une décélération de l'inflation, les placements additionnels des agents non financiers ont totalisé 31,4 milliards au lieu de 32,5 milliards en 1996. La diminution de flux ainsi observée est toutefois imputable à la contraction des émissions de titres de sociétés et, dans une moindre mesure, à celle de l'épargne institutionnelle. En revanche, les autres actifs détenus par les entreprises non financières et les particuliers ont marqué un accroissement de 19,6 milliards au lieu de 16,4 milliards en 1996. Cette progression recouvre des évolutions divergentes au niveau des différentes catégories de placements. Les souscriptions en titres d'OPCVM ont enregistré une hausse remarquable qui confirme l'intérêt croissant des épargnants à l'égard de ce nouveau produit dont le rendement est resté relativement élevé. De même, les dépôts sur comptes rémunérés auprès des banques ont marqué des augmentations sensibles. A l'inverse, une baisse prononcée a été enregistrée par les souscriptions nettes en bons du Trésor.

Selon les circuits de mobilisation de l'épargne, les quatre cinquièmes des flux de placements ont été drainés par le biais des intermédiaires financiers, essentiellement par le système bancaire, qui est intervenu à hauteur de 56% des fonds collectés, contre seulement 29% en 1996. En revanche, le réseau du Trésor et de la Poste a enregistré, globalement, un flux net négatif qui s'explique, à la fois, par les réductions successives des taux d'intérêt servis par le Trésor sur les titres et par l'essor qu'ont connu les nouveaux instruments d'épargne.

Les développements ci-après décrivent l'évolution des flux de placements nets des agents non financiers, telle qu'elle se dégage des données actuellement disponibles. Ainsi, faute d'éléments précis et exhaustifs se rapportant aux opérations effectuées sur le marché secondaire, certaines catégories de placements ont été saisies suivant les indications du marché primaire et, pour ce qui est des actions cédées par l'État dans le cadre des opérations de privatisation, selon la ventilation par souscripteur au moment du transfert. Par ailleurs, un poste d'ajustement a été prévu pour permettre d'éliminer les doubles emplois qui pourraient résulter de la comptabilisation, au niveau d'autres rubriques, de titres détenus par les OPCVM. Il permet également de défalquer, du total des placements, le montant des titres acquis par les OPCVM sur le marché secondaire auprès d'agents non financiers et qui ne correspondent pas à la mobilisation d'une épargne nouvelle.

LES ACTIFS FINANCIERS

L'évolution des flux de placements effectués par les agents non financiers révèle que l'ensemble formé par les actifs d'épargne stable a accusé un recul de près de 18%. Cette baisse est cependant imputable, principalement, à la contraction des souscriptions en titres de sociétés qui n'a été compensée qu'en partie par l'accroissement des acquisitions de titres d'OPCVM(1).

Le tableau suivant retrace l'évolution des placements des agents non financiers au cours des trois dernières années :

En millions de dirhams	Encours à fin décembre			Flux nets (Variations d'encours)	
	1995	1996	1997	1996	1997
Avoirs liquides	126.598	133.337	143.591	6.739	10.254
Placements à court terme	84.579	91.072	98.267	6.493	7.195
Placements à moyen terme	12.116	13.374	11.681	1.258	-1.693
Titres d'OPCVM	-	1.915	5.765	1.915	3.850
Épargne institutionnelle	56.962	64.289	70.755	7.327	6.466
Sous-total	**280.255**	**303.987**	**330.059**	**23.732**	**26.072**
Titres de sociétés				10.333	6.931
dont : . titres nouvellement émis				8.459	6.472
. actions de sociétés privatisées				1.874	459
Total brut				**34.065**	**33.003**
Ajustement				-1.602	- 1.568
Total net				**32.463**	**31.435**

Les avoirs liquides

Les avoirs liquides, qui se composent des billets et monnaies ainsi que des dépôts à vue - à l'exclusion des comptes sur carnets - ont fortement augmenté, atteignant, en termes de flux nets, 10,3 milliards de dirhams, au lieu de 6,7 milliards en 1996. Cette évolution est due exclusivement aux dépôts à vue dont l'augmentation, au demeurant, s'explique en partie par les règlements importants effectués par le Trésor en faveur des entreprises au cours du mois de décembre. À l'inverse, les billets et monnaies n'ont enregistré qu'un flux additionnel de 2,2 milliards, inférieur d'un tiers au montant de l'année précédente en raison de la baisse des revenus en milieu rural.

Les placements à court terme

Constituée essentiellement des comptes sur carnets, des dépôts à terme auprès du système bancaire et des souscriptions en bons du Trésor d'une échéance inférieure ou égale à 2 ans, cette catégorie de placements a connu un accroissement sensible, leur flux net étant passé de 6,5 milliards en 1996 à 7,2 milliards.

Les avoirs en comptes sur carnets ont pour leur part augmenté de 2,7 milliards, au lieu de 2 milliards en 1996, la progression du flux ainsi observée étant imputable tant aux dépôts auprès du système bancaire qu'aux avoirs sur livrets de la Caisse d'épargne nationale. Cependant, cette dernière, en continuant à offrir une rémunération exonérée d'impôt et plus élevée que celle des banques pour le même produit, a vu l'encours des fonds qui lui sont confiés s'accroître à un rythme de l'ordre de 18%, alors que les dépôts recensés au titre des comptes sur carnets bancaires ont progressé de10%. Toutefois, depuis le 1er janvier 1998, le taux d'intérêt de la Caisse d'épargne nationale a été abaissé, de 8% à 6,25%, à la suite de son indexation sur le taux moyen pondéré des bons du Trésor à 5 ans émis par adjudication, constaté au cours du semestre précédent et diminué de 2,5 points.

(1) Voir annexe statistique XVI-1.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En ce qui concerne les **dépôts** à terme, constitués en quasi-totalité de comptes et bons à échéance fixe inférieure à un an, ils ont enregistré un flux de 6,7 milliards, soit 2 milliards de plus qu'en 1996. Leur part dans le total des flux de placements s'est en conséquence largement améliorée, passant en un an de 14,3% à 21,4%.

Quant aux souscriptions nettes en bons du Trésor à court terme, elles ont à nouveau accusé une contraction, plus prononcée cependant que celle de l'année précédente, enregistrant un flux négatif d'environ 2,2 milliards. Les bons à 6 mois et les emprunts nationaux à un an ont enregistré des flux nets négatifs, respectivement de 1,4 et 1,1 milliard de dirhams. Sur le marché des adjudications, animé du reste presque exclusivement par les investisseurs institutionnels, les souscriptions nettes des agents non financiers ont atteint cette année plus de 500 millions de dirhams, contre 200 millions en 1996.

Les placements à moyen terme

Cette catégorie de placements regroupe, outre les bons du Trésor à 3 et 5 ans émis dans le public ainsi que les bons de privatisation, les instruments issus de la réforme du marché des capitaux, notamment les nouveaux titres de créances négociables. Le flux net total des placements à moyen terme s'est révélé négatif de 1,7 milliard alors qu'il était d'un montant positif de 1,3 milliard en 1996. Cette évolution est liée exclusivement à celle des placements en bons du Trésor qui s'explique elle-même à la fois par le développement de nouveaux produits de placement, ainsi que par la diminution des taux d'intérêt servis sur les bons du Trésor. En effet, cette baisse a atteint un point et demi d'une fin d'année à l'autre alors que celle des autres catégories de placements, en particulier les dépôts à terme bancaires, a été moins sensible.

S'agissant des bons de privatisation, qui n'ont pas donné lieu à de nouvelles émissions, leur encours est revenu de 944 millions à 826 millions de dirhams à la suite de l'opération de privatisation intervenue en bourse en 1997. Quant aux autres titres de créances négociables, émis pour la première fois en 1996 et auxquels les agents non financiers avaient souscrit pour un montant de 610 millions, ils ont enregistré cette année un flux additionnel de 189 millions, réparti à parts à peu près égales entre les certificats de dépôt et les bons de sociétés de financement.

Les titres d'OPCVM

Sur la base de leur valeur liquidative, qui tient compte de l'appréciation des actifs - estimée à 1,1 milliard -, l'encours des titres d'OPCVM détenus par les agents non financiers a augmenté de 3,9 milliards d'une fin d'année à l'autre. Les OPCVM obligations y représentent 47%, les OPCVM diversifiés environ un tiers et les OPCVM actions un cinquième.

L'épargne institutionnelle

Globalement, le montant de l'épargne gérée par les secteurs de l'assurance et de la prévoyance a marqué - sur la base de chiffres estimés - une certaine décélération de son rythme de croissance, les flux additionnels ayant subi une baisse de 861 millions de dirhams, pour se situer à 6,5 milliards à fin 1997. Ce fléchissement est imputable en totalité aux organismes de retraite, dont les fonds se seraient accrus de 2,8 milliards, au lieu de 4,1 milliards en 1996.

En ce qui concerne les sociétés d'assurance, elles ont enregistré une augmentation de leurs réserves techniques au même rythme que celui de l'année antérieure, le flux additionnel à ce titre étant estimé à 3,6 milliards en 1997. Cette évolution favorable s'est déroulée dans un contexte marqué par la poursuite de l'assainissement du secteur entamé en 1995. De nouvelles règles ont ainsi été édictées par l'arrêté du ministre des finances du 21 novembre 1997 modifiant celui de juin 1996, dans le but de déterminer sur des bases plus rigoureuses le niveau des réserves techniques que les sociétés d'assurance sont tenues de constituer en couverture de leurs risques. Parallèlement, ce même texte comporte des dispositions visant à libéraliser davantage les emplois représentatifs desdites réserves, notamment en abaissant de 40% à 30% le portefeuille minimum des valeurs émises ou garanties par l'État et en élargissant l'éventail des autres actifs aux titres de créances négociables et aux emprunts obligataires émis par les établissements bancaires.

Les titres de sociétés

Les investissements en titres de sociétés nouvellement émis ont accusé une baisse notable, de 2 milliards ou 23,5%, pour se situer à environ 6,5 milliards de dirhams. Les augmentations brutes de capital, d'un montant de 9,3 milliards en 1996, n'ont atteint cette année que 8,5 milliards de dirhams alors que, dans le même temps, les réductions opérées sur le capital des entreprises sont passées de 844 millions à 2 milliards de dirhams.

Le tableau ci-après retrace l'évolution, au cours des quatre dernières années, des souscriptions en titres de sociétés.

En millions de dirhams	1994	1995	1996	1997
Accroissement brut de capital	**9.617**	**7.871**	**9.307**	**8.475**
- Augmentations de capital	8.524	6.732	8.139	6.692
dont : apports en numéraire	(6.073)	(4.507)	(3.538)	(2.794)
- Constitutions de sociétés	1.093	1.139	1.168	1.783
Réductions de capital	**- 425**	**- 534**	**- 844**	**-2.003**
Accroissement net de capital	**9.192**	**7.337**	**8.459**	**6.472**
Actions de sociétés privatisées	**493**	**573**	**1.874**	**459**

Les fonds engagés pour la constitution de sociétés se sont élevés à 1,8 milliard, en hausse de 53% par rapport à l'année précédente, et ont permis de créer 3.173 entreprises. Dans cet ensemble, les sociétés à responsabilité limitée ont représenté plus de 90%, avec 2.874 créations, au lieu de 66% et 2.034 unités en 1996. La prédominance croissante des SARL est consécutive, notamment, à la promulgation des nouvelles lois sur les sociétés qui sont, en matière de transparence et de responsabilité dans la gestion des biens sociaux, plus contraignantes à l'égard des sociétés anonymes que vis-à-vis des autres types de sociétés. La préférence pour le statut de SARL est, par ailleurs, à l'origine du nombre important de transformations de sociétés anonymes, soit 204 opérations en 1997 au lieu de 18 l'année antérieure, ce qui a contribué à accroître le montant des réductions de capital, au même titre que les dissolutions et fusions, d'un montant de 1,3 milliard de dirhams.

Les augmentations de capital ont atteint près de 6,7 milliards, en baisse de 1,4 milliard par rapport à leur niveau de l'année précédente, et ont été le fait de 1.211 entreprises, au lieu de 1.442 sociétés en 1996. Les versements en numéraire se sont chiffrés à 2,8 milliards et leur part dans le total des augmentations de capital n'a pas dépassé 42%, poursuivant ainsi le repli observé ces dernières années. De leur côté, les prélèvements sur les réserves se sont établis à 1,1 milliard et les apports en nature à près de 2,8 milliards. Par secteur d'activité, les unités industrielles viennent au premier rang pour les augmentations de capital, avec un montant de 3,8 milliards, suivies des entreprises financières qui ont totalisé un peu plus d'un milliard, au lieu de 1,7 milliard l'année précédente.

Les agents non financiers ont en outre acquis, pour un montant de 459 millions de dirhams au lieu de 1,9 milliard en 1996, un portefeuille d'actions d'entreprises publiques nouvellement cédées par l'État. Dans ce total, une seule opération de transfert, d'un montant de 130 millions de dirhams, a été réalisée en bourse.

LES CIRCUITS DE MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

Les flux de placements collectés par les différentes catégories d'institutions, émettant leurs propres instruments, se sont chiffrés à 29,2 milliards de dirhams, soit un montant comparable à celui de l'année précédente. La part drainée par les intermédiaires financiers s'est établie à 23,9 milliards ou 81,7% des fonds mobilisés, au lieu de 20,5 milliards ou 70% en 1996 (1).

Le renforcement de l'intermédiation financière cette année est attribuable, principalement, au système bancaire. Ce dernier est intervenu à hauteur de 16,4 milliards, équivalant à 56% des flux de placements nets, soit 8 milliards de plus qu'en 1996. De même, la part des fonds canalisés par les OPCVM, soit 3,9 milliards, s'est élargie, passant de 6,6% à 13,2% dans le total des placements.

À l'inverse, la mobilisation de l'épargne par le Trésor et par les circuits de la Poste a globalement régressé, de 3,4 milliards en termes nets, alors qu'elle

(1) Voir annexe statistique XVI-2.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

avait augmenté en 1996 de 2,4 milliards. Les flux directement collectés par la Caisse de dépôt et de gestion sous forme de dépôts libres ainsi que par ses services gérés (1), se sont inscrits également en légère baisse, fléchissant d'une année à l'autre de 1,7 à 1,5 milliard.

En ce qui concerne les fonds additionnels qui ont alimenté en 1997 les réserves techniques des compagnies d'assurance et des organismes de prévoyance, ils ont été inférieurs de 443 millions de dirhams à leur niveau de 1996 et ce, essentiellement du fait d'un moindre accroissement des ressources de la Caisse nationale de sécurité sociale, laquelle n'a pas bénéficié du même volume de recouvrement des cotisations. En revanche, l'augmentation des réserves techniques des compagnies d'assurance a été estimée à 3,6 milliards, montant excédant de 400 millions celui de l'année précédente.

•

Les placements effectués par les agents non financiers ont servi, directement ou par le truchement des intermédiaires financiers, au financement de l'État à hauteur de 13 milliards environ, et des entreprises et particuliers pour un montant de 19,3 milliards (2).

Les intermédiaires financiers ont renforcé leur part dans le financement de l'ensemble de l'économie, intervenant à concurrence de 29,9 milliards ou 91,3% des concours additionnels globaux, au lieu de 23,6 milliards ou 66,2% du total des flux de financement enregistré en 1996. Cette évolution s'explique par l'accentuation du recours du Trésor à l'endettement auprès du système financier, afin de compenser le fléchissement notable des souscriptions nettes dans le cadre des émissions dans le public. Elle tient également à la baisse sensible des émissions de titres de sociétés sur le marché primaire.

Sire,

Après la hausse remarquable, de plus de 12%, observée en 1996, le produit intérieur brut a subi en 1997 un fléchissement de 2%. Ce repli est imputable essentiellement à la récolte céréalière qui a pâti de conditions climatiques défavorables et entraîné une baisse sensible de la valeur ajoutée du secteur agricole. L'incidence sur les autres secteurs d'activité a été cependant limitée puisqu'ils ont continué d'enregistrer globalement une croissance relativement soutenue malgré le ralentissement de la consommation. En revanche, l'investissement a marqué dans l'ensemble une reprise qui s'est manifestée en particulier dans le secteur du bâtiment.

Certaines branches ont en outre tiré profit d'une demande extérieure ferme qui a bénéficié principalement aux exportations des phosphates et de leurs dérivés. Cette évolution a permis de compenser l'impact négatif exercé sur notre commerce extérieur par divers facteurs, dont la baisse de l'offre exportable de denrées alimentaires et l'accentuation de la concurrence pour les biens finis. Aussi, et en dépit d'une augmentation des importations, liée au demeurant à une plus large demande des secteurs productifs, notre déficit commercial s'est-il allégé, atténuant ainsi les pressions sur le compte courant extérieur. De plus, l'expansion cette année des entrées de capitaux étrangers dans le cadre de la privatisation a contribué au renforcement des réserves de change.

Ces résultats sont d'autant plus appréciables qu'ils se sont conjugués à un redressement du déséquilibre des finances publiques, reflétant les actions menées pour un meilleur rapprochement des recettes et des dépenses budgétaires. L'effort qui a été consenti parallèlement pour apurer une partie des arriérés de l'État a cependant pesé sur la trésorerie publique et conduit à un recours plus large à la création monétaire. Néanmoins, en donnant plus d'aisance aux entreprises, les règlements du Trésor ont modéré le développement des crédits bancaires. Dans ces conditions, la progression des liquidités est restée contenue dans des limites propres à préserver la stabilité des prix, objectif fondamental vers lequel continue de tendre l'action de la Banque centrale. De fait, l'inflation, qui avait déjà nettement décéléré en 1996, a marqué un nouveau repli, confortant par là même la sauvegarde de la valeur externe de la monnaie nationale.

La conduite de la politique monétaire en 1997, tout en privilégiant la stabilité des prix, a visé également à créer les conditions propices à une baisse des taux d'intérêt. La libéralisation des taux en 1996 avait en effet pour but d'accompagner le décloisonnement des marchés de capitaux en vue de permettre aux entreprises de recueillir des financements au moindre coût, à la faveur d'une concurrence accrue. Bien que la détermination des taux d'intérêt soit fondée, depuis lors, sur le principe du libre jeu de l'offre et de la demande, leur orientation fait désormais partie des principales préoccupations des autorités monétaires qui, à travers un nouvel allégement des emplois obligatoires des banques, moins rémunérateurs, ont cherché à amener celles-ci à infléchir les conditions débitrices appliquées à leur clientèle. En réduisant ses taux directeurs dès la fin de 1996, puis au début de 1998, la Banque centrale a voulu adresser aux banques un signal clair dans ce sens.

Certes, la solidité de notre système bancaire et financier devra parallèlement, à la lumière des enseignements tirés de la crise asiatique, continuer à être renforcée. À cet égard, l'application stricte des règles prudentielles édictées et leur respect ont pris toute leur importance. Il reste que si des marges de détente des taux débiteurs subsistent encore, étant donné le rythme modéré de l'inflation, les mesures prises à cet effet ne pourront porter leur fruit sans une maîtrise du déficit public et un assainissement de son financement.

La couverture du déficit du Trésor par des ressources intérieures, alors même que le poids de la dette extérieure continue de se traduire par des flux négatifs croissants, est de nature à peser aussi bien sur les ressources d'épargne et le niveau des taux d'intérêt que sur la création de moyens de paiement au-delà de ce qui est souhaitable, contrecarrant ainsi la réalisation des objectifs assignés à la politique monétaire. Dans ces conditions, la compression du déficit des finances publiques, sans toutefois remettre en cause l'effort de l'État dans le domaine social et en matière d'investissement, apparaît indispensable. Un tel objectif doit être en effet atteint en premier lieu par la limitation et la rationalisation des dépenses courantes en même temps que par une amélioration du rendement de la fiscalité. Le relèvement de l'épargne publique à un niveau conséquent s'impose d'autant plus que le volume de la dette publique intérieure, déjà élevé, ne peut être accru davantage sans incidences préjudiciables à l'ensemble de l'économie, en particulier pour le secteur privé, sur lequel repose la stratégie d'une croissance accélérée et génératrice d'emplois.

De fait, celle-ci passe par le renforcement du tissu productif et la poursuite de l'adaptation aux grandes mutations économiques et sociales de l'environnement dans lequel évolue l'entreprise.

À cet égard, les entreprises, tout en cherchant à saisir les opportunités que peuvent leur offrir les circuits alternatifs de financement, doivent elles-mêmes engager une révision en profondeur de leurs modes d'organisation et de gestion. L'essor du secteur industriel en particulier en est tributaire autant que de la capacité de ses composantes à innover et à développer des relations de partenariat, en amont et en aval ainsi qu'avec des investisseurs étrangers. Les entreprises auront ainsi à mettre davantage l'accent sur la recherche de la qualité à côté d'une compétitivité par les prix et les économies d'échelle. Il conviendra également, dans une économie de plus en plus mondialisée où le savoir et le progrès technique conditionnent la réalisation des meilleures performances, qu'elles développent non seulement leurs équipements mais aussi leurs investissements en matière de formation et de recherche. C'est à ce prix que seront dégagées, à terme, de nouvelles possibilités pour la création d'emplois, en particulier les plus qualifiés.

Les ajustements requis exigeront cependant de longs délais ainsi que des mesures d'accompagnement que l'État devra continuer à mettre en place sur les plans institutionnel et réglementaire. Les pouvoirs publics ont déjà initié un faisceau d'actions tendant à améliorer l'environnement général de l'activité économique, à travers notamment la réforme du secteur financier et la modernisation du droit des affaires qu'il conviendra de poursuivre activement. Un tel effort gagnerait à être appuyé par les actions de régulation et d'organisation des marchés au moyen d'une législation rénovée, plus particulièrement en matière de concurrence et de code du travail.

Ces mesures viseraient à limiter les retombées négatives des avancées technologiques sur l'emploi ainsi que les effets d'une concurrence exacerbée aussi bien sur les entreprises que sur l'ensemble de l'économie. En développant en outre les dispositifs de coordination et d'information, l'État contribuerait à stimuler l'essor et la maturité des marchés naissants et exercerait une incidence positive sur l'aptitude des entreprises à perfectionner leur processus de production. La conjugaison des efforts de tous les acteurs économiques dans ces différents domaines est nécessaire pour améliorer les performances de l'économie nationale et réussir son insertion dans le nouveau contexte économique international.

Rabat, juin 1998

Mohamed SEQAT

(1) Caisse nationale de retraite et d'assurances (CNRA) et Régime collectif d'allocation de retraites (RCAR).
(2) Voir annexe statistique XVI-3.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

LE BILAN DE BANK AL-MAGHRIB

Le total du bilan de Bank Al-Maghrib a atteint 73.510,7 millions de dirhams au terme de 1997, marquant une hausse de 5.126 millions ou 7,5%, légèrement inférieure à celle de 5.382,8 millions ou 8,5% observée un an auparavant.

Cette augmentation est imputable, du côté de l'actif, principalement aux avoirs en devises convertibles qui ont progressé de 5.436,8 millions et, dans une moindre mesure, aux concours financiers à l'État, en hausse de 1.483,8 millions de dirhams. Les autres opérations de crédit ont diminué de 1.877,7 millions. Au passif, le montant des billets en circulation et le solde global des comptes courants des banques se sont accrus, respectivement, de 2.291,6 millions et de 2.082,4 millions de dirhams.

ACTIF

Avoirs en or, en droits de tirage spéciaux et en devises convertibles

La contre-valeur de l'ensemble des avoirs extérieurs, qui a représenté 56% du total du bilan, s'est élevée à 41.153,4 millions de dirhams, s'inscrivant en hausse de 5.392,2 millions. Les avoirs en devises convertibles, qui ont atteint 38.161 millions, ont augmenté de 5.436,8 millions, au lieu de 3.041,4 millions en 1996. En revanche, les avoirs en droits de tirages spéciaux ont accusé une baisse, revenant en un an de 65,4 millions à 11,5 millions.

Accords de paiement

Le montant inscrit à ce chapitre représente la somme des créances au titre des opérations effectuées auparavant dans le cadre des accords bilatéraux de paiement. Il s'est établi à 18,3 millions de dirhams et n'a subi aucun changement d'une fin d'année à l'autre.

Concours financiers à l'État

L'encours à fin décembre 1997 des avances octroyées par Bank Al-Maghrib à l'État s'est élevé à 19.383,1 millions de dirhams, enregistrant une progression de 1.483,8 millions ou 8,3% au lieu de 267,8 millions ou 1,5% observée un an auparavant.

Les recours à la facilité de caisse, qui était mobilisée dans sa totalité en fin d'exercice à hauteur d'un montant de 8.049 millions de dirhams, ont augmenté de 1.240 millions ou 18,2%. Parallèlement, l'utilisation de l'avance conventionnelle qui avait été consentie à l'État en août 1995 a été accrue de 243,8 millions, son montant en fin d'année se situant à 5.834,1 millions de dirhams. L'encours total des avances conventionnelles s'établissait ainsi, à fin 1997, à 11.334,1 millions de dirhams, se répartissant comme suit :

250	millions de DH	au titre de l'avance conventionnelle		du	12 mars	1964
250	millions de DH	"	"	" du	31 décembre	1967
500	millions de DH	"	"	" du	7 mai	1970
1.000	millions de DH	"	"	" du	13 mars	1974
2.000	millions de DH	"	"	" du	13 octobre	1977
1.500	millions de DH	"	"	" du	9 avril	1980
5.834,1	millions de DH	"	"	" du	3 août	1995.

Comptes courants postaux

Les avoirs de Bank Al-Maghrib auprès du Service des chèques postaux s'élevaient à fin décembre à 21,5 millions de dirhams.

Opérations de crédit

Les opérations de crédit ont porté sur 9.704,8 millions de dirhams au terme de 1997 et accusé une diminution de 1.877,7 millions ou 16,2%, imputable essentiellement aux avances octroyées aux banques, dont l'encours a baissé de plus de moitié pour s'établir à 1.209,3 millions. En outre, les effets en cours de recouvrement, d'un montant de 1.100 millions de dirhams et constitués pour l'essentiel des chèques à crédit immédiat réglés au Trésor, se sont contractés de plus du tiers d'une fin d'année à l'autre.

Emploi du capital et des réserves

Comprenant essentiellement les emplois sous forme d'immobilisations, nettes des amortissements, ainsi que le portefeuille titres, le montant inscrit au chapitre "emploi du capital et des réserves" atteignait en fin d'exercice près de 2.250 millions de dirhams, en accroissement de 201,2 millions ou 9,8%.

Divers

Les éléments divers de l'actif, qui recouvrent principalement le montant des acomptes de l'impôt sur les bénéfices versé au Trésor et les créances à récupérer sur les tiers, se sont établis à 979,6 millions de dirhams au lieu de 1.053 millions un an auparavant.

PASSIF

Billets en circulation

La valeur totale des billets en circulation à fin décembre 1997 s'est élevée à près de 50.245 millions de dirhams, enregistrant ainsi une hausse de 2.291,6 millions ou 4,8%, résultant essentiellement de l'émission de coupures de 200 dirhams dont le montant a progressé de 1.984,9 millions. Le nombre des billets en circulation a atteint 520,7 millions d'unités réparties comme suit :

4.513.283	billets	de	5 dirhams	DH	22.566.415,00
86.026.768	billets et 1/2	de	10 dirhams	DH	860.267.685,00
24.474.864	billets et 1/2	de	20 dirhams.....	DH	489.497.290,00
38.628.003	billets et 1/2	de	50 dirhams.....	DH	1.931.400.175,00
264.771.537	billets	de	100 dirhams.....	DH	26.477.153.700,00
102.318.513	billets	de	200 dirhams.....	DH	20.463.702.600,00
			Total	**DH**	**50.244.587.865,00**

Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique a avoisiné 817 millions de dirhams et augmenté, d'une fin d'année à l'autre, de 67,3 millions ou 9% au lieu de 100 millions ou 15,4% précédemment.

Le nombre et la valeur totale des différentes pièces de monnaie en circulation à la fin de 1997 se ventilent tel qu'indiqué ci-après :

- Or

7.651	pièces commémoratives de 250 dirhams....	DH	1.912.750,00
1.971	pièces commémoratives de 500 dirhams...	DH	985.500,00

- Argent

6.377.796	pièces de 1 dirham (1960).....	DH	6.377.796,00
651.707	pièces de 5 dirhams (1965).....	DH	3.258.535,00
27.155	pièces commémoratives de 50 dirhams.....	DH	1.357.750,00
9.132	pièces commémoratives de 100 dirhams....	DH	913.200,00
3.911	pièces commémoratives de 150 dirhams....	DH	586.650,00
17.983	pièces commémoratives de 200 dirhams	DH	3.596.600,00

- Nickel

175.735.689	pièces de 50 centimes.....	DH	87.867.844,50
288.739.680	pièces de 1 dirham.....	DH	288.739.680,00
47.687.148	pièces de 5 dirhams.....	DH	238.435.740,00
10.310.065	pièces de 10 dirhams.....	DH	103.100.650,00

- Bronze d'aluminium

208.354.817	pièces de 5 centimes.....	DH	10.417.740,85
268.051.914	pièces de 10 centimes.....	DH	26.805.191,40
211.567.103	pièces de 20 centimes.....	DH	42.313.420,60

- Aluminium

20.563.315	pièces de 1 centime.....	DH	205.633,15
	Total	**DH**	**816.874.681,50**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Engagements en or et en devises convertibles

La contre-valeur de ces engagements a atteint 1.191 millions de dirhams et marqué une augmentation de 451,7 millions de dirhams due, pour une large part, à celle des dépôts en devises effectués par les banques.

Accords de paiement

Les engagements contractés précédemment dans le cadre des accords bilatéraux de paiement, d'un montant de 0,2 million de dirhams, sont restés au même niveau que les exercices précédents.

Dépôts et autres engagements

Le montant total comptabilisé sous cette rubrique s'est élevé à 12.160,5 millions de dirhams, enregistrant une hausse de 2.300 millions ou 23,3%. Celle-ci a découlé pour plus des neuf dixièmes de l'accroissement du solde des comptes courants des banques lequel a atteint 9.779,2 millions et inclut, depuis 1996, les sommes constituées au titre de la réserve monétaire. Le poste "autres comptes", qui regroupe principalement divers dépôts ainsi que les comptes des administrations et des établissements financiers, a totalisé 2.121,2 millions, marquant une progression de 246 millions de dirhams.

Allocations de droits de tirage spéciaux

La contre-valeur des tirages effectués dans le cadre de ces allocations est demeurée, comme les années précédentes, au niveau de 433,6 millions de dirhams.

Capital et réserves

Le montant du capital et des réserves s'établissait en fin d'exercice à 4.790,5 millions de dirhams, en hausse de 78 millions.

Divers

Les éléments divers du passif ont porté au total sur 3.873,3 millions de dirhams et comprennent pour l'essentiel les provisions pour pertes de change et le bénéfice d'exploitation, après constitution aussi bien des réserves que des dotations aux amortissements et aux provisions. Le résultat bénéficiaire de l'exercice, déduction faite de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 560,4 millions, s'est établi à 800 millions de dirhams.

BILAN ET COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 1997

BILAN DE BANK AL-MAGHRIB A FIN DECEMBRE 1997

ACTIF

	En dirhams
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles	**41 153 429 110,02**
- Avoirs en or	1 949 862 085,97
- Souscription FMI-tranche de réserve	760 704 545,94
- Avoirs en droits de tirage spéciaux	11 511 448,81
- Avoirs en devises convertibles	38 161 024 310,55
- Souscription au Fonds Monétaire Arabe	270 326 718,75
Accords de paiement	**18 274 092,74**
Concours financiers à l'Etat	**19 383 100 000,00**
- Avances à l'Etat - Article 35 par. 3 des Statuts	11 334 100 000,00
- Avance à l'Etat - Article 35 par. 2 des Statuts	8 049 000 000,00
- Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	
Comptes courants postaux	**21 516 927,97**
Opérations de crédit	**9 704 785 271,94**
- Avances	8 604 772 260,40
- Effets en cours de recouvrement	1 100 013 011,54
Emploi du capital et des réserves	**2 249 957 329,55**
Divers	**979 604 714,34**
Total de l'Actif	**73 510 667 446,56**

PASSIF

	En dirhams
Billets et monnaies en circulation	**51 061 462 546,50**
- Billets	50 244 587 865,00
- Monnaies	816 874 681,50
Engagements en or et devises convertibles	**1 190 979 769,85**
- Engagements en or	-
- Engagements en devises convertibles	967 807 115,37
- Engagements en dirhams convertibles	30 371 873,62
- Organismes internationaux	192 800 780,86
Accords de paiement	**233 743,92**
Dépôts et autres engagements	**12 160 486 106,47**
- Compte courant du Trésor public	1 028 572,52
- Banques - comptes opérations	9 779 239 609,67
- Autres comptes	2 121 234 728,84
- Autres engagements	258 983 195,44
Allocations de droits de tirage spéciaux	**433 628 327,61**
Capital et réserves	**4 790 523 334,78**
- Capital	500 000 000,00
- Réserves	4 290 523 334,78
Divers (1)	**3 873 353 617,43**
Total du Passif	**73 510 667 446,56**

(1) Y compris les bénéfices avant impôt.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 1997

	En dirhams
PRODUITS	
Produits d'escompte	6 823 261,59
Intérêts	1 856 446 726,16
Commissions	116 830 878,95
Produits divers	63 362 853,23
I. Total des produits	**2 043 463 719,93**
CHARGES	
Dépenses de fonctionnement	416 381 783,26
Charges diverses	70 205 292,30
Dotations aux amortissements	96 447 401,70
Provisions et réserves	100 000 000,00
II. Total des charges	**683 034 477,26**
III. Bénéfice brut (I-II)	**1 360 429 242,67**
IV. Impôt sur les résultats	**560 418 981,07**
V. Bénéfice net (III-IV)	**800 010 261,60**

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ANNEXES

I-1 - PRODUIT INTÉRIEUR BRUT PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

(Prix du marché de l'année 1980)

(en millions de dirhams)

Branches d'activité	1993	1994	1995*	1996*	1997**
Activités primaires	**14.457**	**23.333**	**13.078**	**23.300**	**17.331**
Agriculture, sylviculture et pêche	14.457	23.333	13.078	23.300	17.331
Activités secondaires	**32.018**	**33.298**	**34.787**	**36.467**	**38.647**
Industrie extractive	3.156	3.426	3.467	3.550	4.062
Énergie et eau (1)	4.125	4.447	5.157	5.858	6.457
Industrie manufacturière	19.910	20.665	21.429	22.074	22.749
Bâtiment et travaux publics	4.827	4.760	4.734	4.985	5.379
Activités tertiaires	**44.076**	**45.357**	**45.059**	**46.296**	**47.029**
Transports et communications	7.083	7.436	7.568	7.656	7.855
Commerce et DTI (2)	23.548	23.821	23.429	24.485	24.586
dont : - Commerce	13.899	15.185	14.508	15.879	15.400
- DTI	9.649	8.636	8.921	8.606	9.186
Autres services (3)	13.445	14.100	14.062	14.155	14.588
Produit intérieur brut marchand	**90.551**	**101.988**	**92.924**	**106.063**	**103.007**
Administrations publiques	**19.246**	**19.182**	**20.273**	**20.858**	**21.326**
Produit intérieur brut	**109.797**	**121.170**	**113.197**	**126.921**	**124.333**

I-2 - VARIATIONS DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

(Prix du marché de l'année 1980)

(variations en pourcentage)

Branches d'activité	1993	1994	1995*	1996*	1997**
Activités primaires	**-4,7**	**61,4**	**-44,0**	**78,2**	**-25,6**
Agriculture, sylviculture et pêche	-4.7	61.4	-44.0	78.2	-25.6
Activités secondaires	**-1,0**	**4,0**	**4,5**	**4,8**	**6,0**
Industrie extractive	-3.2	8.6	1.2	2.4	14.4
Énergie et eau (1)	-1.4	7.8	16.0	13.6	10.2
Industrie manufacturière	-0.9	3.8	3.7	3.0	3.1
Bâtiment et travaux publics	0.5	-1.4	- 0.5	5.3	7.9
Activités tertiaires	**-2,2**	**2,9**	**-0,7**	**2,7**	**1,6**
Transports et communications	3.2	5.0	1.8	1.2	2.6
Commerce et DTI (2)	-5.7	1.2	- 1.6	4.5	0.4
dont : - Commerce	-3.7	9.3	- 4.5	9.4	- 3.0
- DTI	-8.4	-10.5	3.3	- 3.5	6.7
Autres services (3)	1.6	4.9	- 0.3	0.7	3.1
Produit intérieur brut marchand	**-2,2**	**12,6**	**- 8,9**	**14,1**	**- 2,9**
Administrations publiques	**4,9**	**- 0,3**	**5,7**	**2,9**	**2,2**
Produit intérieur brut	**-1,0**	**10,4**	**- 6,6**	**12,1**	**- 2,0**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.

(2) DTI : Droits et taxes à l'importation nets des subventions.

(3) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.

(*) Chiffres révisés.

(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de la prévision économique et du plan.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

I-3 - PRODUIT INTÉRIEUR BRUT PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

(Prix courants)

(en millions de dirhams)

Branches d'activité	1993	1994	1995*	1996*	1997**
Activités primaires	**36.602**	**51.759**	**41.160**	**61.682**	**48.888**
Agriculture, sylviculture et pêche	36.602	51.759	41.160	61.682	48.888
Activités secondaires	**80.475**	**86.104**	**92.931**	**99.141**	**105.993**
Industrie extractive	4.958	5.151	5.060	5.618	7.168
Énergie et eau (1)	18.666	21.305	23.722	25.656	27.794
Industrie manufacturière	44.851	47.586	51.715	54.488	56.226
Bâtiment et travaux publics	12.000	12.062	12.434	13.379	14.805
Activités tertiaires	**99.639**	**107.326**	**110.532**	**118.905**	**121.902**
Transports et communications	16.465	16.631	17.508	18.019	18.674
Commerce et DTI (2)	51.313	55.274	55.780	61.380	61.926
dont : - Commerce	28.381	32.168	32.380	36.929	36.662
- DTI	22.932	23.106	23.400	24.451	25.264
Autres services (3)	31.861	35.421	37.244	39.506	41.302
Produit intérieur brut marchand	**216.716**	**245.189**	**244.623**	**279.728**	**276.783**
Administrations publiques	**32.507**	**34.134**	**37.079**	**39.907**	**42.508**
Produit intérieur brut	**249.223**	**279.323**	**281.702**	**319.635**	**319.291**

I-4 - VARIATIONS DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

(Prix courants)

(variations en pourcentage)

Branches d'activité	1993	1994	1995*	1996*	1997**
Activités primaires	**- 2,1**	**41,4**	**-20,5**	**49,9**	**-20,7**
Agriculture, sylviculture et pêche	- 2,1	41,4	-20,5	49,9	-20,7
Activités secondaires	**2,5**	**7,0**	**7,9**	**6,7**	**6,9**
Industrie extractive	- 2,3	3,9	- 1,8	11,0	27,6
Énergie et eau (1)	7,5	14,1	11,3	8,2	8,3
Industrie manufacturière	1,8	6,1	8,7	5,4	3,2
Bâtiment et travaux publics	- 0,3	0,5	3,1	7,6	10,7
Activités tertiaires	**3,7**	**7,7**	**3,0**	**7,6**	**2,5**
Transports et communications	6,9	1,0	5,3	2,9	3,6
Commerce et DTI (2)	0,3	7,7	0,9	10,0	0,9
dont : - Commerce	1,3	13,3	0,7	14,0	- 0,7
- DTI	- 1,0	0,8	1,3	4,5	3,3
Autres services (3)	8,1	11,2	5,1	6,1	4,5
Produit intérieur brut marchand	**2,3**	**13,1**	**- 0,2**	**14,4**	**- 1,1**
Administrations publiques	**4,9**	**5,0**	**8,6**	**7,6**	**6,5**
Produit intérieur brut	**2,6**	**12,1**	**0,9**	**13,5**	**- 0,1**

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.
(2) DTI : Droits et taxes à l'importation nets des subventions.
(3) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.
(*) Chiffres révisés.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Ministère de la prévision économique et du plan.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

I-5 - COMPTE DE BIENS ET SERVICES
(Prix courants)

(en millions de dirhams)

	1993	1994	1995*	1996*	1997**
RESSOURCES					
Produit intérieur brut	**249.223**	**279.323**	**281.702**	**319.635**	**319.291**
Déficit en ressources	**12.926**	**16.768**	**18.388**	**11.852**	**11.730**
Importations de biens et services non facteurs	69.687	86.297	96.017	94.676	101.045
Exportations de biens et services non facteurs	56.761	69.529	77.629	82.824	89.315
Total des ressources disponibles	**262.149**	**296.091**	**300.090**	**331.487**	**331.021**
EMPLOIS					
Consommation finale nationale	**206.174**	**236.469**	**241.694**	**268.317**	**265.151**
- Ménages résidents	161.121	188.616	192.707	215.036	207.944
- Administrations publiques	45.053	47.853	48.987	53.281	57.207
Investissement	**55.975**	**59.622**	**58.396**	**63.170**	**65.870**
Formation brute de capital fixe	56.719	57.900	60.387	62.072	66.066
Variation des stocks	- 744	+ 1.722	- 1.991	+ 1.098	- 196
Total des emplois	**262.149**	**296.091**	**300.090**	**331.487**	**331.021**

I-6 - REVENU NATIONAL BRUT DISPONIBLE ET SON AFFECTATION
(Prix courants)

(en millions de dirhams)

	1993	1994	1995*	1996*	1997**
Produit intérieur brut	249.223	279.323	281.702	319.635	319.291
Revenus nets reçus de l'extérieur	9.063	10.115	8.695	12.612	11.251
Revenu national brut disponible	**258.286**	**289.438**	**290.397**	**332.247**	**330.542**
Consommation finale nationale	**206.174**	**236.469**	**241.694**	**268.317**	**265.151**
Épargne nationale brute	**52.112**	**52.969**	**48.703**	**63.930**	**65.391**
Affectation du revenu national brut disponible	**258.286**	**289.438**	**290.397**	**332.247**	**330.542**

(*) Chiffres révisés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de la prévision économique et du plan.

I-7 - FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE
(Prix courants)

(en millions de dirhams)

	1993	1994	1995*	1996*	1997**
Matériel et outillage	28.763	29.561	30.659	29.936	31.221
Bâtiment	15.123	15.220	15.601	16.740	18.756
Travaux publics	10.099	10.403	11.123	12.050	12.659
Aménagement et plantations	1.869	1.747	1.991	2.204	2.362
Bétail	865	969	1.013	1.142	1.068
Formation brute de capital fixe (FBCF)	**56.719**	**57.900**	**60.387**	**62.072**	**66.066**
FBCF / PIB (en %)	**22,8**	**20,7**	**21,4**	**19,4**	**20,7**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

I-8 - VARIATION DES STOCKS

(Prix courants)

(en millions de dirhams)

	1993	1994	1995*	1996*	1997**
Cultures	- 231	483	-1.356	2.209	-1.523
Élevage	- 532	- 360	- 273	- 163	320
Phosphates	- 94	- 64	- 25	- 23	245
Autres minerais	14	- 73	- 16	- 14	175
Combustibles et pétrole brut	161	210	170	- 229	- 84
Produits pétroliers	361	537	- 995	-1.129	225
Produits d'industries de transformation	- 423	989	504	447	446
Total	**- 744**	**1.722**	**-1.991**	**1.098**	**- 196**

I-9 - INVESTISSEMENT ET ÉPARGNE

(Prix courants)

(en millions de dirhams)

	1993	1994	1995*	1996*	1997**
Épargne nationale brute	52.112	52.969	48.703	63.930	65.391
Transferts nets en capital reçus du reste du monde	200	- 31	- 49	+ 639	- 44
Besoin de financement	3.663	6.684	9.742	-	523
Total des ressources	**55.975**	**59.622**	**58.396**	**64.569**	**65.870**
Formation brute de capital fixe	56.719	57.900	60.387	62.072	66.066
Variation des stocks	- 744	+ 1.722	- 1.991	+ 1.098	- 196
Capacité de financement	-	-	-	1.399	-
Total des emplois	**55.975**	**59.622**	**58.396**	**64.569**	**65.870**

(*) Chiffres révisés.

(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de la prévision économique et du plan.

II-1 - CÉRÉALICULTURE

	1995-1996			1996-1997		
	Superficie (1000 ha)	Production (1000 Qx)	Rendement (Qx/ha)	Superficie (1000 ha)	Production (1000 Qx)	Rendement (Qx/ha)
Céréales principales						
Blé tendre	1.964	36.460	18,6	1.521	14.349	9,4
Blé dur	1.249	22.698	18,2	972	8.816	9,1
Orge	2.430	38.311	15,8	1.996	13.242	6,6
Maïs	254	2.351	9,3	341	3.745	11,0
Total	**5.897**	**99.820**	**16,9**	**4.830**	**40.152**	**8,3**
Céréales secondaires	**85**	**1.112**	**13,1**	**76**	**712**	**9,4**
dont : riz	9,2	534	58,0	8,6	320	37,2

Source : Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes. (Direction de la programmation et des affaires économiques).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

II-2 - CÉRÉALES

Commercialisation officielle

(en milliers de quintaux)

	Juin 1995 à mai 1996	Juin 1996 à mai 1997	Juin à décembre 1997
Blé tendre	503	17.364	4.087
Blé dur	458	795	132
Orge	142	1.038	44
Maïs	91	252	278
Total	**1.194**	**19.449**	**4.541**

Source : Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses.

II-3 - LÉGUMINEUSES

	1995 -1996			1996 -1997		
	Superficie (1000 ha)	Production (1000 Qx)	Rendement (Qx/ha)	Superficie (1000 ha)	Production (1000 Qx)	Rendement (Qx/ha)
Fèves	135	1.435	10,6	153	930	6,1
Pois chiches	44	293	6,7	59	399	6,8
Petits pois	30	276	9,2	38	158	4,2
Lentilles	49	359	7,3	54	267	4,9
Divers	54	370	6,9	59	381	6,5
Total	**312**	**2.733**	**8,8**	**363**	**2.135**	**5,9**

Source : Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes.
(Direction de la programmation et des affaires économiques).

II-4 - CULTURES MARAÎCHÈRES

	Oct. 1995 à Sept. 1996			Oct. 1996 à Sept. 1997		
	Superficie (1000 ha)	Production* (1000 t)	Rendement (en t/ha)	Superficie (1000 ha)	Production (1000 t)	Rendement (en t/ha)
Cultures maraîchères de saison	**216**	**3.887**	**18,0**	**212,8**	**3.763**	**17,7**
Primeurs	**19**	**745**	**39,2**	**20,5**	**775**	**37,8**
Tomates	5,5	484	88,0	5,2	490	94,2
Pommes de terre	9,5	124	13,1	10,0	127	12,7
Autres légumes	4,0	137	34,3	5,3	158	29,8
Total	**235**	**4.632**	**19,7**	**233,3**	**4.538**	**19,5**

(*) Chiffres révisés.

Source : Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes.
(Direction de la production végétale).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

II-5 - EXPORTATION DE PRIMEURS

(en milliers de tonnes)

	Oct. 1994 à Sept.1995	Oct. 1995 à Sept.1996*	Oct. 1996 à Sept.1997
Tomates	160	160	166
Pommes de terre	97	55	51
Autres légumes	32	34	40
Total	**289**	**249**	**257**

(*) Chiffres révisés.

Source : Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes. (Direction de la production végétale).

II-6 - AGRUMES

(en milliers de tonnes)

	Oct.94 à Juil.95		Oct.95 à Juil.96		Oct.96 à Juil.97	
	Production	Exportation	Production	Exportation	Production	Exportation
Oranges	657	238	961	420	759	301
Clémentines	276	137	332	158	337	172
Divers	64	26	107	47	98	41
Total	**997**	**401**	**1.400**	**625**	**1.194**	**514**

Source : Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes. (Direction de la production végétale).

II-7 - BETTERAVE À SUCRE ET PRODUCTION DE SUCRE (1)

	Superficies récoltées (ha)	Récolte (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre* (tonnes)
1995 - 1996				
Gharb	12.930	404.697	31,3	49.074
Loukkos	5.657	184.796	32,7	21.845
Tadla	16.077	898.394	55,9	102.641
Doukkala	17.573	1.044.306	59,4	123.484
Moulouya	4.568	217.368	47,6	20.389
Total	**56.805**	**2.749.561**	**48,4**	**317.433**
1996 - 1997				
Gharb	14.059	411.350	29,3	45.185
Loukkos	5.903	104.034	17,6	22.737
Tadla	18.837	901.158	47,8	114.534
Doukkala	19.112	922.447	48,3	112.000
Moulouya	4.947	275.686	55,7	32.941
Total	**62.858**	**2.614.675**	**41,6**	**327.397**

(1) Sucre brut ou raffiné produit à partir de la betterave.

(*) Chiffres du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Source : Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes. (Direction de la production végétale).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

II-8 - CANNE À SUCRE ET PRODUCTION DE SUCRE (1)

	Superficies récoltées (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre* (tonnes)
1996				
Gharb	9.953	602.441	60,5	58.308
Loukkos	3.796	267.925	70,6	23.700
Moulouya	481	28.749	59,8	5.311
Total.....	**14.230**	**899.115**	**63,2**	**87.319**
1997				
Gharb	7.380	518.852	70,3	50.676
Loukkos	3.287	207.447	63,1	18.320
Moulouya	200	17.581	87,9	8.113
Total.....	**10.867**	**743.880**	**68,5**	**77.109**

(1) Sucre brut ou raffiné produit à partir de la canne.
(*) Chiffres du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Source: Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes. (Direction de la production végétale).

II-9 - COTON BRUT

	1995-1996			1996-1997		
	Superficie (ha)	Production (Qx)	Rendement (Qx/ha)	Superficie (ha)	Production (Qx)	Rendement (Qx/ha)
Tadla	230	6.500	28,3	675	19.000	28,2
Doukkala	250	4.400	17,6	175	4.000	22,9
Gharb	800	15.000	18,8	1.310	17.800	13,6
Haouz	280	4.500	16,1	160	2.400	15,0
Total	**1.560**	**30.400**	**19,5**	**2.320**	**43.200**	**18,6**

Source: Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes. (Direction de la production végétale).

II-10 - OLEICULTURE

(en milliers de tonnes)

	Récolte fin 1995 - début 1996	Récolte fin 1996 - début 1997	Récolte fin 1997 - début 1998*
Production d'olives.....	340	800	507
Production d'huile.....	35	80	50

(*) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes. (Direction de la production végétale).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

II-11 - OLÉAGINEUX -

	1995 - 1996			1996 - 1997		
	Superficie récoltée (1000 ha)	Production (1000 Qx)	Rendement (Qx/ha)	Superficie récoltée (1000 ha)	Production (1000 Qx)	Rendement (Qx/ha)
Tournesol	100	550*	5,5	118	706*	6,0
Arachide irriguée	20	380	19	20	410	20,5

(*) Production livrée à la trituration.

Source : Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes. (Direction de la production végétale).

II-12 - VITICULTURE

	1995		1996		1997	
	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Production (tonnes)
Raisins de table	38.000	140.000	37.900	141.000	38.700	206.000
Raisins de cuve	11.000	33.800	10.500	52.000	10.600	55.600
Total	**49.000**	**173.800**	**48.400**	**193.000**	**49.300**	**261.600**

Source: Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes. (Direction de la production végétale).

II-13 - ÉLEVAGE
- Recensement du cheptel - (1)

(en milliers de têtes)

	1995	1996	1997*
Bovins	2.371	2.408	2.629
Ovins	13.389	14.536	15.385
Caprins	4.014	4.595	5.198
Total	**19.774**	**21.539**	**23.212**

(1) Il s'agit du recensement effectué en octobre-novembre.

(*) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes. (Direction de la programmation et des affaires économiques).

II-14 - VIANDE DISPONIBLE À LA CONSOMMATION

(en milliers de tonnes)

	1995	1996	1997*
Viande rouge	**299**	**245**	**285**
Bovins	122	105	110
Ovins	112	80	114
Caprins	20	22	21
Autres et abats	45	38	40
Viande blanche	**180**	**230**	**230**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'agriculture du développement rural et des pêches maritimes. (Direction de l'élevage).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

II-15 - PÊCHES MARITIMES

(en milliers de tonnes)

	1995	1996	1997
Production	**842,5**	**615,9**	**773,8**
Pêche hauturière	113,8	90,9	112,1
Pêche côtière	728,7	525,0	661,7
Consommation de produits frais	**188,3**	**169,4**	**148,2**
Transformation	**540,6**	**352,3**	**499,1**
Conserves	151,7	138,6	141,8
Sous-produits	388,9	213,7	357,3
Exportations	**237,1**	**200,4**	**200,3**
Poisson frais et congelé	28,9	30,1	34,9
Crustacés et mollusques	111,3	98,3	91,5
Conserves	68,0	61,6	61,0
Sous-produits	28,9	10,4	12,9

Sources : - Production : Office national des pêches.
- Exportations : Office des changes.

III-1 - PRINCIPAUX PRODUITS MINIERS (1)

(en milliers de tonnes)

	Production (2)			Exportation (3)		
	1995*	1996*	1997**	1995	1996*	1997**
Phosphates secs	**20.186,0**	**20.792,0**	**23.095,0**	**9.419,7**	**10.139,9**	**11.710,4**
Autres minerais non métalliques						
. Barytine	289,5	282,5	331,6	371,3	321,5	320,4
. Fluorine	105,8	95,9	103,8	110,0	94,0	120,4
. Sel	173,0	165,4	115,7	56,1	68,2	-
. Bentonite	29,3	39,7	33,4	29,7	20,1	-
Minerais métalliques						
. Zinc	153,0	152,6	171,8	171,5	178,2	187,7
. Plomb	101,6	107,6	110,5	36,9	45,7	47,5
. Fer	47,2	11,8	6,4	28,4	13,1	-
. Cuivre	36,0	37,6	36,0	40,1	40,7	40,3
. Manganèse	31,3	29,5	29,5	27,9	29,9	31,1

(*) Chiffres révisés.

(**) Chiffres provisoires.

(1) Non compris l'anthracite, classé parmis les produits énergétiques.

Source : (2) Production : Ministère de l'énergie et des mines.
(3) Exportations : Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

III-2 - INDICE DE LA PRODUCTION MINIÈRE

(base 100 en 1992)

	Pondération	1995	1996*	1997**	Variations en % 1997/1996
Indice général	**100,0**	**105,6**	**108,2**	**117,8**	**8,9**
- Phosphates	78,65	106,1	108,9	120,6	10,7
- Minerais métalliques	16,50	103,6	106,1	108,5	2,3
- Autres minerais non métalliques	4,85	104,4	104,0	104,0	-

(*) Chiffres révisés.

(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de la prévision économique et du plan.

III-3 - BALANCE ÉNERGÉTIQUE (1)

(en milliers de "tonnes équivalent pétrole" T.E.P.)

	1995*		1996*		1997**	
	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation primaire	**8.020**	**100**	**8.357**	**100**	**8.439**	**100**
- Charbon	1.633	20,4	1.999	23,9	1.937	23,0
- Produits pétroliers (2)	6.145	76,6	5.799	69,4	5.903	69,9
- Gaz naturel	19	0,2	15	0,2	23	0,3
- Electricité hydraulique et importé	223	2,8	544	6,5	576	6,8
Production locale	**542**	**100**	**734**	**100**	**687**	**100**
- Anthracite (livraisons aux centrales thermiques)	358	66,1	203	27,7	123	17,9
- Pétrole et gaz naturel	24	4,4	20	2,7	28	4,1
- Electricité hydraulique	160	29,5	511	69,6	536	78,0
Déficit énergétique	**7.478**		**7.623**		**7.752**	
- En pourcentage de la consommation globale		93,2		91,2		91,9

(*) Chiffres révisés.

(**) Chiffres provisoires.

(1) Y compris les apports extérieurs d'électricité.

(2) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

Source : Ministère de l'énergie et des mines (Direction de l'énergie).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

III-4 - PRODUCTION D'ÉNERGIE

	1995*	1996*	1997**	Variations en % 1997/1996
Production d'anthracite (1.000 t)	649,6	505,6	376,3	- 25,6
Production de pétrole brut local (1.000 t)	5,0	5,0	5,0	-
Production de gaz naturel (millions m³)	25,0	20,0	30,0	50,0
Production des raffineries (1.000 t) (1)	5.655,0	5.031,0	5.252,0	4,4
Production nette d'énergie électrique ONE (millions kWh)	10.394	10.843	11.542	6,4
dont : production concessionnelle	-	-	(1.510,0)	-

(*) Chiffres révisés.
(**) Chiffres provisoires.
(1) A l'exclusion des produits non énergétiques (bitumes et lubrifiants).
Sources : Ministère de l'énergie et des mines et Office national de l'électricité.

III-5 - PRODUCTION D'ÉNERGIE EXPRIMÉE EN TONNES ÉQUIVALENT PÉTROLE (TEP)

En milliers de T.E.P.	1996*			1997**		
	Quantités	Variations en %	Structure	Quantités	Variations en %	Structure
Production totale (1)	**8.133**	**- 6,7**	**100,0**	**8.464**	**4,1**	**100,0**
dont :						
. Produits pétroliers (2)	5.031	- 11,0	61,8	5.252	4,4	62,0
. Electricité	2.819	4,3	34,7	3.001	6,4	35,5
. Charbon	283	- 22,2	3,5	211	- 25,4	2,5

(*) Chiffres révisés.
(**) Chiffres provisoires.
(1) La production totale d'énergie a été évaluée à partir des données du Ministère de l'énergie et des mines et de l'Office national de l'électricité et sur la base d'un coefficient de conversion de 0,26 TEP par 1000 kWh pour l'électricité et 0,56 TEP par tonne pour le charbon.
(2) A l'exclusion des produits non énergétiques (bitumes et lubrifiants).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

III-6 - CONSOMMATION D'ÉNERGIE

	1995*	1996*	1997**	Variations en % 1997/1996
Produits pétroliers (1.000 t)	**6.145**	**5.799**	**5.903**	**1,8**
- Produits blancs	**3.142**	**3.160**	**3.164**	**0,1**
. Essence ordinaire	79	75	77	2,7
. Essence super	299	300	303	1,0
. Carburéacteur	231	238	241	1,3
. Gasoil	2.466	2.489	2.467	- 0,9
. Divers	67	58	76	31,0
- Gaz liquéfiés	**897**	**952**	**1.005**	**5,6**
. Butane	793	859	900	4,8
. Propane	104	93	105	12,9
- Fuel-oil	**2.106**	**1.687**	**1.734**	**2,8**
. Quantités utilisées pour la production d'éléctricité	1.183	847	843	- 0,5
. Autres	923	840	891	6,1
Charbon (1.000 t)	**2.572**	**3.083**	**2.968**	**- 3,7**
. Quantités utilisées pour la production d'éléctricité	2.376	2.281	2.344	2,8
. Autres	196	802	624	- 22,2
Gaz naturel (millions m³)	**25**	**20**	**30**	50,0
Electricité ONE (millions kWh)	**9.929**	**10.240**	**10.754**	**5,0**
dont : apports extérieurs	243	127	124	- 2,4

(*) Chiffres révisés.

(**) Chiffres provisoires.

Sources : Ministère de l'énergie et des mines (Direction de l'énergie) et Office national de l'électricité.

IV-1 - INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

(base 100 en 1992)

	Pondération	1996	1997	Variations en % 1996/1995	Variations en % 1997/1996
Ensemble des industries de transformation	**1000**	**110,5***	**115,1**	**3,2***	**4,2**
Industries alimentaires, boissons et tabacs	**249**	**113,2**	**113,1**	**3,2**	**- 0,1**
. Industries alimentaires (1)	184	113,7	114,7	2,4	0,9
. Boissons et tabacs	65	111,7	108,6	5,7	- 2,8
Industries du textile, de l'habillement et du cuir	**223**	**109,7**	**116,0**	**3,0**	**5,7**
. Produits textiles et bonneterie	113	91,4	95,9	- 1,3	4,9
. Habillement à l'exclusion des chaussures	90	130,6	139,7	6,1	7,0
. Cuir, articles et chaussures en cuir	20	118,5	122,8	10,0	3,6

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

(base 100 en 1992)

	Pondération	1996	1997	Variations en % 1996/1995	Variations en % 1997/1996
Industries chimiques et parachimiques	**218**	**112,3**	**120,2**	**3,0**	**7,0**
. Produits de la chimie et de la parachimie	151	109,7*	118,5	1,5*	8,0
. Articles en caoutchouc et en plastique	30	119,4	120,4	6,5	0,8
. Papier et carton, imprimerie	37	117,1	126,8	6,2	8,3
Industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques	**180**	**104,1**	**108,9**	**1,4**	**4,6**
. Produits de l'industrie métallique de base	22	108,6	122,3	- 1,9	12,6
. Ouvrages en métaux à l'exclusion des machines	61	100,9	103,0	-	2,1
. Machines et matériel d'équipement	20	96,3	102,2	- 10,6	6,1
. Matériel de transport	41	106,2	111,2	14,6	4,7
. Matériel électrique et électronique	34	110,3	112,5	- 0,1	2,0
. Matériel de bureau, de mesure, d'optique et d'horlogerie	2	82,0	101,7	- 12,0	24,0
Bois et matériaux de construction	**129**	**112,6**	**117,3**	**6,0**	**4,2**
. Bois et articles en bois	21	104,1	103,7	2,7	- 0,4
. Transformation des minéraux de carrière	108	114,2	119,9	6,6	5,0
Autres industries manufacturières	**1**	**118,5**	**120,1**	**- 2,2**	**1,4**

(*) Chiffres révisés.

(1) Produits des industries alimentaires (branche 10) et autres produits des industries alimentaires (branche 11).

Source : Ministère de la prévision économique et du plan.

V-1 - ENTRÉES DE TOURISTES

	1993	1994	1995	1996	1997*	Variations en % 1997/1996
I/ Touristes de nationalité étrangère	**3.068.211**	**2.427.744**	**1.678.054**	**1.801.165**	**1.963.570**	**9,0**
A. Tourisme de séjour	**2.945.700**	**2.293.744**	**1.527.877**	**1.637.972**	**1.832.122**	**11,9**
Europe	**1.413.235**	**1.298.351**	**1.237.485**	**1.334.643**	**1.504.763**	**12,7**
.France	488.679	439.493	424.378	499.730	590.034	18,1
.Espagne	267.916	212.636	199.133	196.511	218.782	11,3
.Grande Bretagne	97.233	113.904	128.916	103.082	83.096	- 19,4
.Allemagne	222.281	214.195	162.151	212.538	225.697	6,2
.Italie	120.225	103.691	101.212	91.485	122.525	33,9
.Autres	216.901	214.432	221.695	231.297	264.629	14,4
Pays arabes	**1.354.184**	**802.346**	**106.513**	**112.482**	**116.577**	**3,6**
.Maghreb	1.306.121	751.375	56.562	60.569	62.636	3,4
Amérique du Nord	**111.194**	**112.831**	**104.893**	**103.049**	**112.667**	**9,3**
.Etats-Unis	91.055	85.834	80.168	77.356	87.571	13,2
Autres pays	**67.087**	**80.216**	**78.986**	**87.798**	**98.115**	**11,8**
B. Tourisme de croisière	**122.511**	**134.000**	**150.177**	**163.193**	**131.448**	**- 19,5**
II/Ressortissants marocains résidant à l'étranger	**1.081.556**	**1.171.693**	**1.062.454**	**1.055.365**	**1.276.232**	**20,9**
Total	**4.149.767**	**3.599.437**	**2.740.508**	**2.856.530**	**3.239.802**	**13,4**

(*) Chiffres provisoires.

Source : Ministère du tourisme.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VI-1 - INDICE DU COÛT DE LA VIE (385 articles)

(base 100 en 1989)

Groupes	1996		1997													Variations en %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc.97 / Déc. 96	1997* / 1996*
Alimentation	155,0	154,7	155,1	152,6	151,0	155,2	152,6	150,6	150,0	151,1	153,3	158,0	155,0	154,9	153,3	0,1	-1,1
Habillement	142,0	143,8	144,4	145,2	145,4	146,2	146,7	147,2	147,8	148,1	148,7	149,0	149,4	150,0	147,3	4,3	3,8
Habitation	146,3	147,5	147,6	147,6	147,8	148,1	148,2	148,4	148,6	148,7	148,8	149,1	149,5	149,9	148,5	1,6	1,5
Equipement ménager	130,3	132,4	132,6	132,8	132,8	133,0	133,4	133,9	134,1	134,1	134,2	134,2	134,3	134,6	133,7	1,7	2,6
Soins médicaux	131,1	131,9	132,5	132,5	133,3	133,3	133,4	133,6	134,6	134,7	134,5	134,5	134,9	134,9	133,9	2,3	2,2
Transport et communications	138,1	139,5	139,9	140,1	140,2	140,5	140,5	145,8	145,8	145,9	147,7	147,9	146,5	146,6	144,0	5,1	4,3
Loisirs et culture	140,0	144,9	145,0	145,1	145,0	145,1	145,2	145,4	146,1	146,1	147,2	147,6	147,8	147,8	146,1	2,0	4,4
Autres biens et services	150,2	153,0	153,2	153,3	153,3	153,4	154,0	154,9	155,1	155,3	155,5	156,0	156,1	156,2	154,7	2,1	3,0
Indice général	**147,7**	**148,7**	**149,0**	**148,0**	**147,4**	**149,4**	**148,4**	**148,1**	**148,0**	**148,6**	**149,9**	**152,1**	**150,8**	**150,9**	**149,2**	**1,5**	**1,0**

(*) Moyenne annuelle.

Source : Ministère de la prévision économique et du plan.

Indice du coût de la vie par villes*

Villes	1995	1996	1997	Variations en % 1996	Variations en % 1997
Agadir	147,7	152,4	152,6	3,1	0,1
Casablanca	142,9	147,6	149,7	3,3	1,4
Fès	144,0	147,5	149,0	2,5	1,0
Kénitra	140,7	143,6	143,9	2,0	0,2
Marrakech	146,4	150,2	149,9	2,6	- 0,2
Oujda	137,2	142,0	144,4	3,5	1,7
Rabat	143,5	147,2	148,4	2,5	0,8
Tétouan	144,3	148,3	149,4	2,8	0,7
Meknès	146,2	149,9	150,9	2,5	0,7
Tanger	145,1	150,2	152,7	3,5	1,7
Laâyoune	138,3	143,6	143,5	3,8	- 0,1
Ensemble	**143,4**	**147,7**	**149,2**	**3,0**	**1,0**

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VI-2 - INDICE DES PRIX DE GROS (231 articles)

(base 100 en 1977)

Rubriques	1996		1997												Variations en %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc.97 / Déc. 96	1997* / 1996*
Secteur agricole	**369,7**	**355,5**	**353,6**	**348,6**	**346,8**	**344,7**	**347,6**	**348,1**	**349,8**	**346,0**	**349,8**	**353,5**	**358,9**	**358,7**	**350,5**	**0,9**	**- 5,2**
Céréales et légumineuses sèches	317,1	297,8	297,1	295,2	301,2	304,3	305,2	307,9	310,1	313,7	319,6	325,3	330,4	332,4	311,9	11,6	- 1,6
Cultures industrielles et oléagineuses	394,7	344,8	309,0	309,9	310,2	310,6	311,0	313,9	315,3	323,4	321,9	321,5	331,8	340,0	318,2	- 1,4	- 19,4
Cultures maraîchères	434,5	411,3	411,8	396,8	378,7	373,3	356,9	340,1	333,5	333,8	337,4	348,1	351,7	352,5	359,6	- 14,3	- 17,2
Produits de l'arboriculture et viticulture	436,0	425,2	424,6	418,1	418,4	419,3	421,1	409,5	404,9	391,6	390,4	395,2	389,1	386,8	405,8	- 9,0	- 6,9
Produits de l'élevage	254,3	251,9	245,2	238,5	248,7	231,8	243,6	269,6	263,5	247,2	250,7	248,3	248,2	248,8	248,7	- 1,2	- 2,2
Produits de la sylviculture	438,0	441,9	449,3	447,9	448,6	450,2	450,3	451,3	447,5	448,8	451,2	467,2	468,8	469,9	454,3	6,3	3,7
Produits de la pêche	511,1	532,9	589,0	582,5	545,1	562,8	580,8	543,5	590,2	583,4	600,5	602,1	634,5	612,2	585,6	14,9	14,6
Secteur industriel	**356,3**	**357,9**	**357,3**	**361,1**	**359,5**	**359,7**	**360,2**	**359,3**	**360,2**	**360,8**	**362,4**	**363,6**	**364,3**	**365,5**	**361,2**	**2,1**	**1,4**
Energie	523,0	536,7	536,7	540,2	534,4	527,9	521,9	521,9	519,2	519,2	531,3	532,0	532,0	532,3	529,1	- 0,8	1,2
Industries alimentaires	319,0	318,6	318,3	318,0	316,1	316,7	318,2	315,8	316,5	317,4	318,3	320,4	321,4	323,3	318,4	1,5	- 0,2
Habillement et textiles	259,1	257,5	258,7	260,9	259,8	260,9	260,9	260,9	260,9	260,9	260,9	260,9	260,9	260,9	260,6	1,3	0,6
Industries métallurgiques	408,0	413,0	412,8	432,1	431,4	431,4	434,1	434,7	434,5	434,5	434,7	435,2	435,2	438,3	432,4	6,1	6,0
Autres industries légères	363,4	362,0	358,4	358,4	358,8	360,8	361,0	361,2	366,0	367,1	367,2	368,2	369,1	368,4	363,7	1,8	0,1
Indice général	**361,6**	**357,0**	**355,8**	**356,1**	**354,5**	**353,8**	**355,2**	**354,9**	**356,1**	**354,9**	**357,4**	**359,6**	**362,1**	**362,8**	**356,9**	**1,6**	**- 1,3**

(*) Moyenne annuelle.

Source : Ministère de la prévision économique et du plan.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VI-3 - INDICE DES PRIX À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

(Base 100 = Juillet 1975 - Juin 1976)

	Pondération en %	Moyenne 1996	1997					Variations en % 1997/1996
			1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Moyenne	
Industries alimentaires	**46,06**	**341,3**	**343,7**	**338,3**	**338,0**	**337,9**	**339,5**	**- 0,5**
Produits des industries alimentaires	18,61	282,7	283,1	283,4	283,4	283,4	283,3	0,2
Autres produits des industries alimentaires	22,35	349,1	351,0	337,8	337,0	336,8	340,7	- 2,4
Boissons et tabacs	5,10	521,3	533,2	541,5	541,5	541,5	539,4	3,5
Habillement et textile	**13,46**	**446,3**	**444,8**	**444,8**	**444,8**	**443,1**	**444,4**	**- 0,4**
Produits textiles et bonneterie	10,34	392,8	392,8	392,8	392,8	390,6	392,3	- 0,1
Cuir et chaussures en cuir	3,12	624,0	617,3	617,3	617,3	617,3	617,3	- 1,1
Industries métallurgiques	**21,29**	**476,6**	**476,4**	**480,1**	**480,9**	**481,2**	**479,7**	**0,7**
Produits de l'industrie métallurgique de base	1,52	382,3	382,3	412,3	421,3	426,1	410,5	7,4
Ouvrages en métaux	8,23	444,9	438,2	438,2	437,8	437,8	438,0	- 1,6
Matériel d'équipement mécanique	1,71	340,1	349,0	367,6	367,6	367,6	363,0	6,7
Matériel de transport	6,84	625,6	633,2	633,2	634,0	634,0	633,6	1,3
Matériel électrique et électronique	2,99	348,8	344,2	344,1	344,1	344,1	344,1	- 1,4
Autres industries légères	**19,19**	**418,9**	**409,6**	**409,9**	**418,2**	**420,8**	**414,6**	**- 1,0**
Bois et articles en bois	3,15	414,9	408,1	408,1	413,1	413,1	410,6	- 1,0
Papier, carton et imprimerie	3,46	494,7	443,1	443,2	456,4	465,9	452,2	- 8,6
Produits issus de la transformation de minerais de carrière	3,14	551,3	549,3	549,2	575,1	580,2	563,4	2,2
Machines de bureau, instruments de précision et horlogerie	0,16	178,3	178,3	178,3	178,3	178,3	178,3	-
Produits de la chimie et de la parachimie	6,74	350,3	351,7	352,6	355,0	355,2	353,6	0,9
Articles en caoutchouc ou en plastique	1,89	392,7	401,2	401,2	401,2	401,2	401,2	2,2
Produits d'autres industries manufacturières	0,65	242,8	245,3	245,3	245,3	245,3	245,3	1,0
Indice général	**100,00**	**399,2**	**398,2**	**396,6**	**398,2**	**398,5**	**397,9**	**- 0,3**

Source : Ministère de la prévision économique et du plan.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VI-4 - INDICATEURS DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE EN MILIEU URBAIN

(Population en milliers et taux en %)

	1996	1997
Population urbaine	**14.137**	**14.525**
Population active urbaine âgée de 15 ans et plus	**4.806**	**4.992**
dont : - Population occupée	3.935	4.147
- Population en chômage	871	845
Taux brut d'activité (1)	**34,7**	**34,9**
Taux de chômage urbain	**18,1**	**16,9**
. Selon le sexe		
Hommes	16,1	15,3
Femmes	23,6	21,8
. Selon l'âge		
15 à 24 ans	32,0	29,9
25 à 34 ans	24,3	24,1
35 à 44 ans	7,3	6,1
45 ans et plus	3,5	2,9
. Selon le diplôme		
Sans diplôme	11,6	9,8
Niveau moyen	27,2	25,3
Niveau supérieur	24,3	24,3

(1) Population active urbaine (personnes disposant ou à la recherche d'un emploi) rapportée à la population urbaine totale.

Source : Ministère de la prévision économique et du plan.

VII-1 - BALANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

(en millions de dirhams)

	1995	1996*	1997**
1. Marchandises générales			
Importations C.A.F.	72.869	71.963	74.868
Exportations F.O.B.	40.240	41.356	44.652
Solde	-32.629	-30.607	-30.216
Taux de couverture (en %)	55,2	57,5	59,6
2. Transactions en admission temporaire sans paiement			
Importations	12.635	12.649	15.691
Exportations	18.449	18.656	22.502
Valeur ajoutée	5.814	6.007	6.811
3. Total des échanges avec l'étranger (1 + 2)			
Importations C.A.F.	85.504	84.612	90.559
Exportations F.O.B.	58.689	60.012	67.154
Solde	-26.815	-24.600	-23.405
Taux de couverture (en %)	68,6	70,9	74,2

(*) Chiffres révisés.

(**) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VII-2 - STRUCTURE DES ÉCHANGES DE MARCHANDISES GÉNÉRALES

Part en % par catégorie de produits	Importations		Exportations	
	1996	1997	1996	1997
Produits alimentaires, boissons et tabacs.....	15,6	13,6	31,6	29,3
Produits énergétiques et lubrifiants	15,6	16,5	1,7	1,8
Produits bruts	10,7	10,9	14,8	17,3
Demi-produits	23,4	23,7	25,7	26,4
Produits finis	34,7	35,3	26,2	25,2
. Biens d'équipement	21,4	21,1	3,2	3,2
. Biens de consommation	13,3	14,2	23,0	22,0
Total	**100**	**100**	**100**	**100**

VII-3 - IMPORTATIONS C.A.F.

(en milliers de tonnes et en millions de dirhams)

	1996*			1997**		
	Poids	Valeur		Poids	Valeur	
		Montants	Variations en %		Montants	Variations en %
Produits alimentaires, boissons et tabacs..	**3.915**	**11.222**	**- 3,5**	**3.893**	**10.149**	**- 9,6**
Produits énergétiques et lubrifiants.....	**9.833**	**11.199**	**11,4**	**10.084**	**12.338**	**10,2**
dont : huile brute de pétrole.....	(5.743)	(7.397)	(10,1)	(6.014)	(8.389)	(13,4)
Produits bruts.....	**4.116**	**7.745**	**- 14,6**	**4.580**	**8.184**	**5,7**
. d'origine animale et végétale.....	1.266	5.518	- 13,5	1.334	5.697	3,2
. d'origine minérale.....	2.850	2.227	- 17,2	3.246	2.487	11,7
Demi-produits.....	**2.871**	**16.840**	**- 5,8**	**2.854**	**17.746**	**5,4**
Produits finis.....	**368**	**24.957**	**3,0**	**394**	**26.451**	**6,0**
. Biens d'équipement.....	208	15.376	- 5,4	214	15.812	2,8
- Agricoles.....	(26)	(956)	(85,6)	(19)	(648)	(- 32,2)
- Industriels.....	(182)	(14.420)	(- 8,4)	(195)	(15.164)	(5,2)
. Biens de consommation.....	160	9.581	20,1	180	10.639	11,0
Total.....	**21.103**	**71.963**	**- 1,2**	**21.805**	**74.868**	**4,0**

(*) Chiffres révisés.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Office des changes.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VII-4 - EXPORTATIONS F.O.B.

(en milliers de tonnes et en millions de dirhams)

	1996*			1997**		
	Poids	Valeur		Poids	Valeur	
		Montants	Variations en %		Montants	Variations en %
Produits alimentaires, boissons et tabacs	**1.329**	**13.079**	**5,5**	**1.257**	**13.078**	**-**
Produits énergétiques et lubrifiants	**365**	**673**	**- 24,0**	**443**	**792**	**17,7**
Produits bruts	**12.083**	**6.122**	**8,5**	**13.830**	**7.732**	**26,3**
. d'origine animale et végétale	126	1.571	- 3,7	182	1.858	18,3
. d'origine minérale	11.957	4.551	13,4	13.648	5.874	29,1
Demi-produits	**3.927**	**10.630**	**1,5**	**4.005**	**11.780**	**10,8**
Produits finis	**111**	**10.852**	**0,1**	**117**	**11.270**	**3,9**
. Biens d'équipement	22	1.335	1,8	21	1.421	6,4
. Biens de consommation	89	9.517	- 0,2	96	9.849	3,5
Total	**17.815**	**41.356**	**2,8**	**19.652**	**44.652**	**8,0**

(*) Chiffres révisés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes.

VII-5 - IMPORTATIONS PAR PRINCIPAUX PRODUITS

(en milions de dirhams)

	1994	1995	1996*	1997**
Produits alimentaires, boissons et tabacs	**7.348**	**11.629**	**11.222**	**10.149**
Blé	1.491	3.997	4.137	3.486
Sucre	1.164	1.320	1.349	1.521
Produits laitiers	759	814	731	538
Thé	681	695	501	655
Tabacs	828	509	577	565
Maïs	425	707	893	844
Orge	89	536	48	122
Autres produits	1.911	3.051	2.986	2.418
Produits énergétiques et lubrifiants	**10.239**	**10.053**	**11.199**	**12.338**
Huile brute de pétrole	6.902	6.721	7.397	8.389
Charbon	560	817	1.172	1.186
Gazoil et fuel	1.028	722	877	747
Autres produits	1.749	1.793	1.753	2.016
Produits bruts	**7.497**	**9.067**	**7.745**	**8.184**
Huiles végétales et graines oléagineuses	1.946	2.137	2.436	2.302
Bois bruts	1.734	1.964	1.544	1.784
Fibres textiles et coton	1.428	1.587	1.350	1.532
Soufre brut	1.126	1.585	1.234	1.440
Autres produits	1.263	1.794	1.181	1.126
Demi-produits	**16.661**	**17.883**	**16.840**	**17.746**
Fils, barres, palplanches, profilés en fer ou en acier	760	778	653	654
Plats, tôles, feuillards en fer ou en acier	827	1.248	961	939
Produits chimiques, engrais, matières colorantes et désinfectants	4.302	4.534	5.000	4.801
Matières plastiques artificielles	1.943	2.297	2.132	2.315
Fils de fibres et de coton	873	814	839	908
Papiers et cartons	1.092	1.430	1.284	1.363
Fer et acier	1.166	1.784	1.313	1.594
Autres produits	5.698	4.998	4.658	5.172
Biens d'équipement	**16.980**	**16.257**	**15.376**	**15.812**
Agricoles	832	515	956	648
Industriels	16.148	15.742	14.420	15.164

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

(en milions de dirhams)

	1994	1995	1996*	1997**
Biens de consommation	**7.238**	**7.980**	**9.581**	**10.639**
Voitures de tourisme	736	659	1.559	1.657
Tissus de fibres et de coton	1.347	1.496	1.496	1.534
Ouvrages en matières plastiques	275	389	513	600
Médicaments	927	974	1.007	1.183
Papiers finis et ouvrages en papiers	426	421	513	534
Autres produits	3.527	4.041	4.493	5.131
Total	**65.963**	**72.869**	**71.963**	**74.868**

(*) Chiffres révisés.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Office des changes.

VII-6 - EXPORTATIONS PAR PRINCIPAUX PRODUITS

(en milions de dirhams)

	1994	1995	1996*	1997**
Produits alimentaires, boissons et tabacs	**10.352**	**12.393**	**13.079**	**13.078**
Agrumes	1.383	1.716	2.700	2.375
Primeurs	1.044	1.421	1.274	1.491
Poissons en conserve	1.440	1.542	1.535	1.663
Poissons frais	742	762	811	969
Crustacés, mollusques et coquillages	3.521	4.310	4.110	3.842
Conserves de légumes et de fruits	977	1.308	1.346	1.396
Autres produits	1.245	1.334	1.303	1.342
Produits énergétiques et lubrifiants	**770**	**886**	**673**	**792**
Produits bruts d'origine animale et végétale	**1.429**	**1.631**	**1.571**	**1.858**
Pâte à papier	504	569	285	409
Plantes et fleurs	283	300	300	266
Agar-agar	144	152	167	170
Huile d'olives	5	117	409	501
Autres produits	493	493	410	512
Produits bruts d'origine minérale	**4.005**	**4.014**	**4.551**	**5.874**
Phosphates	2.515	2.426	3.030	4.136
Autres produits	1.490	1.588	1.521	1.738
Demi-produits	**9.105**	**10.472**	**10.630**	**11.780**
Acide phosphorique	3.937	4.699	4.598	5.723
Engrais naturels et chimiques	2.489	3.076	3.321	3.356
Plomb et argent bruts	517	608	646	716
Fils de fibres et de coton	505	484	340	287
Autres produits	1.657	1.605	1.725	1.698
Biens d'équipement	**1.296**	**1.312**	**1.335**	**1.421**
Biens de consommation	**9.589**	**9.532**	**9.517**	**9.849**
Vêtements confectionnés	3.804	3.640	3.412	3.322
Articles de bonneterie	2.708	2.856	3.046	3.238
Tapis	301	289	247	238
Chaussures	562	607	635	741
Tissus de fibres et de coton	282	313	292	349
Autres produits	1.932	1.827	1.885	1.961
Total	**36.546**	**40.240**	**41.356**	**44.652**

(*) Chiffres révisés.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VII-7 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉCHANGES

(en millions de dirhams)

	Importations C.A.F.		Exportations F.O.B.		Soldes	
	1996*	1997**	1996*	1997**	1996*	1997**
EUROPE	**44.433**	**44.728**	**27.391**	**29.306**	**-17.042**	**-15.422**
Union européenne	**38.953**	**38.975**	**25.407**	**27.076**	**-13.546**	**-11.899**
France	15.003	15.528	11.699	12.001	- 3.304	- 3.527
Espagne	6.306	6.749	4.089	4.803	- 2.217	- 1.946
Allemagne	4.375	3.751	1.614	1.538	- 2.761	- 2.213
Italie	5.148	4.580	2.607	2.852	- 2.541	- 1.728
Royaume-Uni	2.022	2.099	1.600	1.718	- 422	- 381
Pays-Bas	1.428	1.635	1.111	1.207	- 317	- 428
U.E. Belgo-luxembourgeoise	1.626	1.573	1.457	1.511	- 169	- 62
Autres pays de l' U.E.	3.045	3.060	1.230	1.446	- 1.815	- 1.614
Autres	**5.480**	**5.753**	**1.984**	**2.230**	**- 3.496**	**- 3.523**
ASIE	**10.383**	**13.051**	**7.728**	**8.554**	**- 2.655**	**- 4.497**
Pays arabes du Moyen-Orient	4.655	6.558	965	971	- 3.690	- 5.587
Japon	1.328	1.982	2.874	2.470	+ 1.546	+ 488
Inde	456	348	2.608	3.796	+ 2.152	+ 3.448
Chine	1.270	1.742	145	435	- 1.125	- 1.307
Autres	2.674	2.421	1.136	882	- 1.538	- 1.539
AMÉRIQUE	**10.833**	**10.672**	**2.756**	**3.120**	**- 8.077**	**- 7.552**
Etats-Unis	5.336	4.888	1.432	1.570	- 3.904	- 3.318
Canada	1.564	1.607	324	290	- 1.240	- 1.317
Brésil	2.170	1.961	247	398	- 1.923	- 1.563
Mexique	118	125	495	559	+ 377	+ 434
Autres	1.645	2.091	258	303	- 1.387	- 1.788
AFRIQUE	**5.767**	**5.980**	**3.141**	**3.126**	**- 2.626**	**- 2.854**
Pays de L'U.M.A.	**2.475**	**1.772**	**1.996**	**1.751**	**- 479**	**- 21**
Libye	1.213	310	1.092	1.242	- 121	+ 932
Algérie	891	1.092	309	32	- 582	- 1.060
Tunisie	368	364	517	381	+ 149	+ 17
Mauritanie	3	6	78	96	+ 75	+ 90
Autres pays arabes	**123**	**153**	**35**	**116**	**- 88**	**- 37**
Autres	**3.169**	**4.055**	**1.110**	**1.259**	**- 2.059**	**- 2.796**
OCÉANIE	**547**	**437**	**340**	**546**	**- 207**	**+ 109**
Total	**71.963**	**74.868**	**41.356**	**44.652**	**-30.607**	**-30.216**

(*) Chiffres révisés.
(**) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

VIII-1 - BALANCE DES PAIEMENTS AVEC L'ÉTRANGER

(en millions de dirhams)

	1996*			1997**		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES	**109.206,9**	**108.447,3**	**+ 759,6**	**113.864,2**	**114.748,6**	**- 884,4**
Biens	**60.019,1**	**79.142,6**	**-19.123,5**	**67.060,3**	**84.819,5**	**-17.759,2**
- Marchandises générales	41.259,6	66.419,7	- 25.160,1	44.362,5	69.046,4	- 24.683,9
- Biens importés sans paiement et réexportés après transformation	18.656,4	12.649,2	+ 6.007,2	22.501,8	15.691,4	+ 6.810,4
- Achats de biens dans les ports	103,1	73,7	+ 29,4	196,0	81,7	+ 114,3
Services	**24.437,5**	**15.533,3**	**+ 8.904,2**	**23.401,5**	**16.374,7**	**+ 7.026,8**
- Transports	3.621,7	5.213,3	- 1.591,6	3.927,6	5.415,0	- 1.487,4
- Voyages	14.761,7	2.615,6	+ 12.146,1	13.824,0	2.999,7	+ 10.824,3
- Services de communication	431,9	147,8	+ 284,1	851,8	260,3	+ 591,5
- Services d'assurances	376,8	368,7	+ 8,1	289,7	381,6	- 91,9
- Redevances et droits de licence	43,5	1.158,4	- 1.114,9	37,7	1.171,1	- 1.133,4
- Autres services aux entreprises	2.393,1	1.838,6	+ 554,5	1.886,4	1.792,6	+ 93,8
- Services fournis ou reçus par les administrations publiques NCA	2.808,8	4.190,9	- 1.382,1	2.584,3	4.354,4	- 1.770,1
Revenus	**1.647,0**	**13.053,1**	**-11.406,1**	**1.642,0**	**12.786,5**	**-11.144,5**
- Revenus des investissements privés	106,5	1.123,6	- 1.017,1	46,1	1.672,5	- 1.626,4
- Revenus des investissements et des emprunts publics	1.540,5	11.929,5	- 10.389,0	1.595,9	11.114,0	- 9.518,1
Transferts courants	**23.103,3**	**718,3**	**+22.385,0**	**21.760,4**	**767,9**	**+20.992,5**
- Publics	813,3	378,7	+ 434,6	775,5	322,6	+ 452,9
- Privés	22.290,0	339,6	+ 21.950,4	20.984,9	445,3	+ 20.539,6
B. COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	**20.519,6**	**20.389,4**	**+ 130,2**	**25.657,1**	**21.207,0**	**+ 4.450,1**
1. Capital	**680,7**	**41,4**	**+ 639,3**	**4,4**	**47,9**	**- 43,5**
Transfert de capital	680,7	41,4	+ 639,3	4,4	47,9	- 43,5
2. Opérations financières	**19.838,9**	**20.348,0**	**- 509,1**	**25.652,7**	**21.159,1**	**+ 4.493,6**
Secteur privé	**5.412,5**	**3.065,2**	**+ 2.347,3**	**15.465,9**	**2.719,1**	**+12.746,8**
- Crédits commerciaux	-	1.652,2	- 1.652,2	3.192,2	1.517,2	+ 1.675,0
- Prêts et investissements	4.912,4	1.413,0	+ 3.499,4	12.273,7	1.201,9	+ 11.071,8
- Autres capitaux privés	500,1	-	+ 500,1	-	-	-
Secteur public	**14.224,3**	**17.178,9**	**- 2.954,6**	**9.613,6**	**18.440,0**	**- 8.826,4**
- Crédits commerciaux	5.815,0	9.873,5	- 4.058,5	3.408,7	10.585,2	- 7.176,5
- Prêts	8.409,3	6.891,7	+ 1.517,6	6.204,9	7.825,3	- 1.620,4
- Opérations avec le F.M.I.	-	413,7	- 413,7	-	29,5	- 29,5
Autres	**202,1**	**103,9**	**+ 98,2**	**573,2**	**-**	**+ 573,2**
C. ÉCART STATISTIQUE	**1.654,2**	**-**	**+ 1.654,2**	**1.704,3**	**-**	**+ 1.704,3**
TOTAL	**131.380,7**	**128.836,7**	**+ 2.544,0**	**141.225,6**	**135.955,6**	**+ 5.270,0**

NCA : non compris ailleurs.
(*) Données rectifiées.
(**) Chiffres provisoires.
Source : Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

IX-1 - COURS, EXPRIMÉS EN DIRHAMS, DES PRINCIPALES DEVISES COTÉES PAR BANK AL-MAGHRIB (1)

- Cours du virement -

	Fin déc. 1996		Fin mars 1997		Fin juin 1997		Fin sept. 1997		Fin déc. 1997	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	1,67520	1,68530	1,64730	1,65720	1,62000	1,62970	1,62250	1,63220	1,61630	1,62600
1 dollar E.U.	8,7731	8,8259	9,2918	9,3477	9,5257	9,5829	9,6318	9,6897	9,6850	9,7432
1 dollar canadien	6,4026	6,4411	6,7339	6,7744	6,9216	6,9632	6,9733	7,0152	6,7538	6,7944
1 livre sterling	14,901	14,990	15,175	15,266	15,869	15,964	15,529	15,622	16,024	16,120
1 mark allemand	5,6473	5,6813	5,5495	5,5828	5,4632	5,4961	5,4496	5,4823	5,4081	5,4406
1 florin hollandais	5,0318	5,0621	4,9336	4,9632	4,8536	4,8828	4,8386	4,8676	4,7985	4,8274
100 francs belges	27,414	27,578	26,895	27,057	26,478	26,637	26,407	26,566	26,218	26,376
1 franc suisse	6,4998	6,5388	6,4193	6,4579	6,5295	6,5687	6,6236	6,6634	6,6565	6,6965
1000 lires italiennes	5,7369	5,7713	5,5548	5,5881	5,5967	5,6304	5,5739	5,6074	5,5030	5,5360
100 pesetas espagnoles	6,6991	6,7394	6,5554	6,5948	6,4650	6,5038	6,4533	6,4920	6,3875	6,4259
100 yens japonais	7,5414	7,5867	7,5263	7,5715	8,3249	8,3750	7,9611	8,0089	7,4399	7,4846
1 écu	10,896	10,961	10,787	10,852	10,727	10,792	10,682	10,746	10,691	10,755

(1) Bank Al-Maghrib cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes : couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, shilling autrichien, escudo portugais, mark finlandais, dinar tunisien, dinar koweitien, rial saoudien, dirham des Emirats Arabes Unis, dinar libyen, dinar algérien et ouguiya mauritanienne.

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

X-1 - SITUATION DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU TRÉSOR

(en millions de dirhams)

	Exercice budgétaire Juillet 95 - Juin 96	Exercice budgétaire Juillet 96 - Juin 97
I. RESSOURCES ORDINAIRES	**71.233**	**79.747**
Recettes fiscales	**63.052**	**67.903**
Impôts directs	18.133	20.075
Droits de douane	11.567	11.956
Impôts indirects	30.154	32.394
Enregistrement et timbre	3.198	3.478
Recettes non fiscales	**8.181**	**11.844**
Monopoles et exploitations	3.009	3.490
Revenus du domaine	150	138
Autres recettes	3.352	3.658
Privatisation	1.670	4.558
II. CHARGES	**86.324**	**85.792**
Dépenses ordinaires	**65.052**	**67.433**
Intérêts de la dette publique	17.485	17.070
. intérieure	(9.142)	(9.364)
. extérieure	(8.343)	(7.706)
Fonctionnement	43.794	47.163
dont : dépenses de personnel	(31.647)	(34.182)
Subventions des prix	3.773	3.200
SOLDE ORDINAIRE	**+ 6.181**	**+ 12.314**
Dépenses d'investissement	**21.272**	**18.359**
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	**- 15.091**	**- 6.045**
En % du P.I.B.	(5,0)	(1,9)
III. VARIATION DES ARRIERES	**893**	**675**
BESOIN DE FINANCEMENT (I-II+III)	**- 14.198**	**- 5.370**
FINANCEMENT NET	**14.198**	**5.370**
Financement extérieur	**- 148**	**- 4.632**
Dons	-	-
Emprunts extérieurs	9.056	5.566
Amortissements	- 9.204	- 10.198
F.M.I.	**- 487**	**- 318**
Financement intérieur	**14.833**	**10.320**
Emprunts intérieurs nets	6.738	6.777
Financement monétaire	4.312	1.274
- Bank Al-Maghrib	(7.048)	(-2.952)
- Banques	(-3.478)	(2.469)
- Dépôts au Trésor et au C.C.P	(742)	(1.757)
Autres	3.783	2.269

Source : Ministère de l'économie et des finances.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

X-2 - ÉVOLUTION DES RECETTES ORDINAIRES DU TRÉSOR

	Exercice budgétaire Juillet 95 - Juin 96	Exercice budgétaire Juillet 96 - Juin 97	Variations en %
RECETTES FISCALES	**63.052**	**67.903**	**7,7**
Impôts directs	**18.133**	**20.075**	**10,7**
Impôt sur les sociétés	6.246	7.316	17,1
Impôt général sur le revenu	8.082	8.959	10,9
Taxe sur le produit des placements à revenu fixe	1.610	1.857	15,3
Taxe sur le produit des actions	230	330	43,5
Taxe sur les profits immobiliers	410	477	16,3
Participation à la solidarité nationale	685	394	- 42,5
Autres	870	742	- 14,7
Droits de douane	**11.567**	**11.956**	**3,4**
Droits d'importation	5.418	6.108	12,7
Prélèvement fiscal à l'importation	6.114	5.823	- 4,8
Autres	35	25	- 28,6
Impôts indirects	**30.154**	**32.394**	**7,4**
Taxe sur la valeur ajoutée	16.337	18.105	10,8
- Intérieure	(7.168)	(7.759)	8,2
- Importation	(9.169)	(10.346)	12,8
Taxes intérieures de consommation	13.817	14.289	3,4
- Produits énergétiques	(8.105)	(8.835)	9,0
- Tabacs	(4.687)	(4.473)	- 4,6
- Autres	(1.025)	(.981)	- 4,3
Enregistrement et timbre	**3.198**	**3.478**	**8,8**
RECETTES NON FISCALES	**8.181**	**11.844**	**44,8**
Monopoles	3.009	3.490	16,0
Domaines	150	138	- 8,0
Autres recettes	3.352	3.658	9,1
Privatisation	1.670	4.558	172,9
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	**71.233**	**79.747**	**12,0**

Source : Ministère de l'économie et des finances.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

X-3 - PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL

(en millions de dirhams)

	Loi de finances 1996 - 97	Loi de finances 1997 - 98
Dépenses de fonctionnement	**50.605**	**57.577**
Dépenses de personnel	33.343	37.708
Matériel et interventions	9.522	10.311
Charges communes	6.100	6.988
dont : subventions des prix	(3.000)	(3.200)
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	1.640	2.570
Dépenses de la dette	**32.629**	**32.513**
Dette intérieure	15.815	16.163
Dette extérieure	16.814	16.350
Dépenses d'équipement	**15.129**	**16.642**
Dépenses totales	**98.363**	**106.732**

Source : Ministère de l'économie et des finances.

X-4 - PRÉVISIONS DE RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

(en millions de dirhams)

	Loi de finances 1996 - 97	Loi de finances 1997 - 98
Recettes fiscales	**61.667**	**70.079**
- Impôts directs	19.380	21.739
- Droits de douane	10.767	13.445
- Impôts indirects	27.611	30.843
dont : produits pétroliers	(8.417)	(9.391)
- Enregistrement et timbre	3.909	4.052
Recettes non fiscales	**12.583**	**11.729**
- Revenus du domaine	386	228
- Monopoles et exploitations	4.222	4.166
- Produits divers	2.965	2.875
- Recettes en atténuation de dépenses	10	460
- Privatisation	5.000	4.000
Recettes d'emprunt	**14.300**	**13.000**
- Extérieures	6.800	5.000
- Intérieures	7.500	8.000
Recettes totales	**88.550**	**94.808**

Source : Ministère de l'économie et des finances.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XI-1 - ÉVOLUTION DE LA LIQUIDITÉ BANCAIRE

(en millions de dirhams)	Déc-96	Variatons mensuelles 1997 (1)											
	Encours	Janv./déc.	Fév./Janv.	Mars/Fév.	Avril/mars	Mai/avril	Juin/mai	Juil./juin	Août/juil.	Sept./août	Oct./sept.	Nov./oct.	Déc./nov.
Monnaie "Banque centrale"	**58.307**	**- 1.816**	**+ 1.570**	**- 180**	**- 873**	**- 41**	**- 1.146**	**+ 987**	**- 3.922**	**+ 617**	**+ 539**	**+ 1.496**	**- 1.092**
- Billets et monnaies	47.853	- 1.024	+ 51	+ 607	- 1.619	+ 394	+ 329	- 1.652	- 1.846	+ 683	+ 675	+ 463	+ 308
- Dépôts	1.795	+ 12	+ 71	+ 53	- 43	+ 145	+ 1	+ 87	- 507	- 213	+ 58	- 11	- 36
- Comptes des banques et duTrésor	8.550	- 812	+1.389	- 841	+ 806	- 606	- 1.437	+2.583	- 1.614	+ 185	- 216	+1.012	- 1.337
- Autres	109	+ 8	+ 59	+ 1	- 17	+ 26	- 39	- 31	+ 45	- 38	+ 22	+ 32	- 27
Avoirs nets de change de Bank Al-Maghrib	**35.224**	**+ 390**	**+ 213**	**- 6**	**- 949**	**+ 1.234**	**+ 3.067**	**+ 247**	**+ 483**	**+ 1.760**	**- 1.142**	**- 1.210**	**+ 812**
Concours directs de Bank Al-Maghrib au Trésor	**18.125**	**+ 72**	**- 689**	**+ 603**	**- 175**	**- 503**	**+ 297**	**- 1.189**	**+ 1.818**	**- 1.488**	**- 157**	**+ 1.050**	**+ 331**
Créances diverses de Bank Al-MAghrib	**7.635**	**+ 384**	**+ 82**	**- 89**	**+ 340**	**- 321**	**+ 39**	**+ 400**	**- 435**	**- 580**	**+ 244**	**- 32**	**+ 23**
Autres facteurs	**- 5.826**	**+ 424**	**- 782**	**+ 175**	**+ 746**	**- 138**	**- 56**	**+ 204**	**- 531**	**+ 105**	**+ 132**	**+ 33**	**- 311**
Total	**3.149**	**- 546**	**+ 394**	**+ 503**	**- 911**	**+ 231**	**+ 2.201**	**+ 649**	**- 2.587**	**+ 414**	**- 384**	**+ 1.337**	**- 237**
Recours des banques à Bank Al-Maghrib (2)	**3.149**	**+ 546**	**- 394**	**- 503**	**+ 911**	**- 231**	**- 2.201**	**- 649**	**+ 2.587**	**- 414**	**+ 384**	**- 1.337**	**+ 237**
- Appels d'offres	2.950	+ 743	- 464	- 450	+ 682	- 148	- 2.328	- 356	+2.000	+ 71	+ 36	- 1.075	+ 210
- Pensions à 5 jours	189	- 189	+ 37	- 22	+ 221	- 72	+ 128	- 294	+ 586	- 486	+ 351	- 264	+ 28
- Pensions à 24 heures	10	- 8	+ 33	- 31	+ 8	- 11	- 1	+ 1	+ 1	+ 1	- 3	+ 2	- 1

(1) Les variations mensuelles sont calculées à partir des encours mensuels, représentant la moyenne des fins de semaines.
Le signe positif indique un effet expansif sur les trésoreries bancaires et le signe négatif une incidence restrictive.

(2) Le signe (-) équivaut à une diminution des recours des banques à Bank Al-Maghrib et le signe (+) à leur augmentation.

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XI-2 - INTERVENTIONS DE BANK AL-MAGHRIB SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

(en millions de dirhams)

En moyenne quotidienne de la semaine	Appels d'offres	Pensions à 5 jours	Pensions à 24 heures	Total
2 au 7 janvier 1997	2.800	-	58	2.858
8 au 14 janvier	3.630	763	9	4.402
15 au 21 janvier	4.225	120	3	4.348
22 au 28 janvier	3.995	-	1	3.996
29 janvier au 4 février	3.390	-	2	3.392
5 au 11 février	2.930	-	4	2.934
12 au 18 février	3.740	61	-	3.801
19 au 25 février	2.946	-	63	3.009
26 février au 4 mars	3.300	44	1	3.345
5 au 11 mars	3.770	45	8	3.823
12 au 18 mars	3.629	-	2	3.631
19 au 25 mars	1.920	-	2	1.922
26 mars au 1er avril	1.855	-	1	1.856
2 au 8 avril	2.065	-	112	2.177
9 au 15 avril	4.560	-	19	4.579
16 au 22 avril	3.305	276	112	3.693
23 au 29 avril	3.915	486	73	4.474
30 avril au 6 mai	3.575	419	28	4.022
7 au 13 mai	3.750	286	15	4.051
14 au 20 mai	3.800	-	-	3.800
21 au 27 mai	2.975	-	32	3.007
28 mai au 3 juin	2.465	-	4	2.469
4 au 10 juin	2.010	839	1	2.850
11 au 17 juin	1.635	-	1	1.636
18 au 24 juin	295	-	-	295
25 juin au 1er juillet	-	-	7	7
2 au 9 juillet	-	-	3	3
10 au 15 juillet	-	-	-	-
16 au 22 juillet	715	-	3	718
23 au 29 juillet	1.800	-	1	1.801
30 juillet au 5 août	865	-	3	868
6 au 12 août	2.500	1.213	58	3.771
13 au 20 août	3.850	917	28	4.795
21 au 26 août	3.100	-	5	3.105
27 août au 2 septembre	2.820	-	-	2.820
3 au 9 septembre	3.000	-	8	3.008
10 au 16 septembre	2.820	286	10	3.116
17 au 23 septembre	2.500	-	3	2.503
24 au 30 septembre	2.480	-	5	2.485
1er au 7 octobre	2.235	1.000	19	3.254
8 au 14 octobre	3.509	450	7	3.966
15 au 21 octobre	3.475	161	-	3.636
22 au 28 octobre	3.000	-	1	3.001
29 octobre au 4 novembre	1.460	-	1	1.461
5 au 11 novembre	1.200	143	11	1.354
12 au 18 novembre	3.010	357	1	3.368
19 au 25 novembre	800	179	4	983
26 novembre au 2 décembre	1.635	-	1	1.636
3 au 9 décembre	2.825	615	20	3.460
10 au 16 décembre	2.910	-	1	2.911
17 au 23 décembre	1.100	-	12	1.112
24 au 30 décembre	650	-	2	652
31 décembre 97	1.200	-	9	1.209
Moyenne	**2.489**	**163**	**15**	**2.667**

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XI-3 - TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
(taux annuels en pourcentage)

Année 1997	Taux d'intervention de Bank Al-Maghrib				Taux du marché interbancaire (2)	
	à 7 jours (Appels d'offres)	à 5 jours	à 24 heures	Taux moyen pondéré (1)	Moyenne mensuelle	Fin de mois
Janvier	6,5	8	12	6,59	7,09	6,52
Février	6,5	8	12	6,54	6,68	6,52
Mars	6,5	8	12	6,51	6,33	6,09
Avril	6,5	8	12	6,68	7,28	8,16
Mai	6,5	8	12	6,58	7,16	6,42
Juin	6,5	8	12	7,3	6,29	5,5
Juillet	6,5	8	12	6,85	5,68	6,09
Août	6,5	8	12	6,7	7	6,57
Septembre	6,5	8	12	6,54	6,67	6,96
Octobre	6,5	8	12	6,68	7,18	6,04
Novembre	6,5	8	12	6,64	6,52	7,07
Décembre	6,5	8	12	6,58	6,69	6,74

(1) Taux moyen pondéré des taux appliqués aux avances à 7 jours, à 5 jours et à 24 heures.
(2) Taux moyens pondérés.
Source : Bank Al-Maghrib.

XI-4 - TAUX D'INTÉRÊT CRÉDITEURS
(taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Déc. 1996	Déc. 1997
1. Dépôts chez les banques		
Comptes à vue	non rémunérés	non rémunérés
Comptes sur carnets	7 (minimum)	7 (minimum) (1)
Autres comptes	Taux libre	Taux libre
2. Comptes sur livrets auprès de la Caisse d'épargne nationale	8	8 (2)
3. Bons du Trésor à 6 mois émis dans le public	8,5	7,5 (3)
4. Bons à 2 ans réservés aux Marocains résidant à l'étranger	9,5	8,5
5. Bons à 5 ans (Emploi des comptes capital)	9	9

(1) Le taux de rémunération des dépôts en comptes sur carnets a été ramené à 6% minimum à compter du 2 janvier 1998.
(2) Le taux de rémunération des dépôts en comptes sur livrets de la Caisse d'épargne nationale a été ramené à 6,25% à partir de janvier 1998. Il est désormais égal au taux moyen des bons du Trésor à 5 ans émis par adjudication au cours du semestre précédent minoré de 2,5 points.
(3) Le taux d'intérêt offert sur les bons sur formules à 6 mois a été ramené à 7% puis à 6,5% respectivement le 2 janvier et le 1er avril 1998.
Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XI-5 - TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ DES COMPTES ET BONS À ÉCHÉANCE FIXE
(taux annuels en pourcentage)

Année 1997	TMP* des dépôts à 6 mois	TMP* des dépôts à 12 mois	TMP* des dépôts à 6 et 12 mois
Janvier	7,65	8,70	8,21
Février	7,67	8,70	8,23
Mars	7,65	8,67	8,15
Avril	7,54	8,66	8,1
Mai	7,63	8,63	8,14
Juin	7,51	8,57	8,14
Juillet	7,41	8,59	8,06
Août	7,62	8,77	8,46
Septembre	7,6	8,74	8,35
Octobre	7,27	8,16	7,81
Novembre	7,17	8,03	7,64
Décembre	7,13	7,98	7,62

(*) Taux moyen pondéré.

Source : Bank Al-Maghrib.

XI-6 - TAUX DES BONS DU TRÉSOR ÉMIS DANS LE CADRE DES EMPRUNTS NATIONAUX
(taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur	
	Déc. 1996	Déc. 1997
Emprunts nationaux		
- 1 an	9	7,5 (1)
- 3 ans	9,5	8 (1)
- 5 ans	10	8,5 (1)

(1) Taux offerts sur les émissions effectuées en décembre 1997 et ayant pour date de jouissance le 5 janvier 1998. Ces taux ont été réduits de 0,5 point à compter du 2 avril 1998.

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XI-7 - TAUX D'INTÉRÊT OFFERTS SUR LES TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES

(taux annuels en pourcentage)

	1996	1997
Certificats de dépôt		
à 10 jours	-	-
De plus de 10 jours à 3 mois non inclus	7	6 à 8
De 3 mois à 6 mois non inclus	-	7,125 à 7,15
De 6 mois à 12 mois non inclus	7 à 9	7,35 à 9
De 12 mois à 18 mois non inclus	8,5	7,75 à 8,75
De 18 mois à 2 ans non inclus	-	8 à 9
De 2 ans à 3 ans non inclus	9,5	8,1 à 9,5
De 3 ans à 5 ans non inclus	9,75	8,35 à 9,75
De 5 ans à 7 ans non inclus	-	8,85 à 10
à 7 ans	10	10
Bons de sociétés de financement		
De plus de 2 ans à 3 ans non inclus	9,5	8,46 à 9,5
De 3 ans à 5 ans non inclus	9,75 à 10	8,5 à 10
De 5 ans à 7 ans non inclus	10,25	9 à 10,25
à 7 ans	-	9,2 à 9,25
Billets de trésorerie		
à 10 jours	-	-
De plus de 10 jours à 3 mois non inclus	-	-
De 3 mois à 6 mois non inclus	-	-
De 6 mois à 1 an non inclus	-	-
à 1 an	-	9,75

Source : Bank Al-Maghrib.

XI-8 - TAUX DES BONS ET OBLIGATIONS ÉMIS SUR LE MARCHÉ OBLIGATAIRE

(taux annuels en pourcentage)

	1996	1997
Bons et obligations émis par certains établissements financiers et non financiers		
- 5 ans	10	-
- 7 ans	10	-
- 8 ans	10	-
- 10 ans	10,25	10
- 15 ans	-	10,5

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XI-9 - TAUX DE BASE BANCAIRES AFFICHÉS PAR LES PRINCIPALES BANQUES
(taux annuels en pourcentage)

Taux de base bancaires	1997	
	Janvier - Septembre	Octobre - Décembre
- Crédits à l'exportation	8,5	8
- Autres crédits à court terme	9,75	9,25
- Crédits à moyen terme	10	9,5
- Crédits à long terme	10,75	10,25

XI-10 - TAUX DÉBITEURS
(taux annuels en pourcentage)

Année 1997	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Crédits à l'exportation	8	13	8	13	8	11,5	8	11,5
Autres crédits à court terme	8,25	13,75	8,25	13,75	8,25	13,75	8	13,75
Crédits à moyen terme (PME/PMI)	9	13,25	9	13,25	9	13,25	9	13,25
Autres crédits à moyen terme	9	13,75	9	13,75	9	13,75	9	13,75
Crédits à long terme	9	13,75	9	13,75	9	13,75	9	13,75

Source : Bank Al-Maghrib.

XII-1 - LES AGRÉGATS DE MONNAIE

(en millions de dirhams)

Composantes	Fin décembre 1996			Fin décembre 1997		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
		Montants	%		Montants	%
Monnaie fiduciaire	46.447	3.294	7,6	48.662	2.215	4,8
Monnaie scripturale	84.346	3.018	3,7	92.198	7.852	9,3
Total M1	**130.793**	**6.312**	**5,1**	**140.860**	**10.067**	**7,7**
Placements à vue (M2 - M1)	23.466	2.187	10,3	25.983	2.517	10,7
Total M2	**154.259**	**8.499**	**5,8**	**166.843**	**12.584**	**8,2**
Placements à terme (M3 - M2)	57.284	4.790	9,1	64.121	6.837	11,9
Total M3	**211.543**	**13.289**	**6,7**	**230.964**	**19.421**	**9,2**

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XII-2 - LES AGRÉGATS DE PLACEMENTS LIQUIDES

(en millions de dirhams)

Composantes	Fin décembre 1996			Fin décembre 1997		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
		Montants	%		Montants	%
PL 1	23.859	1.028	4,5	20.011	- 3.848	- 16,1
PL 2	220	220	-	2.708	2.488	1.130,9
PL 3	1.696	1.684	14.033,3	3.057	1.361	80,2
Total PL	**25.775**	**2.932**	**12,8**	**25.776**	**1**	**-**

Source : Bank Al-Maghrib.

XII-3 - ÉVOLUTION MENSUELLE DE L'AGRÉGAT M1

(en millions de dirhams)

Composantes	1996	1997											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	46.447	47.153	46.623	46.048	47.715	47.126	47.251	49.736	50.419	49.050	48.997	48.592	48.662
Monnaie scripturale	84.346	84.126	85.013	86.668	85.880	84.439	91.232	88.421	87.929	88.262	88.807	89.249	92.198
Total M1	**130.793**	**131.279**	**131.636**	**132.716**	**133.595**	**131.565**	**138.483**	**138.157**	**138.348**	**137.312**	**137.804**	**137.841**	**140.860**

Source : Bank Al-Maghrib.

XII-4 - ÉVOLUTION MENSUELLE DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

(en millions de dirhams)

Composantes	1996	1997											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Billets en circulation	47.953	48.321	48.051	47.714	49.241	48.728	48.821	51.209	52.183	50.782	50.415	50.124	50.245
Monnaies divisionnaires	750	758	762	763	763	766	767	776	788	796	801	809	817
Sous-total	**48.703**	**49.079**	**48.813**	**48.477**	**50.004**	**49.494**	**49.588**	**51.985**	**52.971**	**51.578**	**51.216**	**50.933**	**51.062**
à déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics	*2.256*	*1.926*	*2.190*	*2.429*	*2.289*	*2.368*	*2.337*	*2.249*	*2.552*	*2.528*	*2.219*	*2.341*	*2.400*
Total de la monnaie fiduciaire	**46.447**	**47.153**	**46.623**	**46.048**	**47.715**	**47.126**	**47.251**	**49.736**	**50.419**	**49.050**	**48.997**	**48.592**	**48.662**

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XII-5 - ÉVOLUTION MENSUELLE DE LA MONNAIE SCRIPTURALE

(en millions de dirhams)

Composantes	1996	1997											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie scripturale													
Comptes créditeurs à vue auprès de l'Institut d'émission	1.882	1.816	1.653	1.763	1.740	1.518	1.603	1.493	2.197	2.141	2.190	2.091	2.127
Comptes créditeurs à vue auprès des banques	74.432	73.430	74.368	75.878	75.135	75.727	80.465	78.662	78.485	78.898	78.275	78.763	81.998
Total des dépôts à vue auprès du système bancaire	**76.314**	**75.246**	**76.021**	**77.641**	**76.875**	**77.245**	**82.068**	**80.155**	**80.682**	**81.039**	**80.465**	**80.854**	**84.125**
Comptes créditeurs à vue auprès des chèques postaux	1.721	1.772	1.793	1.823	1.751	1.824	1.913	1.887	1.911	1.914	1.903	1.960	1.871
Comptes créditeurs à vue auprès du Trésor	6.311	7.108	7.199	7.204	7.254	5.370	7.251	6.379	5.336	5.309	6.439	6.435	6.202
Total des dépôts au Trésor et aux Chèques postaux	**8.032**	**8.880**	**8.992**	**9.027**	**9.005**	**7.194**	**9.164**	**8.266**	**7.247**	**7.223**	**8.342**	**8.395**	**8.073**
Total de la monnaie scripturale	**84.346**	**84.126**	**85.013**	**86.668**	**85.880**	**84.439**	**91.232**	**88.421**	**87.929**	**88.262**	**88.807**	**89.249**	**92.198**

Source : Bank Al-Maghrib.

XII-6 - ÉVOLUTION MENSUELLE DES COMPTES CRÉDITEURS À VUE AUPRÈS DES BANQUES

(en millions de dirhams)

Composantes	1996	1997											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comptes de chèques	47.879	47.716	47.812	47.845	48.251	48.975	50.038	50.695	50.268	49.882	50.075	50.174	50.915
dont : M.R.E.	(19.463)	(19.613)	(19.613)	(19.634)	(19.789)	(20.005)	(20.749)	(21.239)	(20.359)	(20.317)	(20.276)	(20.228)	(20.094)
Comptes courants	22.149	21.115	21.868	22.476	21.509	21.684	24.762	22.410	23.431	24.166	23.260	23.564	25.754
Autres dépôts	4.404	4.599	4.688	5.557	5.375	5.068	5.665	5.557	4.786	4.850	4.940	5.025	5.329
Total	**74.432**	**73.430**	**74.368**	**75.878**	**75.135**	**75.727**	**80.465**	**78.662**	**78.485**	**78.898**	**78.275**	**78.763**	**81.998**

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XII-7 - ÉVOLUTION MENSUELLE DES AGRÉGATS M2 ET M3

(en millions de dirhams)

Composantes	1996	1997											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
M1	**130.793**	**131.279**	**131.636**	**132.716**	**133.595**	**131.565**	**138.483**	**138.157**	**138.348**	**137.312**	**137.804**	**137.841**	**140.860**
Placements à vue (M2-M1)	**23.466**	**23.643**	**23.959**	**24.091**	**24.454**	**24.482**	**24.547**	**24.817**	**24.926**	**25.154**	**25.645**	**25.791**	**25.983**
Comptes sur carnets auprès des banques	19.600	19.738	20.032	19.877	20.209	20.225	20.262	20.502	20.584	20.759	21.178	21.282	21.430
Comptes sur livrets auprès de la Caisse d'épargne nationale (CEN)	3.866	3.905	3.927	4.214	4.245	4.257	4.285	4.315	4.342	4.395	4.467	4.509	4.553
Total M2	**154.259**	**154.922**	**155.595**	**156.807**	**158.049**	**156.047**	**163.030**	**162.974**	**163.274**	**162.466**	**163.449**	**163.632**	**166.843**
Placements à terme (M3-M2)	**57.284**	**58.220**	**58.602**	**58.969**	**58.973**	**59.172**	**59.468**	**59.452**	**59.803**	**61.102**	**62.696**	**63.222**	**64.121**
Certificats de dépôts	479	577	568	585	483	528	572	523	584	535	515	513	594
Comptes à terme et Bons à échéance fixe	56.805	57.643	58.034	58.384	58.490	58.644	58.896	58.929	59.219	60.567	62.181	62.709	63.527
Total M3	**211.543**	**213.142**	**214.197**	**215.776**	**217.022**	**215.219**	**222.498**	**222.426**	**223.077**	**223.568**	**226.145**	**226.854**	**230.964**

Source : Bank Al-Maghrib.

XII-8 - ÉVOLUTION MENSUELLE DES AGRÉGATS DE PLACEMENTS LIQUIDES

(en millions de dirhams)

	1996	1997											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
PL 1													
Bons du Trésor à 6 mois (1)	9.653	9.408	8.969	8.705	8.479	8.167	8.191	7.994	7.763	8.062	8.042	8.041	8.247
Bons du Trésor négociables (2)	14.097	13.807	13.345	14.390	13.671	13.878	13.352	13.339	13.389	13.830	13.402	13.265	11.554
Billets de Trésorerie (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bons émis par les sociétés de financement (1)	109	115	110	109	109	109	109	111	118	127	127	146	210
Total PL 1	**23.859**	**23.330**	**22.424**	**23.204**	**22.259**	**22.154**	**21.652**	**21.444**	**21.270**	**22.019**	**21.571**	**21.452**	**20.011**
PL 2													
Titres émis par les OPCVM obligations (1)	220	270	284	564	1.100	1.164	1.247	1.511	1.827	2.049	2.026	2.260	2.708
Total PL 2	**220**	**270**	**284**	**564**	**1.100**	**1.164**	**1.247**	**1.511**	**1.827**	**2.049**	**2.026**	**2.260**	**2.708**
PL 3													
Titres émis par les OPCVM actions et les OPCVM diversifiés (1)	1.696	1.744	2.372	2.876	2.627	2.536	2.448	2.547	2.720	2.840	2.904	2.970	3.057
Total PL 3	**1.696**	**1.744**	**2.372**	**2.876**	**2.627**	**2.536**	**2.448**	**2.547**	**2.720**	**2.840**	**2.904**	**2.970**	**3.057**
Total PL	**25.775**	**25.344**	**25.080**	**26.644**	**25.986**	**25.854**	**25.347**	**25.502**	**25.817**	**26.908**	**26.501**	**26.682**	**25.776**

(1) Souscriptions des entreprises non financières et des particuliers.

(2) Encours des emprunts nationaux, des bons de privatisation et des bons du Trésor émis par adjudications (souscrits par les personnes physiques et les entreprises non financières).

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XII-9 - LES CONTREPARTIES DE L'AGRÉGAT M 3

(en millions de dirhams)

Composantes	Fin décembre 1996			Fin décembre 1997		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
		Montants	%		Montants	%
Avoirs extérieurs nets (I)	**35.379**	**2.544**	**7,7**	**40.649**	**5.270**	**14,9**
. de Bank Al-Maghrib	35.214	2.867	8,9	40.355	5.141	14,6
. des banques	165	- 323	- 66,3	294	129	78,2
Crédit intérieur global						
A. Créances sur l'Etat	**81.637**	**3.450**	**4,4**	**86.369**	**4.732**	**5,8**
. Créances nettes de Bank Al-Maghrib	18.758	268	1,4	19.680	922	4,9
. Créances des banques	54.847	1.939	3,7	58.616	3.769	6,9
. Créances des particuliers et des entreprises non financières	8.032	1.243	18,3	8.073	41	0,5
B. Concours à l'économie	**149.442**	**12.840**	**9,4**	**159.424**	**9.982**	**6,7**
. Concours des banques	142.056	13.073	10,1	152.029	9.973	7,0
. Crédits de Bank Al-Maghrib	7.386	- 233	- 3,1	7.395	9	0,1
C. Contrepartie des avoirs en comptes sur livrets auprès de la caisse d'épargne nationale	**3.866**	**574**	**17,4**	**4.553**	**687**	**17,8**
Total (A+B+C)	**234.945**	**16.864**	**7,7**	**250.346**	**15.401**	**6,6**
A déduire : Ressources à caractère non monétaire	***54.335***	***4.488***	***9,0***	***53.142***	***- 1.193***	***- 2,2***
Crédit intérieur à caractère monétaire (II)	**180.610**	**12.376**	**7,4**	**197.204**	**16.594**	**9,2**
Total des contreparties (I+II)	**215.989**	**14.920**	**7,4**	**237.853**	**21.864**	**10,1**
Solde des éléments divers	**- 4.446**	**- 1.631**	**- 57,9**	**- 6.889**	**- 2.443**	**-55,0**
Total de l'agrégat M 3	**211.543**	**13.289**	**6,7**	**230.964**	**19.421**	**9,2**

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XII-10 - ÉVOLUTION MENSUELLE DES CONTREPARTIES DE M3

(en millions de dirhams)

Composantes	1996	1997											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Avoirs extérieurs nets (1)													
- de Bank Al-Maghrib	35.214	36.175	36.434	35.891	36.759	36.974	41.016	39.754	40.733	41.902	40.767	40.332	40.355
- des banques	165	829	481	1.179	491	- 11	145	277	75	- 214	- 43	- 154	294
Total (I)	**35.379**	**37.004**	**36.915**	**37.070**	**37.250**	**36.963**	**41.161**	**40.031**	**40.808**	**41.688**	**40.724**	**40.178**	**40.649**
CRÉDIT INTÉRIEUR GLOBAL													
A. Créances sur l'Etat (1)													
Créances nettes de Bank Al-Maghrib	18.758	18.900	17.645	18.440	17.452	16.081	18.995	18.333	18.796	16.524	18.510	17.605	19.680
Créances des banques	54.847	54.215	54.926	54.380	55.103	56.004	55.316	55.810	56.166	57.753	58.014	58.897	58.616
Créances des particuliers et des entreprises non financières (2)	8.032	8.880	8.992	9.027	9.005	7.194	9.164	8.266	7.247	7.223	8.342	8.395	8.073
Sous-total	**81.637**	**81.995**	**81.563**	**81.847**	**81.560**	**79.279**	**83.475**	**82.409**	**82.209**	**81.500**	**84.866**	**84.897**	**86.369**
B. Concours à l'économie (1)													
Concours des banques	142.056	143.129	144.107	144.033	146.961	146.961	146.472	148.746	148.866	148.353	150.730	151.185	152.029
Crédits de Bank Al-Maghrib	7.386	7.411	7.443	7.514	7.515	7.571	7.603	7.655	7.216	7.194	7.226	7.357	7.395
Sous-total	**149.442**	**150.540**	**151.550**	**151.547**	**154.476**	**154.532**	**154.075**	**156.401**	**156.082**	**155.547**	**157.956**	**158.542**	**159.424**
C. Contrepartie des avoirs en comptes sur livrets auprès de la Caisse d'épargne nationale (3)	**3.866**	**3.905**	**3.927**	**4.214**	**4.245**	**4.257**	**4.285**	**4.315**	**4.342**	**4.395**	**4.467**	**4.509**	**4.553**
Total (A+B+C)	**234.945**	**236.440**	**237.040**	**237.608**	**240.281**	**238.068**	**241.835**	**243.125**	**242.633**	**241.442**	**247.289**	**247.948**	**250.346**
A déduire : Ressources à caractère non monétaire	***54.335***	***54.352***	***54.578***	***54.804***	***54.712***	***54.037***	***55.582***	***55.832***	***55.395***	***55.322***	***54.756***	***54.662***	***53.142***
Emprunts contractés par les banques (4)	*32.791*	*32.570*	*32.060*	*32.021*	*31.832*	*31.557*	*32.240*	*32.079*	*31.713*	*31.775*	*31.678*	*31.848*	*30.577*
Provisions constituées par les banques	*10.661*	*10.867*	*11.324*	*11.815*	*11.966*	*11.835*	*12.193*	*12.174*	*12.139*	*12.135*	*12.158*	*12.078*	*12.130*
Fonds propres nets de Bank Al-Maghrib et des banques (5)	*10.883*	*10.915*	*11.194*	*10.968*	*10.914*	*10.645*	*11.149*	*11.579*	*11.543*	*11.412*	*10.920*	*10.736*	*10.435*
CRÉDIT INTÉRIEUR A CARACTÈRE MONÉTAIRE (II)	**180.610**	**182.088**	**182.462**	**182.804**	**185.569**	**184.031**	**186.253**	**187.293**	**187.238**	**186.120**	**192.533**	**193.286**	**197.204**
TOTAL DES CONTREPARTIES (I+II)	**215.989**	**219.092**	**219.377**	**219.874**	**222.819**	**220.994**	**227.414**	**227.324**	**228.046**	**227.808**	**233.257**	**233.464**	**237.853**
Solde des éléments divers (6)	-4.446	-5.950	-5.180	-4.098	-5.797	-5.775	-4.916	-4.898	-4.969	-4.240	-7.112	-6.610	-6.889
AGRÉGAT M 3	**211.543**	**213.142**	**214.197**	**215.776**	**217.022**	**215.219**	**222.498**	**222.426**	**223.077**	**223.568**	**226.145**	**226.854**	**230.964**

(1) Voir le détail des composantes des avoirs extérieurs nets, des créances sur l'Etat et des concours à l'économie respectivement dans les tableaux XII-11, XII-12 et XII-13.

(2) Contrepartie des dépôts auprès de la Trésorerie générale et du Service des chèques postaux recensés dans la monnaie scripturale.

(3) Les ressources collectées par la Caisse d'épargne nationale sont déposées auprès de la Caisse de dépôts et de gestion. Elles ne peuvent faire l'objet d'une répartition entre les créances sur l'Etat et les concours à l'économie.

(4) Emprunts intérieurs et extérieurs contractés par les banques (voir ressources des banques annexe XIII-1).

(5) Excédent des fonds propres (capital et réserves) sur le total des immobilisations et du portefeuille de titres de participation.

(6) Excédent des autres éléments du passif du système bancaire sur les autres éléments de son actif.

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XII-11 - ÉVOLUTION MENSUELLE DES AVOIRS EXTÉRIEURS

(en millions de dirhams)

Composantes	1996	1997											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
A. Avoirs extérieurs bruts de Bank Al-Maghrib													
. Avoirs en or	1.950	1.950	1.950	1.950	1.950	1.950	1.950	1.950	1.950	1.950	1.950	1.950	1.950
. Avoirs en devises convertibles	32.724	33.712	33.988	33.527	34.395	34.690	38.732	37.462	38.477	39.706	38.510	38.078	38.161
. Avoirs en D.T.S	66	66	78	29	29	19	19	127	73	22	22	12	12
. Position F.M.I. - tranche de réserve	761	761	761	761	761	761	761	761	761	761	761	761	761
. Souscription au Fonds Monétaire Arabe	261	264	268	266	269	272	274	277	274	272	270	270	270
. Avoirs en devises inconvertibles	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Sous-total	**35.780**	**36.771**	**37.063**	**36.551**	**37.422**	**37.710**	**41.754**	**40.595**	**41.553**	**42.729**	**41.531**	**41.089**	**41.172**
B. Engagements extérieurs de Bank Al-Maghrib													
. Comptes des organismes internationaux	192	191	191	192	192	192	192	191	191	191	191	192	193
. Autres engagements	374	405	438	468	471	544	546	650	629	636	573	565	624
Sous-total	**566**	**596**	**629**	**660**	**663**	**736**	**738**	**841**	**820**	**827**	**764**	**757**	**817**
I. Total des avoirs extérieurs nets de Bank Al-Maghrib (A-B)	**35.214**	**36.175**	**36.434**	**35.891**	**36.759**	**36.974**	**41.016**	**39.754**	**40.733**	**41.902**	**40.767**	**40.332**	**40.355**
C. Avoirs extérieurs bruts des banques (1)	**2.650**	**2.987**	**3.374**	**3.713**	**3.477**	**3.209**	**3.336**	**3.254**	**3.109**	**3.039**	**2.927**	**2.988**	**3.703**
D. Engagements extérieurs des banques (2)	**2.485**	**2.158**	**2.893**	**2.534**	**2.986**	**3.220**	**3.191**	**2.977**	**3.034**	**3.253**	**2.970**	**3.142**	**3.409**
II. Total des avoirs extérieurs nets des banques (C-D)	**165**	**829**	**481**	**1.179**	**491**	**- 11**	**145**	**277**	**75**	**- 214**	**- 43**	**- 154**	**294**
Total des avoirs extérieurs nets (I+II)	**35.379**	**37.004**	**36.915**	**37.070**	**37.250**	**36.963**	**41.161**	**40.031**	**40.808**	**41.688**	**40.724**	**40.178**	**40.649**

(1) Il s'agit des avoirs en devises des banques et de leurs dépôts en devises chez leurs correspondants étrangers. Constituant des créances sur un établissement résident, les dépôts des banques en devises auprès de Bank Al-Maghrib sont exclus de leurs avoirs extérieurs.

(2) Il s'agit essentiellement des comptes créditeurs des correspondants étrangers auprès des banques et des dépôts en devises de leur clientèle.

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XII-12 - ÉVOLUTION MENSUELLE DES CRÉANCES SUR L'ÉTAT

(en millions de dirhams)

Composantes	1996	1997											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Créances de Bank Al-Maghrib													
. Avances à l'Etat (1)	17.899	18.309	17.496	17.282	17.186	15.950	16.061	18.137	17.998	16.140	18.572	17.002	19.383
. Traites douanières et obligations cautionnées prises en pension	-	305	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Chèques pris à l'escompte	1.653	935	1.096	2.100	1.088	998	3.762	794	1.401	1.176	734	1.305	1.060
. Dépôts de Bank Al-Maghrib auprès du Service des chèques postaux	22	36	25	43	48	41	52	30	50	27	47	104	22
Total brut	**19.574**	**19.585**	**18.617**	**19.425**	**18.322**	**16.989**	**19.875**	**18.961**	**19.449**	**17.343**	**19.353**	**18.411**	**20.465**
- à déduire : Avoirs liquides détenus par les comptables publics (2)	*816*	*685*	*972*	*986*	*870*	*907*	*880*	*627*	*653*	*819*	*843*	*806*	*785*
Sous-total (I)	**18.758**	**18.900**	**17.645**	**18.439**	**17.452**	**16.082**	**18.995**	**18.334**	**18.796**	**16.524**	**18.510**	**17.605**	**19.680**
Créances des banques													
Portefeuille d'effets publics	54.673	54.058	54.863	54.317	55.022	55.917	55.169	55.636	56.088	57.662	57.948	58.798	58.541
. Bons du Trésor en comptes courants	(52.625)	(52.230)	(53.160)	(52.908)	(53.541)	(54.291)	(53.477)	(53.587)	(54.187)	(55.869)	(56.107)	(57.218)	(57.056)
. Emprunts d'Etat	(2.048)	(1.828)	(1.703)	(1.409)	(1.481)	(1.626)	(1.692)	(2.049)	(1.901)	(1.793)	(1.841)	(1.580)	(1.485)
Dépôts des banques auprès du Trésor et du Service des chèques postaux	174	157	63	63	81	87	147	174	78	91	66	99	75
Sous-total (II)	**54.847**	**54.215**	**54.926**	**54.380**	**55.103**	**56.004**	**55.316**	**55.810**	**56.166**	**57.753**	**58.014**	**58.897**	**58.616**
Créances des particuliers et des entreprises non financières													
Contrepartie des dépôts auprès du Trésor et du Service des chèques postaux	8.032	8.880	8.992	9.027	9.005	7.194	9.164	8.266	7.247	7.223	8.342	8.395	8.073
Sous-total (III)	**8.032**	**8.880**	**8.992**	**9.027**	**9.005**	**7.194**	**9.164**	**8.266**	**7.247**	**7.223**	**8.342**	**8.395**	**8.073**
Total des créances sur l'Etat (I+II+III)	**81.637**	**81.995**	**81.563**	**81.846**	**81.560**	**79.280**	**83.475**	**82.410**	**82.209**	**81.500**	**84.866**	**84.897**	**86.369**

(1) Avances conventionnelles et facilités de caisse.

(2) Billets et monnaies détenus par les comptables publics et compte créditeur du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib nivelé à hauteur d' un million de dirhams.

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XII-13 - CONCOURS A L'ÉCONOMIE

(en millions de dirhams)

	1996	1997											
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Crédits distribués par les banques													
Crédits à court terme	**66.504**	**66.988**	**67.643**	**66.721**	**69.018**	**68.816**	**67.600**	**69.196**	**68.486**	**67.880**	**69.147**	**68.383**	**68.636**
Facilités de caisse	31.031	32.304	32.468	31.816	34.502	33.802	33.288	33.559	33.360	33.106	33.840	34.058	34.208
Créances commerciales sur le Maroc	6.282	5.761	5.445	5.492	5.618	5.836	5.991	6.100	5.982	5.953	6.063	6.226	6.744
Avances sur marchandises et warrants	5.418	5.403	5.271	4.997	5.026	4.869	4.547	4.658	4.850	4.658	4.629	4.512	4.471
Escompte de chèques	1.598	1.172	1.434	1.202	1.336	1.504	1.325	1.387	1.132	1.367	1.430	1.485	1.398
Crédits directs à la consommation	2.497	2.482	2.472	2.338	2.063	2.061	2.091	2.162	2.206	2.213	2.231	2.208	2.206
Crédits à l'équipement	785	767	740	741	882	849	869	671	681	688	664	663	620
Crédits à l'exportation (1)	4.250	4.183	4.218	3.999	3.812	3.755	3.478	3.838	3.789	3.572	3.124	2.972	3.203
Crédits à l'habitat	335	324	320	311	306	307	307	299	307	303	296	299	313
Divers	8.095	8.345	8.962	9.367	8.946	9.190	9.210	9.888	9.558	9.547	10.079	9.237	8.941
Autres crédits à court terme (2)	6.213	6.247	6.313	6.458	6.527	6.643	6.494	6.634	6.621	6.473	6.791	6.723	6.532
Crédits à moyen terme	**29.119**	**29.906**	**30.339**	**30.635**	**30.720**	**30.805**	**30.929**	**31.278**	**31.577**	**31.490**	**31.716**	**31.769**	**31.364**
Crédits à l'équipement	10.245	10.452	10.581	10.245	10.399	10.646	10.581	10.763	10.995	11.065	11.563	11.559	12.079
Crédits à l'exportation (1)	40	40	40	40	43	40	40	33	33	33	33	33	25
Crédits à l'habitat	2.665	2.729	2.715	2.773	2.771	2.772	2.786	2.772	2.809	2.868	2.922	2.943	3.000
Crédits directs à la consommation	1.522	1.564	1.585	1.866	1.908	1.915	1.981	2.038	2.040	2.049	2.186	2.281	2.290
Divers	1.938	1.640	1.620	1.881	1.673	1.749	1.787	1.753	1.747	1.768	1.814	1.854	1.865
Autres crédits à moyen terme (2)	12.709	13.481	13.798	13.830	13.926	13.683	13.754	13.919	13.953	13.707	13.198	13.099	12.105
Crédits à long terme	**25.459**	**25.837**	**25.459**	**25.981**	**26.206**	**26.260**	**26.379**	**26.492**	**26.538**	**25.634**	**26.203**	**26.712**	**27.435**
Crédits à l'équipement	1.230	1.217	1.211	1.204	1.262	1.241	1.287	1.305	1.265	1.184	1.276	1.281	1.296
Crédits à l'habitat	4.894	4.950	4.950	4.998	5.054	5.090	5.137	5.185	5.280	5.341	5.400	5.436	5.480
Divers	1.014	999	1.022	1.017	1.018	1.033	1.057	1.042	1.084	1.088	1.111	1.093	1.163
Autres crédits à long terme (2)	18.321	18.671	18.276	18.762	18.872	18.896	18.898	18.960	18.909	18.021	18.416	18.902	19.496
Créances non classées	**4.258**	**4.457**	**4.436**	**4.619**	**4.893**	**4.994**	**5.426**	**5.624**	**5.862**	**6.260**	**6.499**	**6.661**	**7.204**
Créances en souffrance (3)	**16.337**	**15.568**	**15.865**	**15.701**	**15.763**	**15.738**	**15.802**	**15.783**	**15.886**	**16.585**	**16.607**	**16.498**	**16.564**
A. Total des crédits à l'économie	**141.677**	**142.756**	**143.742**	**143.657**	**146.600**	**146.613**	**146.136**	**148.373**	**148.349**	**147.849**	**150.172**	**150.023**	**151.203**
B. Portefeuille de titres de placement des banques (4)	**379**	**373**	**365**	**376**	**361**	**348**	**336**	**373**	**517**	**504**	**558**	**1.162**	**826**
I/ Total des concours des banques (A+B)	**142.056**	**143.129**	**144.107**	**144.033**	**146.961**	**146.961**	**146.472**	**148.746**	**148.866**	**148.353**	**150.730**	**151.185**	**152.029**
II/ Crédits de Bank Al-Maghrib	**7.386**	**7.411**	**7.443**	**7.514**	**7.515**	**7.571**	**7.603**	**7.655**	**7.216**	**7.194**	**7.226**	**7.357**	**7.395**
Total (I+II)	**149.442**	**150.540**	**151.550**	**151.547**	**154.476**	**154.532**	**154.075**	**156.401**	**156.082**	**155.547**	**157.956**	**158.542**	**159.424**

(1) Créances nées sur l'étranger et crédits de préfinancement à l'exportation.

(2) Il s'agit des crédits octroyés par la B.N.D.E., la C.N.C.A., le C.I.H., Bank Al-Amal et le F.E.C. dont la répartition par nature n'est pas encore disponible.

(3) Créances pré-douteuses, douteuses et compromises.

(4) Souscriptions des banques aux titres émis par le secteur non bancaire .

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XII-14 - AGRÉGATS DE MONNAIE ET DE PLACEMENTS LIQUIDES
1982 - 1997

(en millions de dirhams)

Encours à fin décembre	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale	TOTAL M 1	M 2 - M 1 (1)	TOTAL M 2	M 3 - M 2 (2)	TOTAL M 3	PL 1 (3)	PL 2 (4)	PL 3 (5)	TOTAL PL
1982	12.011	19.146	31.157	1.735	32.892	7.653	40.545	336	-	-	336
1983	13.624	21.211	34.835	2.259	37.094	9.651	46.745	250	-	-	250
1984	14.750	22.867	37.617	2.744	40.361	11.359	51.720	217	-	-	217
1985	16.176	27.206	43.382	3.137	46.519	14.415	60.934	2.505	-	-	2.505
1986	18.676	32.057	50.733	4.159	54.892	15.851	70.743	7.778	-	-	7.778
1987	19.980	35.252	55.232	5.890	61.122	16.485	77.607	13.442	-	-	13.442
1988	21.884	41.274	63.158	7.513	70.671	18.795	89.466	12.106	-	-	12.106
1989	24.786	45.272	70.058	9.317	79.375	21.441	100.816	14.748	-	-	14.748
1990	29.477	54.102	83.579	11.491	95.070	24.882	119.952	16.185	-	-	16.185
1991	34.215	61.078	95.293	14.051	109.344	31.190	140.534	14.453	-	-	14.453
1992	35.687	65.977	101.664	14.912	116.576	37.466	154.042	15.080	-	-	15.080
1993	37.118	69.502	106.620	15.960	122.580	43.988	166.568	16.425	-	-	16.425
1994	41.020	76.960	117.980	18.686	136.666	47.463	184.129	21.750	-	-	21.750
1995	43.153	81.328	124.481	21.279	145.760	52.494	198.254	22.831	-	8	22.839
1996	46.447	84.346	130.793	23.466	154.259	57.284	211.543	23.859	220	1.696	25.775
1997	48.662	92.198	140.860	25.983	166.843	64.121	230.964	20.011	2.708	3.057	25.776

1) Comptes sur carnets auprès des banques et sur livrets auprès de la Caisse d'épargne nationale.
2) Comptes et bons à échéance fixe auprès des banques et certificats de dépôt.
3) Bons du Trésor à 6 mois émis dans le public et titres de créances négociables (bons du Trésor, bons de sociétés de financement et billets de trésorerie) souscrits par les personnes physiques et les entreprises non financières.
4) Actifs émis par les OPCVM obligations (depuis 1995) et acquis par les personnes physiques et les entreprises non financières.
5) Actifs émis par les OPCVM actions et diversifiés (depuis 1995) et acquis par les personnes physiques et les entreprises non financières.

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XII-15 - CONTREPARTIES DE M 3

1982 - 1997

(en millions de dirhams)

Encours à fin décembre	Avoirs extérieurs nets			Créances sur l'Etat				Concours à l'économie			Contrepartie des avoirs en comptes auprès de la C.E.N.* (4)	Crédit intérieur global (5) (2)+(3)+(4)	Ressources à caractère non monétaire (6)	Crédit intérieur à caractère monétaire (7) (5)-(6)	Total des contreparties de M 3 (1)+(7)	Solde des éléments divers
	de Bank Al-Maghrib	des banques	Total (1)	de Bank Al-Maghrib	des banques	des entreprises et particuliers	Total (2)	de Bank Al-Maghrib	des banques	Total (3)						
1982	743	18	761	8.389	9.315	2.746	20.450	730	25.045	25.775	552	46.777	7.612	39.165	39.926	+ 619
1983	- 55	19	- 36	10.977	12.423	2.141	25.541	1.072	29.691	30.763	626	56.930	9.086	47.844	47.808	- 1.063
1984	299	56	355	10.845	13.109	2.085	26.039	1.713	34.015	35.728	719	62.486	9.932	52.554	52.909	- 1.189
1985	973	136	1.109	10.090	17.889	2.270	30.249	3.043	39.335	42.378	780	73.407	11.868	61.539	62.648	- 1.714
1986	1.705	57	1.762	9.599	25.139	2.524	37.262	5.184	43.259	48.443	897	86.602	15.250	71.352	73.114	- 2.371
1987	2.985	305	3.290	8.850	28.277	3.108	40.235	5.835	46.668	52.503	1.053	93.791	18.021	75.770	79.060	- 1.453
1988	4.293	336	4.629	10.276	32.690	4.675	47.641	6.033	52.513	58.546	1.236	107.423	20.991	86.432	91.061	- 1.595
1989	3.951	137	4.088	10.818	37.701	5.483	54.002	6.699	59.441	66.140	1.428	121.570	22.920	98.650	102.738	- 1.922
1990	16.599	795	17.394	11.549	34.576	5.837	51.962	6.814	70.139	76.953	1.663	130.578	28.108	102.470	119.864	+ 88
1991	24.435	735	25.170	12.158	35.345	6.470	53.973	6.844	87.846	94.690	1.917	150.580	33.116	117.464	142.634	- 2.100
1992	31.504	703	32.207	9.971	41.427	6.561	57.959	7.001	99.112	106 113	2.150	166.222	40.764	125.458	157.665	- 3.623
1993	36.901	820	37.721	9.982	46.292	6.531	62.805	7.045	104.936	111.981	2.342	177.128	45.190	131.938	169.659	- 3.091
1994	40.752	472	41.224	8.238	54.738	6.783	69.759	7.307	114.922	122.229	2.754	194.742	48.211	146.531	187.755	- 3.626
1995	32.347	488	32.835	18.490	52.908	6.789	78.187	7.619	128.983	136.602	3.292	218.081	49.847	168.234	201.069	- 2.815
1996	35.214	165	35.379	18.758	54.847	8.032	81.637	7.386	142.056	149.442	3.866	234.945	54.335	180.610	215.989	- 4.446
1997	40.355	294	40.649	19.680	58.616	8.073	86.369	7.395	152.029	159.424	4.553	250.346	53.142	197.204	237.853	- 6.889

(*) Caisse d'épargne nationale.

Source : Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XIII-1 - EMPLOIS ET RESSOURCES DE L'ENSEMBLE DES BANQUES

(en millions de dirhams)

	Décembre 1995	Décembre 1996	Décembre 1997
EMPLOIS			
Valeurs en caisse et avoirs liquides	9.574	10.503	12.302
dont : Billets étrangers et chèques en devises	(251)	(278)	(291)
Dépôts en dirhams auprès de Bank Al-Maghrib	(8.079)	(8.251)	(9.783)
Dépôts auprès du Trésor et du Service des chèques postaux	(45)	(174)	(75)
Dépôts en devises auprès de Bank Al-Maghrib	-	(205)	(359)
Avoirs auprès des banques et prêts aux banques	2.380	2.035	2.926
Correspondants étrangers et assimilés	2.232	2.372	3.412
Portefeuille de bons du Trésor et fonds d'Etat	52.863	54.673	58.541
Crédits à l'économie	128.661	141.677	151.203
Portefeuille de titres de placement autres que les fonds d'Etat	4.624	5.034	7.007
dont : Certificats de dépôts souscrits par les banques	-	(447)	(1.344)
Titres émis par les entreprises non bancaires	(322)	(379)	(826)
Portefeuille de titres de participation et emplois assimilés	5.347	6.128	6.645
Immobilisations	7.414	8.152	9.002
Excédent des emplois divers sur les ressources diverses	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS	**213.095**	**230.574**	**251.038**
RESSOURCES			
Comptes créditeurs à vue en dirhams de la clientèle	73.231	74.432	81.998
. Comptes de chèques	46.145	47.879	50.916
(Comptes de chèques des marocains résidant à l'étranger)	(19.111)	(19.463)	(20.094)
. Comptes courants	22.248	22.149	25.754
. Autres dépôts	4.838	4.404	5.328
Comptes sur carnets	17.987	19.600	21.430
Comptes à terme et bons à échéance fixe	52.494	56.804	63.527
Certificats de dépôts	-	1.493	2.874
dont : Souscriptions des entreprises non financières et des particuliers	-	(479)	(594)
Comptes créditeurs à vue et à terme en devises de la clientèle	763	903	1.206
Comptes des banques et emprunts aux banques	5.846	5.709	8.206
Emprunts nets auprès des organismes financiers spécialisés	541	1.129	916
Correspondants étrangers et assimilés	1.294	1.581	2.203
Emprunts obligataires en dirhams	14.604	14.884	13.825
Emprunts extérieurs	15.947	16.210	14.901
Recours auprès de Bank Al-Maghrib	1.232	2.508	1.209
Provisions	8.804	10.661	12.130
Fonds propres	20.277	22.637	23.716
Excédent des ressources diverses sur les emplois divers	75	2.023	2.897
TOTAL DES RESSOURCES	**213.095**	**230.574**	**251.038**

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XIII-2 - EMPLOIS ET RESSOURCES DES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

(en millions de dirhams)

	Décembre 1995	Décembre 1996	Décembre 1997
EMPLOIS			
Immobilisations	**159**	**182**	**229**
dont :			
. Immobilisations corporelles	(106)	(137)	(169)
. Immobilisations financières	(44)	(31)	(26)
Crédits	**5.708**	**7.333**	**10.233**
Débiteurs divers et comptes de régularisation	**116**	**78**	**158**
Avoirs liquides	**80**	**117**	**163**
Emplois divers nets	**26**	**9**	**70**
Total	**6.089**	**7.719**	**10.853**
RESSOURCES			
Fonds propres et assimilés	**1.229**	**1.538**	**2.001**
Provisions	**731**	**766**	**835**
Dettes de financement	**980**	**1.779**	**3.689**
Créditeurs divers et comptes de régularisation	**1.288**	**1.211**	**1.345**
Comptes de Trésorerie	**1.861**	**2.425**	**2.983**
Total	**6.089**	**7.719**	**10.853**

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XIII-3 - EMPLOIS ET RESSOURCES DES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT-BAIL

(en millions de dirhams)

	Décembre 1995	Décembre 1996	Décembre 1997
EMPLOIS			
Immobilisations	34	38	66
Crédits	3.919	4.671	5.644
Débiteurs divers et comptes de régularisation	138	193	253
Avoirs liquides	7	7	93
Total	4.098	4.909	6.056
RESSOURCES			
Fonds propres et assimilés	614	647	808
Provisions	239	280	337
Dettes de financement	2.448	2.848	3.682
Créditeurs divers et comptes de régularisation	337	471	588
Comptes de Trésorerie	460	663	641
Total	4.098	4.909	6.056

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XIV-1 - MOUVEMENTS DE FONDS AUX GUICHETS DE BANK AL-MAGHRIB

(en millions de dirhams)

	1995		1996		1997	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Janvier	3.417	3.677	3.441	3.565	3.528	3.904
Février	2.674	2.969	2.801	3.069	3.372	3.106
Mars	3.705	3.016	3.458	3.181	3.567	3.231
Avril	2.976	3.887	2.922	4.142	3.158	4.686
Mai	3.105	3.404	3.863	2.814	3.706	3.195
Juin	2.990	2.941	2.571	3.654	3.033	3.127
Juillet	2.507	4.629	2.406	5.473	2.921	5.318
Août	3.516	3.952	3.965	4.405	3.428	4.414
Septembre	3.916	2.910	3.818	2.663	4.248	2.855
Octobre	3.494	3.060	3.998	3.575	4.183	3.820
Novembre	3.504	2.918	3.415	3.392	3.447	3.163
Décembre	3.098	3.739	3.130	3.706	3.713	3.842
Total	**38.902**	**41.102**	**39.788**	**43.639**	**42.304**	**44.661**

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XIV-2 - LES ÉCHANGES EN CHAMBRES DE COMPENSATION

1997	Nombre d'opérations (en milliers)			Montants bruts (en millions de dirhams)				Taux de rejet (en %)	
	Effets	Chèques	Total	Effets	Chèques	Virements	Total	Effets	Chèques
Janvier	167	1.387	1.554	4.580	29.743	11.657	45.980	21,4	3,0
Février	159	1.265	1.424	4.362	26.366	11.125	41.853	21,8	3,0
Mars	177	1.335	1.512	4.516	29.565	12.678	46.759	22,4	3,0
Avril	169	1.388	1.557	4.484	31.800	13.647	49.931	22,1	2,8
Mai	167	1.375	1.542	4.496	30.510	19.002	54.008	21,8	2,8
Juin	168	1.366	1.534	4.505	28.852	22.671	56.028	21,2	2,9
Juillet	179	1.480	1.659	4.785	34.116	16.456	55.357	21,2	2,8
Août	162	1.248	1.410	4.526	28.831	15.011	48.368	20,4	2,9
Septembre	167	1.243	1.410	4.714	30.000	14.083	48.797	20,0	3,0
Octobre	197	1.519	1.716	5.010	35.223	16.130	56.363	19,1	2,4
Novembre	174	1.301	1.475	4.706	28.151	14.530	47.387	19,4	2,2
Décembre	218	1.457	1.675	5.008	32.187	17.733	54.928	18,8	2,3
Total	**2.104**	**16.364**	**18.468**	**55.692**	**365.344**	**184.723**	**605.759**	**20,8***	**2,8***

(*) Il s'agit de la moyenne mensuelle.

Source : Bank Al-Maghrib.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XV-1 - VOLUME DES TRANSACTIONS SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE INTERBANCAIRE

(en millions de dirhams)

Volume des échanges mensuels	1996	1997												
	Moyenne	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
Prêts des banques (1)	5.505	5.274	5.567	5.666	7.440	5.630	9.067	11.417	6.040	6.287	8.422	9.237	8.202	7.354
Prêts entre banques	(4.591)	(4.517)	(5.024)	(4.975)	(7.184)	(5.180)	(8.590)	(11.147)	(5.121)	(5.701)	(7.531)	(7.610)	(7.754)	(6.707)
Prêts des sociétés de financement (2)	53	8	16	82	5	23	105	38	27	-	-	2	22	27
Prêts de la C.D.G.	467	341	270	252	263	988	185	687	410	355	303	160	351	380
Total des prêts	**6.025**	**5.623**	**5.853**	**6.000**	**7.708**	**6.641**	**9.357**	**12.142**	**6.477**	**6.642**	**8.725**	**9.399**	**8.575**	**7.761**
Emprunts des banques	5.961	5.500	5.595	5.637	7.223	6.455	9.247	12.026	6.276	6.364	8.283	8.729	8.167	7.458
Emprunts des sociétés de financement	25	123	172	146	95	82	46	58	62	59	173	109	127	104
Emprunts de la C.D.G.	39	-	86	217	390	104	64	58	139	219	269	561	281	199
Total des emprunts	**6.025**	**5.623**	**5.853**	**6.000**	**7.708**	**6.641**	**9.357**	**12.142**	**6.477**	**6.642**	**8.725**	**9.399**	**8.575**	**7.761**
Taux d'intérêt														
. Moyenne quotidienne	7,29	7,09	6,68	6,33	7,28	7,16	6,29	5,67	7	6,67	7,18	6,52	6,69	6,71
. Fin de mois	7,23	6,50	6,50	6,25	8,25	7,25	5,50	6	6,75	7	6	7,25	6,75	6,66

(1) Y compris la Banque Nationale pour le Développement Economique, le Crédit Immobilier et Hôtelier, la Caisse Nationale de Crédit Agricole, Bank Al-Amal et le Fonds d'Equipement Communal.

(2) Caisse Marocaine des Marchés et Dar Addamane.

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XV-2 - ENCOURS DES PRÊTS ET EMPRUNTS SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE INTERBANCAIRE

(en millions de dirhams)

Encours de fin de mois	1996	1997											
	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Prêts des banques (1)	1.568	1.858	1.964	1.756	2.503	2.145	2.824	3.014	2.185	1.879	2.319	2.546	2.393
Prêts entre banques	(1.356)	(1.334)	(1.405)	(1.000)	(1.492)	(1.143)	(2.065)	(2.581)	(1.742)	(1.261)	(2.027)	(2.184)	(1.966)
Prêts des sociétés de financement (2)	5	5	21	5	5	7	5	5	-	4	14	2	15
Prêts de la C.D.G.	8	49	-	93	90	90	131	124	44	44	106	44	94
Total des prêts	**1.581**	**1.912**	**1.985**	**1.854**	**2.598**	**2.242**	**2.960**	**3.143**	**2.229**	**1.927**	**2.439**	**2.592**	**2.502**
Emprunts des banques	1.534	1.881	1.869	1.850	2.527	2.148	2.933	3.129	2.172	1.866	2.391	2.377	2.502
Emprunts des sociétés de financement	47	31	30	4	29	-	27	14	36	17	48	35	-
Emprunts de la C.D.G.	-	-	86	-	42	94	-	-	21	44	-	180	-
Total des emprunts	**1.581**	**1.912**	**1.985**	**1.854**	**2.598**	**2.242**	**2.960**	**3.143**	**2.229**	**1.927**	**2.439**	**2.592**	**2.502**

(1) Y compris la Banque Nationale pour le Développement Economique, le Crédit Immobilier et Hôtelier, la Caisse Nationale de Crédit Agricole, Bank Al-Amal et le Fonds d'Equipement Communal.

(2) Caisse Marocaine des Marchés et Dar Addamane.

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XV-3 - LES SOUSCRIPTIONS DE BONS DU TRÉSOR PAR VOIE D'ADJUDICATION

(en millions de dirhams)

Maturités	1996					1997					
	Banques*	C.D.G.	Sociétés d'assurances et organismes de prévoyance	Autres	Total	Banques*	C.D.G.	Sociétés d'assurances et organismes de prévoyance	OPCVM et sociétés de bourse	Autres	Total
13 semaines	721	25	-	6	752	580	-	11	20	35	646
26 semaines	4.261	210	10	10	4.491	394	-	-	-	94	488
52 semaines	1.172	200	205	216	1.793	4.160	225	246	134	430	5.195
Total court terme (I)	**6.154**	**435**	**215**	**232**	**7.036**	**5.134**	**225**	**257**	**154**	**559**	**6.329**
2 ans	-	280	136	98	514	400	-	-	235	-	635
5 ans	6.774	1.265	849	101	8.989	6.000	1.349	958	518	16	8.841
Total moyen terme (II)	**6.774**	**1.545**	**985**	**199**	**9.503**	**6.400**	**1.349**	**958**	**753**	**16**	**9.476**
10 ans	3.390	1.204	247	-	4.841	946	1.442	2.085	41	-	4.514
15 ans	21	1.250	1.560	-	2.831	120	140	2.747	40	-	3.047
Total long terme (III)	**3.411**	**2.454**	**1.807**	**-**	**7.672**	**1.066**	**1.582**	**4.832**	**81**	**-**	**7.561**
Total (I+II+III)	**16.339**	**4.434**	**3.007**	**431**	**24.211**	**12.600**	**3.156**	**6.047**	**988**	**575**	**23.366**

(*) Y compris la Banque Nationale pour le Développement Economique, la Caisse Nationale de Crédit Agricole, Bank Al-Amal et le Fonds d'Equipement Communal.
Source : Bank Al-Maghrib.

XV-4 - TAUX D'INTÉRÊT DES BONS DU TRÉSOR ÉMIS PAR ADJUDICATION

Maturités	1996			1997		
	Taux minimum	Taux maximum	Taux moyen pondéré	Taux minimum	Taux maximum	Taux moyen pondéré
13 semaines	7,45	7,50	7,50	7	7,50	7,35
26 semaines	8,25	8,50	8,46	7,50	8,35	7,79
52 semaines	9	9	9	7	9	8,22
2 ans	9,40	9,50	9,50	7,85	9,50	8,61
5 ans	10	10	10	8,50	10	9,21
10 ans	10,25	10,25	10,25	9	10,25	9,58
15 ans	10,50	10,50	10,50	9,50	10,50	10,12

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XV-5 - ENCOURS DES BONS DU TRÉSOR ÉMIS PAR ADJUDICATION

(en millions de dirhams)

Maturités	1996					1997					
	Banques*	C.D.G. (1)	Sociétés d'assurances et organismes de prévoyance	Autres	Total	Banques*	C.D.G. (1)	Sociétés d'assurances et organismes de prévoyance	OPCVM et sociétés de bourse	Autres	Total
13 semaines	416	25	-	3	444	-	-	-	-	-	-
26 semaines	3.228	85	-	123	3.436	220	-	-	-	-	220
52 semaines	1.127	25	299	242	1.693	3.466	250	227	443	809	5.195
Total court terme (I)	**4.771**	**135**	**299**	**368**	**5.573**	**3.686**	**250**	**227**	**443**	**809**	**5.415**
2 ans	-	168	248	98	514	495	-	172	361	121	1.149
5 ans	9.656	2.460	2.454	357	14.927	14.292	3.556	3.599	1.402	231	23.080
Total moyen terme (II)	**9.656**	**2.628**	**2.702**	**455**	**15.441**	**14.787**	**3.556**	**3.771**	**1.763**	**352**	**24.229**
10 ans	5.010	3.072	1.794	7	9.883	5.900	4.452	3.960	78	7	14.397
15 ans	3.000	4.932	3.256	-	11.188	3.000	5.005	6.132	98	-	14.235
Total long terme (III)	**8.010**	**8.004**	**5.050**	**7**	**21.071**	**8.900**	**9.457**	**10.092**	**176**	**7**	**28.632**
Total (I+II+III)	**22.437**	**10.767**	**8.051**	**830**	**42.085**	**27.373**	**13.263**	**14.090**	**2.382**	**1.168**	**58.276**

(*) Y compris la Banque Nationale pour le Développement Economique, la Caisse Nationale de Crédit Agricole, Bank Al-Amal et le Fonds d'Equipement Communal.

(1) Non compris l'encours des bons du Trésor des organismes de prévoyance gérés par la C.D.G.

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XVI-1 - ACTIFS FINANCIERS DES AGENTS NON FINANCIERS PAR CATÉGORIE D'INSTRUMENTS

(en millions de dirhams)

	Encours de fin d'année			Variations (flux)	
	1995*	1996*	1997	1996	1997
A. Avoirs liquides	**126.598**	**133.337**	**143.591**	**6.739**	**10.254**
- Billets et monnaies	43.153	46.447	48.640	3.294	2.193
- Dépôts à vue	83.445	86.890	94.951	3.445	8.061
. Système bancaire	73.625	75.462	83.034	1.837	7.572
. Trésor et C.C.P.	6.789	8.032	8.073	1.243	41
. Autres dépôts à vue (1)	3.031	3.396	3.844	365	448
B. Placements à court terme	**84.579**	**91.072**	**98.267**	**6.493**	**7.195**
- Comptes sur carnets	21.279	23.281	25.983	2.002	2.702
. Système bancaire	17.987	19.415	21.430	1.428	2.015
. Caisse d'épargne nationale	3.292	3.866	4.553	574	687
- Dépôts à terme	51.488	56.144	62.866	4.656	6.722
. Système bancaire	51.488	56.144	62.866	4.656	6.722
- T.C.N. à court terme	-	9	5	9	- 4
- Bons du Trésor à court terme	11.750	11.638	9.413	- 112	- 2.225
. Bons à 6 mois dans le public	9.450	9.653	8.247	203	- 1.406
. Emprunts nationaux à 1 an	1.903	1.423	321	- 480	- 1.102
. Bons à 2 ans R.M.E.	289	259	15	- 30	- 244
. Adjudications	108	303	830	195	527
- Billets de trésorerie	62	-	-	- 62	-
C. Placements à moyen terme	**12.116**	**13.374**	**11.681**	**1.258**	**- 1.693**
- Bons du Trésor à moyen terme	12.116	12.764	10.882	648	- 1.882
. Bons de privatisation	-	944	826	944	- 118
. Emprunts nationaux à 3 et 5 ans	11.196	10.759	9.331	- 437	- 1.428
. Adjudications	-	334	232	334	- 102
. Autres bons à moyen terme	920	727	493	- 193	- 234
- T.C.N. à moyen terme	-	610	799	610	189
D. Titres d'O.P.C.V.M.	**-**	**1.915**	**5.765**	**1.915**	**3.850**
E. Epargne institutionnelle	**56.962**	**64.289**	**70.755**	**7.327**	**6.466**
- Fonds des organismes de retraite et de prévoyance	29.479	33.566	36.410**	4.087	2.844
dont : - C.N.R.A. et R.C.A.R.	(10.950)	(12.333)	(13.298)	(1.383)	(965)
- C.N.S.S.	(10.265)	(11.805)	(12.790)	(1.540)	(985)
- Réserves techniques des compagnies d'assurance	27.483	30.723	34.345**	3.240	3.622
Sous-total	**280.255**	**303.987**	**330.059**	**23.732**	**26.072**
F. Titres de sociétés (2)					
- Titres nouvellement émis	-	-	-	**8.459**	**6.472**
- Actions de sociétés privatisées	-	-	-	**1.874**	**459**
Total	-	-	-	**34.065**	**33.003**
G. Ajustement	-	-	-	**-1.602**	**-1.568**
Total des flux de placements nets	-	-	-	**32.463**	**31.435**

(1) Il s'agit essentiellement des dépôts à vue non institutionnels auprès de la C.D.G.

(2) Les données chiffrées relatives au stock d'actions détenues par les agents non financiers n'étant pas recensées, seules sont prises en compte les acquisitions additionnelles de titres de sociétés, soit sur le marché primaire soit à l'occasion des opérations de privatisation.

(*) Chiffres révisés.

(**) Chiffres estimés.

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XVI-2 - PLACEMENTS DES AGENTS NON FINANCIERS PAR NATURE D'ÉMETTEUR

(en millions de dirhams)

Circuits de collecte	Encours de fin d'année			Variations	
	1995*	1996*	1997	1996	1997
- Système bancaire	**143.100**	**151.531**	**167.924**	**8.431**	**16.393**
- Sociétés de financement	-	**109**	**210**	**109**	**101**
- Circuit du Trésor et de la Poste	**33.947**	**36.300**	**32.921**	**2.353**	**- 3.379**
- C.D.G. et services gérés (1)	**13.981**	**15.729**	**17.142**	**1.748**	**1.413**
- Organismes d'assurances et de prévoyance	**46.012**	**51.956**	**57.457**	**5.944**	**5.501**
dont : - Compagnies d'assurance	(27.483)	(30.723)	(34.345)**	(3.240)	(3.622)
- C.N.S.S.	(10.265)	(11.805)	(12.790)	(1.540)	(985)
- OPCVM	**-**	**1.915**	**5.765**	**1.915**	**3.850**
Total intermédiaires financiers	**237.040**	**257.540**	**281.419**	**20.500**	**23.879**
- Marché des titres de sociétés (2)				**10.271**	**6.931**
Ajustement				**- 1.602**	**- 1.568**
Total des fonds mobilisés				**29.169**	**29.242**
Encaisses en billets et monnaies	**43.153**	**46.447**	**48.640**	**3.294**	**2.193**
Total				**32.463**	**31.435**

(1) Caisse de dépôt et de gestion, Régime collectif d'allocation des retraites (R.C.A.R.), et Caisse nationale de retraite et d'assurances (C.N.R.A.).

(2) Les données chiffrées relatives au stock d'actions détenues par les agents non financiers n'étant pas recensées, seules sont prises en compte les acquisitions additionnelles de titres de sociétés, soit sur le marché primaire soit à l'occasion des opérations de privatisation.

(*) Chiffres révisés.

(**) Chiffres estimés.

Source: Bank Al-Maghrib

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

XVI-3 - EMPLOIS EN CONTREPARTIE DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS PAR LES AGENTS NON FINANCIERS

(en millions de dirhams)

	Encours de fin d'année			Variations (flux)	
	1995*	1996*	1997	1996	1997
I . Financement intérieur de l'économie					
A. Financement du Trésor	-	-	-	**12.407**	**12.948**
- Par les intermédiaires financiers	-	-	-	**8.754**	**16.555**
. Avances de Bank Al-Maghrib	18.508	18.772	19.676	264	904
. Dépôts au Trésor et au C.C.P.	65	85	89	20	4
. Portefeuille d'effets publics des banques	52.863	54.673	58.541	1.810	3.868
. Portefeuille d'effets publics des autres intermédiaires financiers	19.307	25.463	37.003	6.156	11.540
. Acquisition d'actions d'entreprises publiques privatisées (1)	-	-	-	504	239
- Par les entreprises et les particuliers	-	-	-	**3.653**	**- 3.607**
. Dépôts au Trésor et au C.C.P.	6.789	8.032	8.073	1.243	41
. Bons à 6 mois	9.450	9.653	8.247	203	- 1.406
. Emprunts nationaux	13.388	12.441	9.667	- 947	- 2.774
. Bons de privatisation	-	944	826	944	- 118
. Autres bons du Trésor (2)	1.028	1.364	1.555	336	191
. Acquisition d'actions d'entreprises publiques privatisées (1)	-	-	-	1.874	459
B. Financement des collectivités publiques	**3.595**	**4.091**	**4.571**	**496**	**480**
- Crédit du Fonds d'équipement communal	3.595	4.091	4.571	496	480
C. Financement des entreprises et des particuliers	-	-	-	**22.701**	**19.342**
- Par les intermédiaires financiers	**146.107**	**160.411**	**173.281**	**14.304**	**12.870**
. Crédits	143.737	158.537	171.594	14.800	13.057
. Portefeuille d'obligations	2.370	1.874	1.687**	- 496	- 187
- Par émission de titres	-	-	-	**8.397**	**6.472**
. Billets de trésorerie	62	-	-	- 62	-
. Titres de sociétés (3)	-	-	-	8.459	6.472
Total du financement intérieur de l'économie	-	-	-	**35.604**	**32.770**
dont : - Financement intermédié	-	-	-	23.554	29.905
- Financement direct	-	-	-	12.050	2.865
II. Avoirs nets en devises	**32.835**	**35.379**	**40.649**	**2.544**	**5.270**
III. Autres emplois nets (4)				**- 5.685**	**- 6.605**
Total des emplois (I+II+III)				**32.463**	**31.435**

(1) Les données relatives aux transactions effectuées sur le marché secondaire n'étant pas disponibles, seules sont prises en compte les acquisitions initiales.

(2) Bons d'équipement, adjudications et souscriptions en emploi du compte capital.

(3) Les données chiffrées relatives au stock d'actions détenues par les agents non financiers n'étant pas recensées, seules sont prises en compte les émissions nouvelles de titres de sociétés.

(4) Différence entre le total des placements des agents non financiers (annexe XVI-1) et le total des emplois.

(*) Chiffres révisés.

(**) Chiffres estimés.

Source : Bank Al-Maghrib.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1968-98 du 23 joumada II 1419 (15 octobre 1998) habilitant les intermédiaires financiers à tenir des comptes titres.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la loi n° 35-96 relative à la création d'un Dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, promulguée par le dahir n° 1-96-246 du 29 chaabane 1417 (9 janvier 1997), notamment son article 24 ;

Vu l'avis émis par le Dépositaire central en date du 2 octobre 1998,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Sont habilités à tenir des comptes titres en vertu de l'article 24 du dahir précité, les intermédiaires financiers ci-après :

- Banque commerciale du Maroc ;
- Banque marocaine du commerce extérieur ;
- Société générale marocaine des banques ;
- Wafabank ;
- Société marocaine de dépôt et crédit ;
- Crédit du Maroc ;
- Banque marocaine pour le commerce et l'industrie ;
- Banque marocaine pour l'Afrique et l'Orient ;
- Crédit du Maroc capital ;
- Al Wassit ;
- Upline Securities ;
- Somacovam ;
- Maroc service intermédiation ;
- Citibank ;
- Casablanca finance intermédiation ;
- Attijari intermédiation ;
- Maroc inter-titres ;
- BMCI Bourse ;
- Sogebourse.

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 23 joumada II 1419 (15 octobre 1998).

FATHALLAH OUALALOU.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes et du ministre de l'économie et des finances n° 1972-98 du 6 rejeb 1419 (27 octobre 1998) fixant les prix subventionnés de rétrocession des semences céréalières aux agriculteurs par les sociétés grainières.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES PÊCHES MARITIMES,

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation des semences et des plants, tel qu'il a été complété par le dahir portant loi n° 1-76-142 du 5 chaoual 1379 (19 septembre 1977), notamment son article 7 (2e alinéa) ;

Vu le décret n° 2-98-374 du 4 hija 1418 (2 avril 1998) portant délégation d'attributions et de pouvoirs à M. Ahmed Lahlimi Alami, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires générales du gouvernement,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Les semences certifiées de blé tendre et de blé dur commercialisées par les sociétés grainières agréées au cours de la campagne agricole 1998-1999 bénéficient respectivement d'une subvention unitaire de 25 DH/ql et de 20 DH/ql.

ART. 2. – La subvention mentionnée dans l'article premier concerne exclusivement les ventes effectuées avant le 15 décembre 1998.

ART. 3. – La subvention sera versée directement aux sociétés grainières qui commercialisent les semences certifiées de blé dur et de blé tendre aux prix subventionnés maxima figurant dans le tableau suivant :

ESPECES	PRIX MAXIMA SUBVENTIONNÉS DE RÉTROCESSION (DH/QL)	
	R 1	R 2
Blé tendre (toutes variétés).....	386	376
Blé dur (toutes variétés).....	407	397

ART. 4. – Les prix des semences certifiées de blé dur et de blé tendre commercialisées après la date fixée à l'article 2 seront arrêtés librement par les sociétés grainières.

ART. 5. – Les dispositions du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel*, sont applicables à partir du 15 septembre 1998.

Rabat, le 6 rejeb 1419 (27 octobre 1998).

Vu :

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires générales du gouvernement,

AHMED LAHLIMI ALAMI.

Le ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes,

HABIB EL MALKI.

Le ministre de l'économie et des finances,

FATHALLAH OUALALOU.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 4637 du 19 rejeb 1419 (9 novembre 1998).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-98-954 du 12 rejeb 1419 (2 novembre 1998) autorisant la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) à créer une Société d'investissement à capital variable (SICAV) dénommée « SICAV Verte CNCA ».

LE PREMIER MINISTRE,

Exposé des motifs :

A la suite de l'entrée en vigueur des textes relatifs au marché des capitaux, et plus particulièrement du dahir portant loi n° 1-93-213 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993) concernant les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières, par abréviation OPCVM, la Caisse nationale de crédit agricole envisage de constituer une Société d'investissement à capital variable dénommée « SICAV Verte CNCA ».

La création de SICAV par la CNCA lui permettra de diversifier ses services et de fidéliser sa clientèle.

La SICAV précitée aura une politique de placement diversifiée et son capital initial sera fixé à 20 millions de dirhams entièrement souscrit par la CNCA.

Vu l'article 8 de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, promulguée par le dahir n° 1-90-01 du 15 ramadan 1410 (11 avril 1990), telle qu'elle a été modifiée ;

Sur proposition du ministre du secteur public et de la privatisation,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – La Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) est autorisée à constituer une Société d'investissement à capital variable (SICAV) dénommée « SICAV Verte CNCA ».

ART. 2. – Le ministre du secteur public et de la privatisation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 12 rejeb 1419 (2 novembre 1998).

ABDERRAHMAN YOUSSOUFI.

Pour contreseing :

Le ministre du secteur public et de la privatisation,

RACHID FILALI.

Décret n° 2-98-956 du 12 rejeb 1419 (2 novembre 1998) décidant le transfert par voie d'attribution directe de l'établissement hôtelier dénommé « Transatlantique » à Casablanca.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, promulguée par le dahir n° 1-90-01 du 15 ramadan 1410 (11 avril 1990), notamment son article 4, alinéa 2 ;

Vu le décret n° 2-90-402 du 25 rabii I 1411 (16 octobre 1990) pris sur le fondement de l'habilitation prévue à l'article 5 de la loi n° 39-89 susvisée, notamment son article 19 ;

Vu la loi n° 11-91 portant ratification de décret n° 2-90-402 du 25 rabii I 1411 (16 octobre 1990) promulguée par le dahir n° 1-92-6 du 13 joumada I 1413 (9 novembre 1992) ;

Vu l'avis conforme émis par la commission des transferts le 30 septembre 1998 ;

Vu le décret n° 2-98-955 du 12 rejeb 1419 (2 novembre 1998) désignant l'hôtel « Transatlantique » en vue d'une cession par voie d'attribution directe ;

Vu le contrat de cession du 2 octobre 1998 conclu entre le ministre du secteur public et de la privatisation et la chaîne hôtelière Hadaïq, société de droit marocain, ayant son siège social à Casablanca, 1, rue Tata, représentée par M. Bouabdellah Daoud ;

Sur proposition du ministre du secteur public et de la privatisation,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – L'établissement hôtelier dénommé « Transatlantique », sis à Casablanca, appartenant à l'Office national des chemins de fer (ONCF) est cédé à la chaîne hôtelière Hadaïq au prix de quatorze millions de dirhams (14.000.000 DH).

ART. 2. – Le présent décret ainsi que l'avis conforme de la commission des transferts relatif à la cession de cet établissement seront publiés au *Bulletin officiel*.

Le ministre du secteur public et de la privatisation est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 12 rejeb 1419 (2 novembre 1998).

ABDERRAHMAN YOUSSOUFI.

Pour contreseing :

Le ministre du secteur public et de la privatisation,

RACHID FILALI.

*
* *

Commission des transferts

Décision d'avis conforme

La commission des transferts, présidée par M. Rachid Filali, ministre du secteur public et de la privatisation, a tenu le 30 septembre 1998 à 10 heures, une réunion à laquelle ont pris par MM. :

– Abdelfettah Benmansour ;
– Omar Bahraoui ;
– Abderrezak Mossadak ;
– Mehdi Benzekri ;
– Saâd Hassar,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

à l'effet de délibérer sur la requête présentée par monsieur le ministre chargé de la mise en œuvre des transferts et relative à la conformité du projet de cession par attribution directe de l'établissement hôtelier Transatlantique à Casablanca.

La commission des transferts, après avoir examiné le rapport soumis par le ministre chargé de la mise en œuvre des transferts d'entreprises publiques au secteur privé, décide de donner un avis conforme à la proposition de transfert par voie d'attribution directe au profit de la chaîne hôtelière Hadaïq, de l'établissement hôtelier susvisé, au prix de quatorze millions de dirhams (14.000.000 DH), et ce, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, promulguée par le dahir n° 1-90-01 du 15 ramadan 1410 (11 avril 1990).

Fait à Rabat, le 30 septembre 1998.

Le président,

Le ministre du secteur public et de la privatisation,

RACHID FILAL.

ABDELFETTAH BENMANSOUR. OMAR BAHRAOUI.

ABDERRAZEK MOSSADAK. MEHDI BENZEKRI. SAAD HASSAR.

Décret n° 2-98-958 du 12 rejeb 1419 (2 novembre 1998) décidant le transfert par voie d'attribution directe de l'établissement hôtelier dénommé « Tinsouline » à Zagora.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises pubiques au secteur privé, promulguée par le dahir n° 1-90-01 du 15 ramadan 1410 (11 avril 1990), notamment son article 4, alinéa 2 ;

Vu le décret n° 2-90-402 du 25 rabii I 1411 (16 octobre 1990) pris sur le fondement de l'habilitation prévue à l'article 5 de la loi n° 39-89 susvisée, notamment son article 19 ;

Vu la loi n° 11-91 portant ratification de décret n° 2-90-402 du 25 rabii I 1411 (16 octobre 1990) promulguée par le dahir n° 1-92-6 du 13 joumada I 1413 (9 novembre 1992) ;

Vu l'avis conforme émis par la commission des transferts le 17 août 1998 ;

Vu le décret n° 2-98-957 du 12 rejeb 1419 (2 novembre 1998) désignant l'hôtel « Tinsouline » à Zagora en vue d'une cession par voie d'attribution directe ;

Vu le contrat de cession du 6 octobre 1998 conclu entre le ministre du secteur public et de la privatisation et M. Lahsen Tizliouine, de nationalité marocaine, résidant à Zagora, hôtel la Fibule de Drâa.

Sur proposition du ministre du secteur public et de la privatisation,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – L'établissement hôtelier dénommé « Tinsouline », sis à Zagora, appartenant à l'Office national marocain du tourisme (ONMT), est cédé à M. Lahsen Tizliouine, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° P 27899 délivrée le 24 avril 1998 au prix de cinq millions cinq cent mille dirhams (5.500.000 DH).

ART. 2.– Le présent décret ainsi que l'avis conforme de la commission des transferts relatif à la cession de cet établissement seront publiés au *Bulletin officiel*.

Le ministre du secteur public et de la privatisation est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 12 rejeb 1419 (2 novembre 1998).

ABDERRAHMAN YOUSSOUFI.

Pour contreseing :

Le ministre du secteur public et de la privatisation,

RACHID FILALI.

*

* *

Commission des transferts

Décision d'avis conforme

La commission des transferts, présidée par M. Rachid Filali, ministre du secteur public et de la privatisation, a tenu le 17 août 1998 à 14 heures 30 mn, une réunion à laquelle ont pris part MM. :

– Abdelfettah Benmansour ;

– Saâd Hassar ;

– Mehdi Benzekri ;

– Omar Bahraoui,

à l'effet de délibérer sur la requête présentée par monsieur le ministre chargé de la mise en oeuvre des transferts et relative à la conformité du projet de cession par attribution directe de l'établissement hôtelier Tinsouline à Zagora.

La commission des transferts, après avoir examiné le rapport soumis par le ministre chargé de la mise en œuvre des transferts d'entreprises publiques au secteur privé, décide de donner un avis conforme à la proposition de transfert par voie d'attribution directe au profit de M. Lahcen Tizliouine, de l'établissement hôtelier susvisé, au prix de cinq millions cinq cent mille (5.500.000 DH), et ce, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, promulguée par le dahir n° 1-90-01 du 15 ramadan 1410 (11 avril 1990).

Fait à Rabat, le 17 août 1998.

Le président,

Le ministre du secteur public et de la privatisation,

RACHID FILALI.

ABDELFETTAH BENMANSOUR. SAAD HASSAR.

MEHDI BENZEKRI. OMAR BAHRAOUI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1754-98 du 11 joumada I 1419 (3 septembre 1998) portant agrément de la société Wafa immobilier pour effectuer des opérations de crédit foncier et de crédit à la construction.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 552-67 du 26 ramadan 1388 (17 décembre 1968) relatif au crédit foncier, au crédit à la construction et au crédit à l'hôtellerie tel qu'il a été modifié, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 552-98 du 7 moharrem 1419 (4 mai 1998) fixant les conditions d'agrément des établissements de crédit effectuant des opérations de crédit foncier et de crédit à la construction ;

Vu l'arrêté du ministre des finances et des investissements extérieurs n° 1097-96 du 12 moharrem 1417 (30 mai 1996) portant agrément de la société Wafa immobilier en qualité de société de financement,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La société Wafa immobilier dont le siège social est sis au 1-3, boulevard Abdelmoumen, Casablanca, est agréée pour effectuer des opérations de crédit foncier et de crédit à la construction conformément aux dispositions du décret royal portant loi n° 552-67 du 26 ramadan 1388 (17 décembre 1968) susvisé.

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 11 joumada I 1419 (3 septembre 1998).

FATHALLAH OUALALOU.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Extrait des décisions du directeur général des douanes et impôts indirects portant classement tarifaire diffusées durant le mois d'octobre 1998

(Article 15 - § 3 du code des douanes et impôts indirects)

DÉSIGNATION DES PRODUITS	CODIFICATION dans la nomenclature générale des produits (NGP)	RÉFÉRENCES des avis de classements
Article dénommé « Tampon d'essuyage Ref GMRE 50 ou Porchin » en non tissé, blanchi, imprégné de matière cireuse, non confectionné, simplement découpé (100 cm x 70 cm), utilisé pour l'élimination des poussières de ponçage et le lustrage des surfaces métalliques peintes.	- 34.05.90.90.10	Note n° 20330/411 du 16-10-1998
Réverbère présenté en « Kit » ou « ensemble » d'éclairage automatique, alimenté en énergie solaire par des panneaux photovoltaïques constituant un assortiment au sens de la règle générale 3 b du système harmonisé.		Note n° 20460/411 du 19-10-1998
* Si l'ensemble est présenté complet.	- 9405.40.30.90	
* Importés séparément, les éléments sont à classer.	- leurs positions propres	

Pour plus de détails sur la désignation des produits, les intéressés sont invités à consulter les notes y afférentes disponibles auprès du service de la communication et de la documentation de l'administration des douanes et impôts indirects et des associations professionnelles.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.